

Dossier de presse sur la viande halal

Source : Quotidien Soir d'Algérie

HOLLANDE, ESPAGNE, FRANCE,... ET PAYS ARABES

Escroqueries et fraudes au nom de l'islam

De notre envoyé spécial à La Haye, Amine Boulanour

Comment réagiraient les musulmans d'Europe quand ils sauront que ce qu'ils consomment en guise de viandes dites "halal" est une pure tromperie, une vaste escroquerie dont sont aussi victimes les populations d'autres pays arabes et/ou musulmans ?

En ces temps de tensions et de crise, quelle serait la réaction des musulmans de France s'ils découvraient que les viandes qu'ils consomment n'ont rien de halal et sont très loin de constituer une alimentation saine ? Sachant l'embrasement qu'ont connu les banlieues, ces deux questions permettent de toucher du doigt une réalité amère qui n'augure pas de lendemains sereins partout où la viande est cédée au nom du halal. Des observateurs avertis estiment que cette question du halal n'est rien moins qu'un cadeau en forme de bâton de dynamite offert aux intégristes et aux extrémistes.

De la dynamite dont aucune autorité vétérinaire, de contrôle ou autre, que ce soit en Hollande, en Espagne ou en France n'a conscience. Selon certains, ces dernières seraient des complices passifs dont l'alimentation consommée par les musulmans est le dernier de leurs soucis. Amer et douloureux constat. Des millions de Musulmans — nous écrivons bien des millions de musulmans puisque plusieurs pays arabes et/ou musulmans sont concernés — sont abusés et trompés jusqu'à l'os par de grands distributeurs (supermarchés...) qui leur vendent des viandes (bovine, ovine, volailles...) et des produits surgelés (steaks hachés, etc.) et par des fournisseurs hollandais et espagnols — (il en existe dans d'autres pays sur lesquels nous reviendrons prochainement) — qui soutiennent mordicus, en exhibant de faux certificats (fournis par des sociétés dites de contrôle complices), que les bœufs et moutons sont abattus selon le rite musulman mais qui — nous l'avons constaté de visu — sont bel et bien tués en usant de pistolets pneumatiques.

Ensuite les carcasses sont estampillées halal. Aucun scrupule, aucune retenue, aucun respect ou considération non seulement pour le consommateur musulman mais aussi pour tous les consommateurs floués, car il faut savoir que la plupart des viandes prétendent et abusivement déclarées "production de France" proviennent des abattoirs d'Espagne et de Hollande où le prix d'achat est beaucoup plus bas qu'en France. Ce n'est pas seulement le profit, le gain et l'enrichissement qui sont à la base de la démarche frauduleuse et de l'escroquerie à large échelle mais aussi la fourniture, indirectement, de l'argent sale à des officines, à des partis politiques extrémistes, qui ont besoin de fric.

Dès que des investigations sérieuses seront effectuées pour découvrir "qui manipule ceux qui brûlent les banlieues", il ne faudrait pas s'étonner de savoir que l'argent qui est attribué aux pyromanes a pour source les abattoirs. D'abord des chiffres (fournis par le bureau de contrôle hollandais Halal correct) : la consommation mondiale de viande halal ou dite halal dépasse les 150 milliards de dollars, celle du marché européen avoisine les 18 milliards de dollars. En France, 3 milliards d'euros de consommation pour environ 5 millions de musulmans.

En Hollande où résident presque 1 million de musulmans, le chiffre de la consommation excède le 1,5 milliard d'euros, (la moitié comparativement à la France où résident cinq fois

plus de musulmans. Il faut surtout préciser, pour bien saisir l'enjeu, qu'il s'agit surtout de viandes destinées à l'exportation tant vers la France, essentiellement, que vers les pays arabes et/ou musulmans perméables à souhait qui font ainsi ingurgiter à leurs populations des produits non seulement illicites mais aussi dont ne voudraient ni les chiens ni les chats. Une supercherie. Une fraude qui n'épargne ni le consommateur ni le petit boucher du quartier d'à-côté. Une super-tromperie planifiée, organisée et exécutée au nom de l'Islam. Comment ? L'astuce est très simple. L'entreprise française qui produit, par exemple, des steaks hachés se fournit en matière première, c'est-à-dire en viande, auprès d'un fournisseur hollandais ou espagnol (le coût d'achat est plus bas qu'en France). Mais comment faire pour certifier au consommateur musulman d'Italie, de France, de Dubaï, ou d'Arabie Saoudite que cette viande est halal (c'est-à-dire que l'animal est sacrifié par un musulman qui prononce le nom d'Allah en orientant la bête en direction de la kaâba, en utilisant un couteau nettoyé et aiguisé pour éviter la souffrance de l'animal, et en veillant aussi que cet animal soit sain, non porteur de maladies). Comment agir pour user et abuser de la confiance du consommateur ? Très simple. S'allier à un bureau de contrôle de viande halal. Et le tour est joué.

Une convention est établie. Ce bureau délivre une carte de sacrificateur à n'importe quel individu qui se prétend musulman, lequel est recruté par le fournisseur (donc il se soumet à ses desiderata). Ensuite, ce même bureau désigne un contrôleur qui devra se déplacer dans les abattoirs du fournisseur (mais qui le fait très rarement sinon jamais, tel que nous l'avons constaté au nord d'Amsterdam) et attribue des certificats de viande halal absolument vierges cachés en très grande quantité chez le fournisseur. Une fois la marchandise prête à l'exportation, le même fournisseur complète le certificat que le pseudo-sacrificateur signe et transmet à l'industriel producteur de produits élaborés qui dispose ainsi de toutes les preuves que la marchandise vendue dans les supermarchés est bel et bien halal. Mais la réalité est tout autre. Nous l'avons constaté chez Brada qui est l'un des plus grands fournisseurs en viande d'industriels français lesquels à leur tour alimentent les grands distributeurs. Réseau de fraudeurs, filières de la tromperie qui ne sont motivés que par le profit, pire "les produits commercialisés sont de qualité défailante et représentent un risque potentiel pour le consommateur".

La preuve de l'absence de halal est contenue dans les propos de Bastian Otthloo, le responsable commercial, qui nous fait visiter l'abattoir en déclarant : "(...) Pour éviter que l'animal ne se débatte et pour alléger ses souffrances, nous l'abattons à l'aide d'un pistolet pneumatique, et quelques instants après, il est accroché à des rails et poussé en direction du Turc qui, lui, découpe la tête...". Bastian, Brada, les industriels et distributeurs appellent cela du halal !!! Dans quelques instants, il sera aisé de constater qu'il n'existe aucun halal chez Brada. Plutôt qu'une bête vivante soumise à l'égolement, ici ce sont des bêtes abattues au pistolet pneumatique — donc des bêtes mortes — auxquelles on coupe la tête et ensuite les autres parties de la carcasse. Pratiques contraires aux préceptes de l'Islam et donc illicites. Mais Brada et ses complices industriels de la viande et distributeurs trouveront la parade en s'alliant à d'autres complices que sont des pseudo-sociétés de contrôle de la viande halal qui leur délivrent à gogo des certificats de halal moyennant ristourne. Il faut savoir qu'il ne s'agit pas dans ce genre d'"affaires" de quelques centaines d'euros mais de millions d'euros comme enjeu. Tout sera fait pour nous éviter de nous entretenir avec ce Turc. Cela sera même inutile puisque les propos de Otthloo constituent une révélation de taille puisqu'il affirme que la tête de l'animal est découpée (il ne s'agit pas d'égolement conforme au rite islamique) après qu'il soit abattu, c'est-à-dire mort, c'est-à-dire loin d'être halal.

L'entreprise Brada est implantée dans la ville de Damwoude, à 150 kilomètres au nord d'Amsterdam. Nous y entrons comme dans un moulin grâce à l'aide d'un compatriote qui arguait venir y effectuer des commandes. On y verra tout, sauf le lieu exact d'abattage. Caché, préservé, protégé. On se croirait dans un espace de nucléaire. Des centaines de carcasses sont

alignées côte à côte. Des demi-carcasses qui permettent de constater une chair flasque qui n'invite pas à la consommation. Des quarts de carcasses qui ne cachent pas l'âge de l'animal. "1 an, 15 ans, tiens celle-là a mis bas plusieurs fois", confie notre accompagnateur. Il n'a pas besoin de s'étaler en explications. La chaîne d'abattage en elle-même est une preuve flagrante de l'escroquerie. Des animaux carrément non destinés à la consommation humaine. Que font les services vétérinaires hollandais ? "Le patron a le bras long", confie-t-on à demimot. Les frigos, les rails suspendus, les tables, les bassines métalliques débordent de viande. Une puanteur suffocante. Sur environ 60 travailleurs, "pas un seul musulman". Nous escaladons des escaliers en colimaçon. Et là, on domine la fraude, la supercherie, la tromperie dans sa grandeur, l'abus de confiance dont sont victimes des millions de musulmans. Là, tout se fait par hasard, nous assistons à l'abattage. Bastian est sous tension, il devient rouge, il veut détourner nos regards des bœufs que l'on tue. Bel et bien une tuerie. Rien d'un égorgement halal. Il tourne et se retourne. Il étouffe de rage. On croirait même qu'il désire nous balancer à travers la rampe d'escalier afin de ne rien voir. Mais on voit tout : un bœuf est ramené de quelque part. Vite, un employé lui place un matador (c'est le nom exact du pistolet pneumatique) entre les yeux. Une détonation. L'animal s'affale. Mort. Puis accroché à des rails suspendus. Il ne bouge plus. Environ 20 mètres et le fameux Turc lui coupe la tête. Puis au bout de quelques instants l'animal est transformé en quartiers de chair. De tels propos sont déjà tenus à La Haye, dans deux mosquées, où la viande dite halal fait l'objet non seulement de controverses mais surtout de réactions virulentes qui n'excluent pas de prochaines violences. Ces deux espaces sont étroitement surveillés par les services de sécurité hollandais qui ne quittent ni des yeux ni des oreilles un certain prédicateur salafiste du nom de Fawaz Jneid lequel ne manque pas de chauffer les esprits. Par leur passivité, face à ce qui se passe dans les abattoirs hollandais, les différents services (vétérinaires, répression des fraudes, ...) hollandais lui donnent matière à enflammer la foule. Une aubaine pour lui. Un cadeau aussi. Même si la communauté musulmane a tous les droits de réagir, de ne pas se laisser abuser, il serait préférable pour éviter d'autres amalgames, qu'elle le fasse par ses propres soins... Au nom du halal, c'est la tromperie et la fraude généralisées. Et au nom du halal, il n'est pas à exclure un embrasement généralisé.

Marginalisés, exclus, les jeunes musulmans d'Europe, qui ont tant vu leurs parents exploités et usés, ne supportent pas d'être leurrés dans leur religion. Le faux halal est bel et bien une étincelle. En quelques mots, des jeunes sans espoir, sans avenir qui se réfugient dans la religion peuvent devenir un jour des kamikazes. Pour certains, c'est déjà un djihad à l'encontre des entreprises qui fraudent et escroquent au nom de l'islam. Pour d'autres, c'est une façon de se faire justice soi-même car "ces escrocs et ces fraudeurs sont soutenus par le pouvoir". De telles pratiques constituent un catalyseur à des réactions incontournables, si les autorités de Hollande, de France, d'Espagne..., ne prennent pas le... bœuf par les cornes. Qui contrôle qui ? Quelle est l'origine de la viande vendue en France ou ailleurs ? Où va l'argent du "halal" ?... Des questions sans réponses qui interpellent les services de contrôle, du fisc...
A. B.

**FAOUAZ JNEIDI (PREDICATEUR SALAFISTE ET IMAM A LA HAYE)
"Ce n'est pas halal"**

Installé depuis 13 ans en Hollande, l'homme s'est construit une réputation bâtie sur la virulence. Il est un tribun hors-pair formé en Arabie Saoudite. Pour ce qui est de la viande halal ses propos ne laissent pas indifférents.

Quel commentaire faites-vous à propos de la viande halal ?

Pour que la viande soit halal, le sacrificateur doit être obligatoirement un croyant en Allah. Qu'il soit musulman, chrétien ou juif, cela n'est pas important. L'essentiel est qu'il croit en

Allah. Je sais que pour ce qui concerne l'abattage des bœufs, il est utilisé un pistolet pneumatique. Là, en Hollande, pays laïque, il n'existe pas de conditions se rapportant à la religion en matière d'abattage, la conviction religieuse de celui qui procède à l'abattage n'importe pas. En ce qui concerne la viande halal, l'abattage est licite lorsque après utilisation du pistolet pneumatique, ou de l'électronarcose, l'animal est toujours vivant avant d'être égorgé. Mais si l'animal meurt après utilisation du pistolet pneumatique ou de l'électronarcose avant d'être égorgé alors sa viande est illicite pour sa consommation. Donc le contrôle doit s'effectuer au sein même de l'abattoir. Je confirme que toute viande est illicite à la consommation si elle provient d'un animal mort avant son égorgement. Cela est très clair dans le Coran. Allah interdit entre autres la consommation de la viande d'un animal mort. La yadjouz de consommer la viande d'un animal mort que l'on égorge.

Vous ne dites pas si le sacrificateur doit prononcer bismi Allah au moment de l'égorgement.

Si le sacrificateur est musulman, il doit dire bismi Allah avant l'égorgement sauf s'il a oublié. Mais si le sacrificateur est chrétien ou juif, bismi Allah ne devient pas une obligation mais la viande est quand même halal.

Et en ce qui concerne l'orientation de l'animal en direction de La Mecque avant son égorgement ?

Ce n'est pas une obligation. Des spécialistes l'on évoquée, mais sans preuves. L'orientation de l'animal vers la kaâba n'est pas une obligation.

La mafia du faux halal (I)

En l'absence d'une réglementation, des individus qui se sont autoproclamés contrôleurs de viande halal, sans scrupules et sans respect pour des millions de musulmans d'Europe et d'ailleurs, entretiennent une vaste tromperie qui leur rapporte des milliards d'euros depuis des années. Ces fraudeurs et escrocs ont créé des associations ou des sociétés arborant tantôt le logo d'un minaret, tantôt le nom de l'islam puis délivrent contre une "taxe halal" de vrais faux certificats de viande halal sans contrôle d'abattage qui a lieu souvent à des centaines de kilomètres de leurs bureaux. Cette entreprise de tromperie au nom de l'islam est constituée de filières, de réseaux et de connexions qui agissent au vu et au su des pouvoirs publics de France et d'ailleurs ligotés par la loi de la laïcité.

Au cours de cette enquête, nous avons trouvé dans des abattoirs de Hollande, de Belgique... des centaines de ces "certificats de viande halal" signés à blanc, avant même les abattages et prêts à l'emploi. L'Algérie qui importe d'Allemagne, d'Irlande et de France des viandes ovine et bovine, des produits élaborés (pâtés et cachir) est-elle concernée par cette tromperie ? Nous publions à partir d'aujourd'hui les chapitres de la deuxième partie de cette enquête (la première partie ayant été publiée le 12 décembre dernier) qui en comporte trois. La dernière partie sera publiée prochainement.

En l'absence d'une réglementation, des individus, qui se sont autoproclamés contrôleurs de viande halal, sans scrupules et sans respect pour des millions de musulmans d'Europe et d'ailleurs, entretiennent une vaste tromperie qui leur rapporte des milliards d'euros depuis des années. Ces fraudeurs et escrocs ont créé des associations ou des sociétés arborant tantôt le logo d'un minaret, tantôt le nom de l'islam puis délivrent contre une "taxe halal" de vrais faux certificats de viande halal sans contrôle d'abattage qui a lieu souvent à des centaines de

kilomètres de leurs bureaux. Cette entreprise de tromperie au nom de l'islam est constituée de filières, de réseaux et de connexions qui agissent au vu et au su des pouvoirs publics de France et d'ailleurs ligotés par la loi de la laïcité.

Au cours de cette enquête, nous avons trouvé dans des abattoirs de Hollande, de Belgique... des centaines de ces "certificats de viande halal" signés à blanc, avant même les abattages et prêts à l'emploi. L'Algérie qui importe d'Allemagne, d'Irlande et de France des viandes ovine et bovine, des produits élaborés (pâtés et cachir) est-elle concernée par cette tromperie ? Nous publions à partir d'aujourd'hui les chapitres de la deuxième partie de cette enquête (la première partie ayant été publiée le 12 décembre dernier) qui en comporte trois. La dernière partie sera publiée prochainement. "D'accord pour le prix. Mais pour le certificat halal, débrouillez-vous avec le gars qui est en face... Mais je ne veux pas que vous apposiez le tampon dans mon frigo. Je ne veux pas avoir de problèmes, je n'ai rien vu...", affirme, à voix basse, ce grossiste en viandes du marché de gros de Rungis, "la plus grande plate-forme alimentaire d'Europe". Il est 5 heures. Un froid glacial. Mohamed B. ex-caméraman à l'ENTV, aujourd'hui boucher à Paris grâce à l'héritage de son épouse, nous accompagne pour nous faire découvrir comment se pratiquent depuis plusieurs années la tromperie, la fraude en ce qui concerne les viandes faux halal. L'interlocuteur du grossiste, un boucher marocain, installé à Barbès, semble réfléchir. Nous, nous faisons mine de choisir les carcasses de veau à perte de vue. "Que voulez-vous ? Des bovins ou des ovins ?", demande ce grossiste qui lance tout de go "C'est de la viande d'excellente qualité. Il y en a d'Espagne, de Hollande et d'Irlande". Devinant l'origine de Mohamed, trahi par la couleur de sa peau, il poursuit : "La majorité des boucheries musulmanes de Paris s'approvisionnent chez moi", quelques instants puis il demande à Mohamed : "Etes-vous boucher ?" En dix ans de présence à Paris, c'est "la

deuxième venue" ici de Mohamed qui a l'habitude de se faire ravitailler chaque semaine par un abattoir rouennais. Peu connu dans les parages, le grossiste français craignait une mauvaise surprise de la brigade de répression des fraudes. "Non, non. je suis un démarcheur pour des sociétés algériennes. Je cherche de la viande de qualité mais elle doit être halal...". Le grossiste esquisse un sourire avant de répondre : — Pour l'exportation, il faut plutôt de la viande française. C'est moins contraignant. Je connais bien la procédure, il faut plusieurs certificats.



Des certificats d'analyse sanitaire... qu'il est plus facile d'obtenir lorsque la viande est française. Pour le halal, nous trouverons une solution. Venez dans mon bureau. Mohamed sera "sauvé" in extremis par le boucher marocain de retour. A quelques mètres, il s'entretenait avec le "gars". La quarantaine, barbe très fournie, caban noir très large, il est en compagnie de trois personnes. Il n'est pas aisé de saisir leurs propos mais nous les comprendrons quelques instants après. — Je prends deux

carcasses de veau. Dites-moi leur poids et échangez-moi 500 euros en petites coupures. Merci, tout est réglé, affirme-t-il au grossiste qui abandonne Mohamed. (En un clin d'œil, Mohamed sort de l'entrepôt frigorifique et susurre : — Nous allons le suivre. Quelques instants après, les carcasses sont mises à l'intérieur d'une camionnette frigorifique à demi-pleine de viande ovine. A la lueur des premiers maigres rayons de soleil qui embellissent l'une de ces dernières journées de décembre, le "barbu" s'amène au niveau de la porte arrière du véhicule. Quelques mots échangés avec le Marocain, il se courbe en sortant de sa poche droite une estampe qu'il applique plusieurs fois sur la chaire bovine... Puis, de sa poche

gauche il tire un document qu'il remet à son compère lequel lui glisse, le regard tendu, des billets de banque. Ils se séparent. L'opération a duré quelques minutes. Dans son véhicule, Mohamed précise : — C'est de la viande de faux halal. Dans l'entrepôt, il n'y avait pas une carcasse portant le label halal. La viande vient de l'étranger, elle n'est pas chère, le boucher a trouvé quelqu'un qui lui procure un certificat halal dont le prix varie en fonction du poids de la carcasse...

De toutes les façons cette fausse viande halal coûtera moins cher que la vraie viande halal. Nous allons le suivre jusqu'à son magasin puis on verra ensuite. Impossible ici d'utiliser l'appareil photo dans ce vaste espace où l'étranger subit des regards obliques et même inquisiteurs.



Là, tous se connaissent et se reconnaissent. Des dizaines de grossistes en viande, des centaines de bouchers, de restaurateurs, des commerçants en tous genres alimentaires, mais surtout des Maghrébins, des Orientaux aussi mais surtout, de prime abord, de confession musulmane dont la plupart de tendance islamiste. A un moment, le marché Rungis, subitement, se vide.

Au café où nous observons s'échanger des sommes considérables à même les tables, soudain tous les clients sortent. "C'est la prière d'el fedjr", rassure Mohamed en joignant ses pas à ceux du boucher marocain qui abandonne sa table où il dégustait un thé, l'esprit tranquille discutant avec un jeune, le chauffeur qui conduira la camionnette jusqu'à Barbès. Dans les entrepôts et espaces de vente, il ne reste que les grossistes. Pas un seul ne dispose d'une carcasse

portant le label "halal".

Bovins ou ovins, tous abattus autrement que par l'abattage rituel musulman. Pourtant c'est là que se ravitaillent en gros "80% des boucheries musulmanes de la région parisienne". Visiblement, les grossistes ne font pas dans la tromperie puisque aucune carcasse n'est estampillée halal. Mais comme par miracle, cette viande devient halal dès qu'elle sort de l'entrepôt... A les voir prier, s'agenouiller devant le Sublime Créateur, on leur donnerait la prunelle des yeux. Mais quelques instants après, des comportements sataniques.



Toute une communauté qu'ils trompent ! qu'ils trompent en gros, en long et en large en toute impunité. Les services français ou même européens sont impuissants au nom de la loi. Le licite et l'illicite relevant de la... communauté musulmane qui doit s'organiser en conséquence, nous dira-t-on. Même le Conseil français du culte musulman, tiraillé, n'a rien pu faire depuis sa création, précise un imam de Rouen. "C'est la loi de la jungle. Des associations culturelles, des mosquées, des centres culturels, des imams, chacun a sa smala, chacun fait ce qui l'arrange. C'est le dernier souci des pouvoirs publics qui jouissent de voir la communauté musulmane divisée...", confie un boucher, lui aussi de Barbès, mais

dont le commerce est déserté malgré qu'il vende du vrai halal. (Une visite sur les lieux mêmes de l'abattoir fournisseur permettra de constater qu'il s'agit effectivement d'abattage rituel halal sur lequel nous reviendrons).

Il explique : — Je suis livré par l'abattoir Socopa de Neubourg. Tout le monde peut assister à l'abattage. C'est du vrai halal, assuré par une association qui assure le contrôle. Elle est bénévole et donc je ne paie aucune taxe halal. Malgré cela, je vends plus cher que chez les autres boucheries. C'est normal, ma viande est française. Chez les autres, c'est une viande d'importation qui est cédée à un prix plus bas. Certains prétendent que la viande halal est plus chère. C'est faux. La cherté est liée à l'origine de la viande et non au label halal. En face de moi, la boucherie halal comme la mienne est pleine de clients, qui sont trompés. Ils croient acheter du halal. Ce n'est pas du halal car son propriétaire achète en gros à Rungis. Or, à Rungis, il n'y a pas une carcasse halal qui est livrée aux grossistes. Toutes ces carcasses proviennent de Belgique, d'Allemagne, de Hollande, d'Italie.

Une fois arrivées dans les boucheries, elles sont vendues halal. Les consommateurs musulmans ne se posent pas de questions... (Long réquisitoire et juste réalité des choses). Plutôt gravité des choses, car nul ne sait comment réagira cette communauté lorsqu'elle prendra conscience de la fraude, de la tromperie, de l'escroquerie et de l'abus de confiance auxquels elle est soumise depuis des années. Livré à elle-même dans les cités ghettos, abandonnée, écartée, écartelée même, que lui reste-t-il de cher, d'intime ? Sa conviction religieuse dans laquelle l'intégrisme extrémiste tente de la manipuler. A l'évidence, tout est fait — directement ou indirectement ?— pour l'y encourager.

La mafia du faux halal (II)

- Du yaourt "halal" !
- Du jus "halal" !
- Des médicaments "halal" !
- Des gâteaux "halal" !
- Même de l'eau "halal" à destination du marché malaisien
- Des minarets bien connus, des logos de mosquées sur des paquets de thé, sur des boîtes de commerce.

- Quelle conception mercantiliste de l'Islam !
- C'est inimaginable, c'est incroyable ce que le marché dit halal est devenu une mine d'or. A tel point que certains se sont auto-proclamés contrôleurs de viande halal, que d'autres lui conservent au Brésil, à Madrid, à Londres des journées d'étude et même des symposiums, qu'un certain Antoine Bonnel lui réserve un salon international à Paris.

Récemment, encore une chaîne télévisuelle française a diffusé un reportage — "taillé sur mesure" —, où étaient distingués le même Bonnel ainsi que Khaled Meroun, recteur de la mosquée d'Evry qui se déclare conserver plus de temps aux détenus (c'est un aumônier) qu'au Conseil français du culte musulman (dont il est membre) qu'il fustige sans répit ainsi que d'autres personnalités du culte qui ne sont pas de son goût mais qui le reçoivent dans leurs bureaux autour d'un thé. A bien observer les choses, il faut bien les prendre avec des pincettes car dans ce milieu, autant les gens se critiquent féroce-ment autant on les découvre acolytes ou complices ; de l'hypocrisie, des cabotins jusqu'aux bouts des ongles.

Ainsi Meroun Khaled, dont l'interview sera publiée dans nos prochaines éditions, use de son statut de recteur de cette mosquée d'Evry pour faire de la politique. Jamais il ne déclare cela, mais on apprendra qu'il était au premier rang de la manifestation organisée (devant l'ambassade d'Algérie) pour réclamer la libération des militaires marocains prétendument détenus par l'Algérie alors qu'il s'agit de prisonniers du Front Polisario. Comme de nombreux Marocains influents par leur présence dans les domaines économique, culturel ou cultuel, Khaled Meroun sert d'abord ses propres intérêts ainsi que ceux de son altesse (A vrai dire lui aussi appartient à cette ramification marocaine du faux halal dont nous traiterons dans cette enquête)

15 milliards d'euros

Selon le dépliant d'Antoine Bonnel, et d'autres sources aussi telle celle de la direction générale de l'alimentation, le marché halal (tous produits), augmente de 15% par an et atteint les 15 milliards d'euros par les "plus de 20 millions de consommateurs en Europe et 7 millions en France". Toujours selon Bonnel, "les consommateurs musulmans représentent entre 10% et 15% de la consommation bovine, ovine et avicole nationales soit à peu près 400 000 tonnes par an. Autre donnée, celle relative à l'exportation : "La viande halal pour l'exportation vers l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient représente chaque année 200 tonnes de viande et 200 000 tonnes de poulet" (précisons que l'Algérie n'importe pas de poulet).

Avéré ou pas, ce chiffre donne une idée des gains acquis par ceux qui se déclarent certificateurs de viande halal : 20 millions d'euros par an (à raison de 0,05 euro par kg de viande certifiée) ! Autre estimation, celle de la publication Les Echos (11 février 2005) qui soutient que "(...) cette pratique qui s'applique au mouton, au poulet, à la dinde et au bœuf est devenue un marché estimé à 3 milliards d'euros"... Quels que soient les chiffres, le halal est bel et bien une source de gains provenant, essentiellement, de trafics en tout genre, de fraudes et de tromperie. Ce n'est pas sans intérêt qu'on lui conserve des manifestations. Même si souvent le terme halal n'est pas assimilé à sa juste définition, certains croient que le halal c'est seulement ne pas manger du porc, le même périodique cité estime faussement qu'il s'applique à l'animal "égorgé la tête tournée vers La Mecque". "(...) La tête tournée vers La Mecque" n'est pas d'après cheïkh Abou Abdeslam (dont nous publierons l'interview) du ministère des Affaires religieuses, une condition mais seulement un souhait...

Quel est l'avis des consommateurs musulmans à propos de la viande déclarée halal ?

"J'achète dans une boucherie musulmane de Saint- Denis de la viande halal, c'est une assurance du boucher qui affiche un certificat halal. Je n'ai pas de doute, mais au cas où c'est faux, je n'ai pas besoin d'aller à la justice. Elle est laïque. Je ferai justice moi-même...", confie un sexagénaire abordé dans une grande surface parisienne pour laquelle il exprime des doutes en montrant une note d'information collée à la vitrine : "Elle est affichée depuis une année... Pour qui nous prennent-ils ? Comment la mosquée d'Evry peut donner son nom à cette tromperie ? Une attestation halal datée de plus d'un an, pour une viande vendue aujourd'hui... Un autre consommateur rencontré au boulevard de Belleville estime qu'"il n'existe pas de viande halal. C'est du faux. Les mosquées ne contrôlent pas dans les abattoirs... Il y a un laxisme de l'Etat. Cela ne m'importe plus, la responsabilité revient aux bouchers. Face à Allah, ma conscience est tranquille..." "Coyez-

vous que les bouchers savent ce qu'ils vendent ? Ils leur est livré des viandes dont ils ignorent l'origine et ils exposent des labels halal...

Les consommateurs musulmans sont aussi responsables et ne se défendent pas... Ils avaient l'occasion inouïe de se faire entendre lors des affaires Hertzog et Routhian, Hélas, hélas, hélas”, maugrée un émigré malien de Nanterre. Il est vrai que ces affaires ont laissé indifférents tant les musulmans que ceux censés les représenter aussi bien le CFCM que les mosquées qui préfèrent gagner à elles ces entreprises fraudeuses à même de renflouer les caisses des maisons d'Allah. Par exemple, la société française, Corico, qui se déclare “seule entreprise française qui vous garantit le strict respect du rite musulman” met en exergue sur ses dépliants et ses produits le logo de la mosquée d'Evry. Il est alors évident que ce n'est pas demain que cette dernière se constituera partie civile contre son “bienfaiteur”. N'est-ce pas qu'on ne scie pas la branche sur laquelle on... Nous reviendrons en détail sur ces affaires et sur d'autres qui fournissent de nombreux détails sur les pratiques frauduleuses. Rappelons sans s'étaler pour l'instant que Hertzog (administrateur de la société SA Zaphir) a été condamné définitivement à... 2 286 euros pour avoir “trompé le consommateur sur les qualités substantielles de charcuterie volaille destinée au marché particulier des consommateurs de confession islamique”. Quant aux établissements Routhian, lui aussi spécialisé dans la charcuterie de volaille, la fraude, la tromperie et l'escroquerie se résument en la “mise en œuvre de sang de porc, pour la production du jambon de dinde” : 4 500 euros d'amende !!! Tenez-vous bien : les produits Hertzog se vendent à... Alger...

Certificats halal “bidon”

Les pratiques frauduleuses, les tromperies, les escroqueries exécutées par la mafia du faux halal ont lieu dans les abattoirs, les entreprises de production et de distribution. Cependant, il est nécessaire de préciser que dans l'ensemble de l'Europe : — L'abattage par égorgement, dans les abattoirs et dans tout autre lieu est interdit. Les animaux sont étourdis ou assommés avant la mise à mort par pistolet à tige perforante, par percussion, par électronarcose et par exposition au dioxyde de carbone. L'égorgement ou l'abattage rituel (halal ou kasher) est soumis à une dérogation. — Les sacrificateurs doivent disposer d'une carte délivrée (après test et après constitution d'un dossier et paiement d'une somme) par une “autorité” religieuse. Pour ce qui concerne la France, trois mosquées (Paris, Evry, Lyon) sont agréées par le ministère de l'Agriculture pour “habiliter des sacrificateurs autorisés à pratiquer l'égorgement rituel”. La Mosquée de Paris a été agréée le 15 décembre 1994, et celles d'Evry et Lyon, le 27 juin 1996, après de multiples pressions.

Dans les autres pays européens, l'habilitation de sacrificateurs est attribuée soit par des associations culturelles, par des centres culturels, soit par des mosquées sans aucune interférence des pouvoirs publics qui lorgnent plutôt du côté des abattoirs avant de les habiliter à pratiquer l'abattage rituel. Il faut savoir que cet abattage rituel n'est autorisé dans les abattoirs que s'ils remplissent certaines conditions notamment en ce qui concerne la contention pour éviter que l'animal se débatte...

Dans chaque pays européen, il existe une liste d'abattoirs pratiquant l'abattage rituel. Cependant, des abattoirs mus par le gain rapide et facile, n'étant pas qualifiés pour cet abattage, font appel à des pseudocontrôleurs qui leur délivrent de faux certificats halal (contre des sommes importantes) pour effectuer des exportations. (Nous y reviendrons en détail en évoquant la filière Brada (Hollande), Charal et Carrefour (France). Par cette

pratique frauduleuse, des tonnes et des tonnes de produits dits élaborés (steaks hachés,...) sont commercialisés en France et dans les pays musulmans... — Le label “halal” doit être apposé dans l’abattoir, quelques instants après l’égorgement rituel et surtout par un contrôleur neutre. Neutre, c’est-à-dire ne pas être employé par l’abattoir. Même le sacrificateur n’a pas compétence pour estampiller la carcasse sinon il serait juge et partie puisqu’il est rémunéré par l’abattoir.

De plus, il est bien précisé sur la carte de sacrificateur que celle-ci ne prouve pas que la viande soit halal. Etonnant que cette mention se retrouve sur toutes les cartes établies en France, en Allemagne, en Hollande, en Italie ou ailleurs... C’est le seul point sur lequel les habilitateurs (mosquées, associations,...) soient d’accord. Cette précision vaut son pesant d’or sinon les euros récoltés iraient directement dans les poches des sacrificateurs. Ce label halal est exposé à la loi qui interdit la vente d’un produit non conforme à l’étiquette. C’est-à-dire qu’un commerçant doit prouver au moment du contrôle que la viande halal qu’il vend provient d’une bête abattue rituellement, il produit alors un certificat de viande halal. Là s’arrête le contrôle car aucune réglementation ne permet de vérifier si ce certificat est avéré. Et c’est là que commence la fraude.

Les abattoirs

Selon la réglementation, l’abattage rituel musulman et juif ne peut être effectué que par des “personnes qualifiées par des organisations religieuses reconnues”. Cette réglementation confère aux mosquées de Lyon, Paris et Evry, ainsi une habilitation qui leur permet de bénéficier d’un premier apport financier relatif à la délivrance de cartes de sacrificateurs. Ces trois mosquées n’agissent pas ainsi partout en Europe, en Hollande, en Belgique, en Irlande, en Italie, ou en Allemagne, les cartes sont délivrées soit par des mosquées affiliées à telle chapelle politique, tel pays du Moyen-Orient, telle association culturelle ou organisation islamique, islamiste mondiale. Des abattoirs sérieux pratiquent réellement l’abattage rituel, en toute transparence. Sans prévenir tout un chacun peut visiter l’abattoir au moment de l’abattage qui a lieu généralement de très bonne heure. Nous avons eu l’occasion de visiter celui de la Socopa, près de Neubourg, dont nous en reparlerons dans nos prochaines éditions. Face à la demande, la plupart de ces abattoirs envisagent carrément de se consacrer totalement à l’abattage rituel. “Cela nous causera moins de problèmes pour répondre à la demande. Il y a une demande importante pour les frissures halal mais lorsque nous abattons rituellement 20 ovins par jour, c’est insuffisant. Je ne peux pas tromper les consommateurs musulmans. J’ai décidé d’abattre rituellement tous les animaux puisque cela me permettra de fournir une plus grande quantité de frissures et d’abats. Cela ne dérange pas les autres consommateurs...”

Cependant, nombreux sont les abattoirs qui s’adonnent, depuis des années, au faux halal soit en complicité avec des sacrificateurs soit avec des contrôleurs notamment en matière de volailles. Systématiquement, ces abattoirs refusent l’accès au site d’abattage au cas où le visiteur n’a pas averti de sa visite. Comment agissent-ils ? D’abord, ces abattoirs prennent toutes les dispositions pour se couvrir. La première consiste à recourir à des sacrificateurs habilités par une organisation religieuse (association, mosquée,...) et souvent recommandés par elle en contrepartie de rétribution financière (en Belgique, il est créé un réseau animé par des imams marocains qui “importent” des sacrificateurs marocains). Ces sacrificateurs étant rémunérés par les abattoirs deviennent juge et partie et sont donc obligés d’obéir à leur employeur. “C’est le pain de mes enfants, je ne peux rien dire sinon je serai renvoyé...”, confie l’un d’eux. Leur responsabilité est engagée puisque leur signature figure sur le “certificat de viande halal” dont dispose en quantité industrielle le propriétaire de l’abattoir. Des “certificats” portent l’en-tête du “contrôleur”, vierges et

prêts à l'emploi. Cette disponibilité met en exergue une autre complicité, celle du "contrôleur" qui "certifie" au kilogramme que la viande est halal, c'est-à-dire licite à la consommation par les musulmans. Si le sacrificateur est employé par l'abattoir, le "contrôleur" reçoit lui des gratifications mises sur le dos du consommateur obligé de payer — indirectement — ce qui est pompeusement qualifié de taxe halal.

Il existe des abattoirs qui font appel à des associations qui respectent leur statut non lucratif puisqu'elles certifient bénévolement le caractère halal. (Ces associations sont composées de religieux, de bouchers, de consommateurs...) Certains ont carrément créé des sociétés dites "de contrôle de viande halal" dont on se demande d'où ils se sont accordés de tels attributs. Ainsi, ils vous indiquent telle ou telle mosquée qui, selon eux, les aurait habilités à être des contrôleurs. En attendant de lire cette habilitation, le moins que l'on puisse dire est qu'ils se sont trouvés une belle couverture. Là aussi, on parle de gratification pour ne pas dire dessous-de-table. L'absence de réglementation et donc d'impunité ayant encouragé plus d'un, aujourd'hui des "certificats de viande halal" sont vendus à... l'année par des "personnalités religieuses".

Un établissement du Pas-de-Calais jouit d'une attestation d'abattage halal et de commercialisation valable... une année, il ne dispose même pas d'abattoir comme il nous a été confirmé à deux reprises ! Lorsqu'on désire recueillir l'avis des pouvoirs publics sur une telle situation, ils sont vite réticents à communiquer et ne veulent même pas aborder le sujet. Le préfet de Marseille sollicité pour autoriser le directeur des services vétérinaires à nous entretenir a carrément refusé, le 16 décembre dernier, par la voix de Mme Daoust (attachée de presse ou chargée de la communication ?) de "s'exprimer sur le halal". Pourquoi ? Motus et bouche cousue. Le droit à l'information au "pays des droits de l'homme" est vite expédié aux calendes grecques lorsqu'il s'agit d'éviter d'être éclaboussé. A ce propos, un certain Bouad qui avait défrayé la chronique pour avoir mis sur le marché de la charcuterie impropre à la consommation a réussi à bloquer un contrôle dans ses bureaux grâce à l'intervention d'une personnalité. Cet individu ainsi qu'un personnage "spécial" dans le milieu de la fraude, notamment par ses ex-activités au marché de Rungis qui porte bien son prénom de "bien né"(Nadjib), jouissent de complaisance à Marseille. Certainement, que le préfet de ce département craignait d'être interpellé sur cette question du halal. Plus disposé à aborder les préparatifs de la fête de l'Aïd el Adha, qu'aurait-il trouvé à répondre à propos des moutons égorgés, au vu et au su de tous, à la cité Solidarité... Dans cette même ville, celui qui s'est construit une solide réputation en matière de halal, en l'occurrence, Mustapha Sumani, propriétaire de plusieurs boucheries qui veille personnellement sur l'abattage à travers son entreprise Abattoirs de Provence, a failli être concerné par un grand scandale de faux halal dans lequel son nom est cité. Malgré plusieurs tentatives, il a refusé d'en parler : secret de l'instruction ? Intimidations et menaces de la mafia du faux halal qui a visiblement pignon sur rues de Marseille ? Malgré le silence, nous avons pu en savoir plus auprès du tribunal de Marseille (nous y reviendrons).

Les producteurs

Ce sont les entreprises productives de produits élaborés (steaks hachés,...) de pâtés, de cachirs, de saucissons à base de volailles, de viandes ovine et bovine. Ces producteurs achètent leur matière première, c'est-à-dire les viandes en provenance de tous les pays européens. Ainsi, une entreprise italienne se ravitaille de France, de Belgique, etc., l'essentiel est qu'elle dispose du fameux certificat halal pour vendre ses produits tant en Europe que, dans les pays musulmans. Saucisson de volaille et de veau aux olives, mortadelle de volaille, galantine de volaille pistachée, jambon de dinde, mousse de foie de

volaille, merguez de volaille, les produits proposés sont aussi variés que de divers composants.

Une fois reçue, cette matière première — qui souvent provient d'animaux très âgés et dont aucune preuve n'existe quant à son origine rituelle — est transformée en produits élaborés pour être cédés sur le marché local européen, oriental ou maghrébin. Le producteur ayant besoin d'un certificat de viande halal, soit il fait appel au service d'un contrôleur sans scrupules qui lui fournit un paquet de certificats vierges contre une liasse d'euros, soit il crée carrément une marque telle Orient Halal créée par les établissements Charal, ou Medina Halal de l'entreprise Corico. En Hollande, les abattoirs Brada, afin d'exploiter leurs viandes ont sollicité le bureau de contrôle de viande halal, intitulé Halal Correct, lequel, au fait des tromperies, a refusé l'offre, acceptée plus tard par un autre bureau de "contrôle" dirigé par un... diplomate et situé dans un... consulat à La Haye. Brada a exporté son faux halal vers une entreprise française qui a même trouvé un autre "contrôleur" pour certifier que la viande était halal (une filière de la tromperie dont nous traitons avec détail dans la troisième partie de cette enquête). C'est surtout en matière de poulets dite halal que se distingue les producteurs, notamment belges, qui bénéficient de complicités de certaines sociétés, notamment françaises qui leur procurent assidûment des faux certificats halal. Faux parce qu'il ne s'agit pas d'abattage rituel électroanesthésie les poulets sont soit morts soit étourdis avant le passage à la scie circulaire. Cette pratique est appelée électroanesthésie et n'a rien de halal, selon cheïkh Abou Abdeslam, puisque le poulet n'est pas égorgé dans son état naturel)... Autre fraude : elle concerne le caractère de la viande bovine française (VBF) inscrit sur des produits élaborés pour signifier qu'ils ont été fabriqués à partir de viande d'origine française (plus chère) alors qu'il s'agit de viande hollandaise...

Les distributeurs

Ce sont soit des entreprises telles Auchamps, Carrefour,... soit les commerçants tels que les bouchers,... Elles sont concernées — directement ou indirectement — par la distribution de la viande ou des produits faux halal selon qu'ils sont impliqués ou abusés... Le plus souvent, c'est dans ces espaces de distribution que la tromperie est mise à jour. Mais pas en ce qui concerne le halal. Les inspecteurs de la répression des fraudes, conformément à la réglementation vérifient si le produit portant l'étiquette halal est accompagné d'un document l'attestant. Là, le contrôle s'arrête et là se poursuit la fraude. A.-M. B. (A suivre)

MME KATIA GIRAUDET : DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ALIMENTATION

“Il n'existe pas de certification officielle”

C'est avec une grande disponibilité que Madame a bien voulu nous entretenir à propos de la réglementation relative à l'abattage rituel. Documentation fournie, explication détaillée, notre interlocutrice désignée n'a ménagé aucun effort pour traiter de ce sujet très bien maîtrisé. On en sort avec le constat suivant : il n'existe aucune réglementation permettant de certifier OFFICIELLEMENT qu'une viande est halal. Les fraudeurs agissent en toute impunité. Cependant, les pouvoirs publics ont pris conscience de la nécessité de mettre fin aux tromperies.

— Particulièrement pour l'abattage rituel, nous avons des spécifications par rapport à la mise à mort de l'animal c'est-à-dire la dérogation à l'étourdissement c'est-à-dire la mise à mort par

saignée qui est réglementée et qui doit respecter certaines conditions notamment de contention mécanique c'est-à-dire que l'animal doit être maintenu pour éviter au maximum qu'il se débattre. (NDLR, c'est précisément le propre du halal, selon cheïkh Abou Abdeslam qui indique que l'abattage rituel halal consiste à permettre à l'animal de se débattre afin d'expulser le sang illicite à la consommation par les musulmans).

Quelles dispositions sont prises en matière de certification halal ?

La certification est un terme qui a chez nous une définition très pieuse même si elle est utilisée à tort et à travers par certains organismes. Nous préférons y mettre des guillemets. La certification que vous évoquez n'est pas une certification officielle, c'est-à-dire une certification qui est réglementée ou contrôlée par l'Etat. En ce qui nous concerne, le contrôle concerne la mise à mort de l'animal selon un abattage rituel, c'est-à-dire que nous contrôlons si l'animal est abattu par un sacrificateur habilité par l'une des trois mosquées agréées. **C'est-à-dire que vous ne pouvez pas garantir s'il s'agit d'une viande halal ?** Nous ne pouvons pas garantir que la viande provient d'un animal abattu selon des exigences que vous avez vous et d'ailleurs qu'on ne connaît pas puisque cela relève de la religion. Tout ce que nous pouvons garantir, c'est que l'animal a été mis à mort par un sacrificateur habilité. La mission de contrôle des services sanitaires s'arrête là... Nos agents contrôlent au niveau des abattoirs si les sacrificateurs disposent d'une carte et si celle-ci est valide.

Est-ce que cette carte permet d'affirmer que l'abattage est rituel et conforme à ce qui est édicté par l'Islam ?

Conforme à l'Islam, ce n'est pas le terme que nous utilisons. Nous pouvons simplement dire que c'est un abattage rituel. Pour nous, abattage rituel signifie que l'animal a été mis à mort par un sacrificateur habilité, c'est notre définition de l'abattage rituel.

Est-ce que vos services sont présents sur les lieux d'abattage ?

Nos services vétérinaires sont présents en permanence dans les abattoirs d'animaux de boucherie. Dès qu'il y a un abattage, nos services vétérinaires effectuent l'inspection des animaux vivants et ensuite l'inspection post mortem des carcasses pour constater si la viande est propre à la consommation.

Donc vos services ne contrôlent pas si les animaux sont abattus selon le rite halal... On contrôle l'état de mise à mort uniquement. Avant de contrôler si une viande est halal, il faudrait d'abord qu'elle soit définie. Il n'existe aucune définition précise dans notre réglementation. Nous n'avons qu'une définition de l'abattage rituel avec une prescription réglementaire quant à la mise à mort rituelle.

Est-ce que vos services envisagent la mise au point d'une certification ? C'est toute la question de savoir s'il faut une vraie certification officielle. Si oui, il faut qu'il y ait un demandeur, un cahier des charges déposé. D'abord, il faut une volonté de certification officielle.

Magouilles et tromperies (III)

“L’islam est ce que nous avons de plus cher. Quels qu’ils soient bouchers, fabricants, commerçants, grandes surfaces, tôt ou tard ils paieront ce qu’ils nous font manger. Du haram. De la provocation. Plus grave encore, certains mettent du porc dans des saucisses présentées comme halal, cela s’est produit récemment à Farbus... Nous n’allons pas nous laisser faire...”

Le jeune homme dont les propos ressemblent à un avertissement n’est ni intégriste ni islamiste. Un simple musulman, un citoyen français d’origine tunisienne qui sort d’une des salles de prière de la banlieue marseillaise. A traiter de halal, cela le provoque et l’excède, le cœur est gros : “Pourquoi il n’y a aucun problème de kascher chez les juifs ? C’est simple, ils sont organisés. Pour les musulmans, on ne veut pas qu’ils s’organisent... Bof, le Conseil français du culte musulman, c’est une mascarade... Ils roulent tous en Mercedes ceux qui parlent de halal...”

Quel que soit le pays européen, l’abattage des animaux est soumis à une réglementation afin de protéger la santé du consommateur et de minimiser la souffrance de l’animal. Rien d’autre. En ce qui concerne le rite halal, il ne relève pas de la compétence des pouvoirs publics. Selon les termes de la loi et de nombreux décrets, l’abattage doit se faire soit par un choc mécanique, soit par un choc électrique. Toutefois les abattoirs sont autorisés à pratiquer l’abattage rituel, par un couteau, s’ils bénéficient d’une dérogation accordée par les pouvoirs publics. Cependant, ces abattoirs doivent s’adapter à l’abattage rituel par l’installation de “pièges” (appareils sous forme de cuve dans laquelle l’animal est introduit avant d’être retourné afin que sa gorge soit offerte au sacrificateur et afin qu’il se débâte à l’intérieur de cette cuve), des pièges qui reviennent chers, c’est-à-dire un investissement coûteux. Il est utile de préciser pour bien comprendre les dessous de cette mafia du faux halal, que l’abattage rituel halal entraîne un ralentissement de la production. Entre égorger un animal au couteau et le mettre à mort par assommage ou électronarcose, il y a un gain considérable en temps et en argent. Une entreprise belge — en l’occurrence Van Hoey — prétend abattre selon le rite halal 9 500 poulets par jour, alors que 24h sur 24h, 6 jours sur 7, c’est un disque circulaire qui tranche le cou des poulets... derrière le dos des employés musulmans qui y travaillent depuis plusieurs années. (Nous y reviendrons).

Faux contrôleurs “officiels”

Dans notre précédente édition, l’implication des abattoirs, des producteurs et des distributeurs dans les réseaux et filières de cette mafia du faux halal a été abordée en citant des exemples précis. Cependant, aucune opération frauduleuse, aucune tromperie ne peut avoir lieu sans le concours des sacrificateurs, et surtout des contrôleurs qui fournissent les fameux certificats dits de viande halal.

Les sacrificateurs

La qualité de sacrificateur est accordée, en France, par l’une des trois mosquées (Paris, Evry, Lyon) et, en Europe, soit par des mosquée, soit par des associations culturelles, cultuelles ou même par des individus autoproclamés imams. Les sacrificateurs — en majorité des Marocains et des Turcs —, sont employés par les abattoirs qui les rémunèrent (au mois ou à la journée en fonction du nombre d’animaux à abattre). Donc ces sacrificateurs sont soumis aux desiderata de l’employeur et deviennent donc juge et partie. Leur signature figure sur le “certificat de viande halal” sans pour autant qu’ils aient procédé à l’abattage halal. Ceci est flagrant et connu. Partout, nous l’avons constaté et relevé sauf dans des abattoirs qui n’obligent pas au rendez-vous pour les visiter. Des rendez-vous qui leur permettent

d'organiser une mise en scène pour convaincre qu'ils pratiquent réellement l'abattage halal. Cassettes de Coran, inscriptions coraniques et puis quelques musulmans de service, c'est-à-dire les sacrificateurs, qui expliquent sans rien leur demander, comment ils effectuent l'abattage halal. Tout y passe.

L'importance croissante du marché halal, bouée de sauvetage pour un grand nombre d'entreprises à la faillite qui ont trouvé le filon dans l'exportation vers les pays musulmans et arabes, constitue le prétexte à tous les abus, à toutes les fraudes et tromperies... Au moment de notre passage dans l'abattoir Brada (Hollande), le "sacrificateur" turc prenait son café au moment même où l'assommage des dizaines de bœufs et veaux s'effectuait avec le pistolet pneumatique avant que les bêtes mortes ne soient traînées sur une quinzaine pour procéder au découpage de sa tête. Ils appellent cela le halal avec "certificat" à l'appui. Un faux évidemment... Ils sont des centaines de sacrificateurs à avoir apposé leur signature sur des "certificats de viande halal", alors qu'il s'agissait d'animaux assommés. Récemment, un consommateur musulman a été surpris de trouver à l'intérieur d'un carton "halal" des dindes aux cous même pas égratignés, l'abusé a déposé plainte...

Les contrôleurs

Sans compétence académique sans diplôme, ils se sont autoproclamé contrôleurs de viande halal, c'est-à-dire qu'ils contrôlent VISUELLEMENT si l'abattage est conforme au rite. D'après ces termes, ils sont présents au moment de l'abattage. Tout à fait faux. La majorité de ces "contrôleurs" s'ils ne contrôlent pas par fax en envoyant leurs "certificats" le font en délivrant des paquets de "certificats" vierges portant l'en-tête de leur société, de leur association ou autres.

N'importe qui peut s'investir contrôleur, il suffit d'abord de se constituer en association (pourtant censée être à but non lucratif), ensuite de se faire établir une estampille — de préférence composée d'un minaret car cela fait plus sérieux et plus vrai — "halal" qui sera apposée sur les principales parties de chaque carcasse, et enfin de trouver des abattoirs preneurs. C'est ce qu'attendent justement ces derniers qui acceptent de recruter un sacrificateur qui sera en même temps contrôleur. Ainsi, les allées et venues sont évitées... Evidemment ces associations de contrôle ou ces "contrôleurs" sont rétribués par l'abattoir soit à l'année (taxe forfaitaire), soit à la journée, ou par carcasse ou aussi par kilogramme. A vrai dire, l'abattoir ne débourse rien puisque cette taxe halal est payée par le consommateur musulman via le boucher.

De prime abord, on peut évidemment croire que la viande halal coûte plus cher, absolument pas puisque cette viande dite halal est en vérité de la viande d'importation de Hollande, de Belgique, etc., à laquelle il est joint un faux certificat halal. Les gains sont faramineux ; rien que dans un seul abattoir belge, un "contrôleur" qui certifie "halal" 46 tonnes de poulet par semaine à destination d'un pays musulman empoche quelque 5520 euros (à raison de 0,03 euro). Une mine d'or lorsqu'on sait qu'un "contrôleur" a plusieurs abattoirs sous la main... Selon une enquête d'un magazine parisien, cette taxe "religieuse islamique" ou "impôt révolutionnaire" est évaluée à... 150 millions d'euros. Rien ne sert de généraliser puisqu'il existe des bénévoles qui ont créé des associations pour veiller réellement à la pratique conforme à la licéité, ils ne reçoivent aucun sou sauf qu'ils imposent aux abattoirs de recruter des sacrificateurs en contrepartie du service gratuit qui leur est rendu. Ces mêmes abattoirs n'imposent aucune taxe halal aux bouchers. Certains de ces "contrôleurs", pour mieux faire passer la pilule, se sont fait agréer par des mosquées, des consommateurs musulmans se demandent si ces dernières sont complices à travers la signature de leurs imams, ou bien abusées par leurs "soustraitants" (nous y reviendrons dans la troisième partie de cette enquête). En matière de contrôle de viande halal, ce contrôle doit s'effectuer

VISUELLEMENT. C'est d'abord et avant tout un témoignage OCULAIRE. La certification halal n'est pas un document anodin mais un témoignage sur les lieux qui autorise, ensuite, à certifier en bonne conscience que la viande est licite, est halal. Que se passe-t-il dans la pratique quotidienne ? Le "contrôleur" installé à des centaines de kilomètres de l'abattoir délivre des quantités astronomiques de "certificats halal", vierges que signeront et le sacrificateur et le directeur de l'abattoir...

Des patrons d'abattoir n'ont pas trouvé mieux que d'établir eux-mêmes des "certificats" (lire précédentes éditions). C'est exact qu'on n'est jamais mieux servi que par soi-même. L'entreprise Corico qui a créé sa propre marque Médine Halal va jusqu'à prétendre qu'elle est la "seule entreprise française qui nous garantit le strict respect du rite musulman en volailles, découpes et charcuteries". Tiens, tiens ! Pas un mot sur l'origine de ses produits... Partout, les exemples foisonnent.

A Marseille, rapporte une publication, un "imam" autoproclamé "vend 600 euros à un abattoir le droit d'utiliser son tampon halal..." Même que ces associations ou sociétés sont devenues des "entreprises" familiales, un pseudo- "président" avec son épouse, son fils... tel que rapporté par la même publication. Plus même, certains de ces "contrôleurs" se comportent tels des rabatteurs : "Si vous ne vendez pas la viande qui porte notre label, nous dirons dans le quartier que vous ne vendez pas halal", menacent-ils des bouchers tel celui du boulevard Rochechouart à la boucherie désertée par des clients qui préféreraient acheter du... vrai faux halal chez le boucher d'en face moins enclin à être honnête... Rien moins que du racket... association culturelle, société de contrôle, là où priment le mercantilisme et le lucratif, ce n'est en vérité qu'une façade pour s'adonner au commerce incontrôlable... Elles obtiennent même des commissions dans les activités d'exportation ô combien juteuses surtout pour ce qui concerne le poulet. Les unes "travaillent" pour leurs propres poches, les autres pour des organisations islamiques influentes telle l'Union des organisations islamiques de France dont le contrôleur Baraka (une association) a été impliqué dans un marché douteux en direction du Yémen.

Les magouilles et tromperies vont de la justification du halal par des... ouvrages écrits par des individus qui non seulement baignent dans la fraude mais sont arrivés à se hisser au niveau du CFCM, jusqu'à la délivrance à des producteurs de "certificats halal" valables une année. Un abattoir italien n'a pas trouvé mieux que d'exhiber un livre consacré à l'islam pour prouver que ses carcasses sont halal. En Allemagne, on évoque le cas d'un contrôleur de France qui aurait trouvé en un "acolyte" libanais en vue de s'associer (si ce n'est pas déjà fait dans une perspective de faux halal). En Espagne, le nom du même "contrôleur" est évoqué... C'est essentiellement par ces faux "certificats de viande halal" que se consomme la fraude. Partout, en France, en Hollande, en Belgique, en Allemagne, en Irlande, etc., ils sont disponibles à satiété. Comme la misère qui s'abat sur le monde, les fraudeurs fondent sur les consommateurs musulmans en usant de tous les subterfuges. Même de la corruption comme nous l'a révélé un fonctionnaire du ministère français de l'Intérieur (évidemment en insistant sur le sceau de l'anonymat).

La tromperie n'a aucune limite, elle dépasse le halal jusqu'à faire manger par le consommateur musulman du porc précisément du sang de porc. Jouissant de toutes les prérogatives cette fois, les services français de la répression des fraudes ont été jusqu'au bout de leurs prérogatives. Les établissements, Routhiau qui produisent du jambon de dinde, de la cuisse de dinde traitée en salaison de la roulade de volaille aux olives et de la roulade de volailles aux pistaches ont été surpris la main dans la fraude, la tromperie et l'escroquerie suite à un contrôle inopiné des services de la répression des fraudes de Vannes. Ces dernières ont relevé la "mise en œuvre de sang de porc... et de matières premières carnées non halal", résultant "d'une décision délivrée des dirigeants de l'entreprise". "Les consommateurs

musulmans des produits sur lesquels les établissements Routhiau ont apposé délibérément et à tort le sigle halal (...) ont manifestement été trompés”, souligne l’inspecteur qui poussa ses investigations jusqu’au fournisseur même des établissements Routhiau. Il indique que l’enquête réalisée chez Nutrinal (le fournisseur) a permis de savoir “que le sang mis en œuvre dans la préparation du jambon volaille SR est un mélange de sang de bœuf et de sang de porc et que les établissements Routhiau n’ont jamais conformé Nutrinal de la destination halal de ce produit ni formulé une quelconque restriction quant à sa composition”... A remarquer qu’aucune personnalité religieuse, en son nom propre ou en celui d’une quelconque organisation n’a osé se constituer partie civile lors du procès à la suite duquel le premier responsable de la société a été condamné (par la cour d’appel de Poitiers) à... 4 500 euros d’amende. Il est vrai que ces personnalités préfèrent se consacrer à autre chose de plus rentable comme par exemple signer des contrats tel celui qui lie la mosquée d’Evry à la société Corico pour à peine... 6 000 euros. Plutôt une simple recette au lieu d’un authentique contrôle. C’est Abou Ali, employé de Corico et de sa filiale Médina Halal qui certifie le halal... C’est vrai que le recteur marocain est très occupé à faire de la propagande contre l’Algérie.

(A suivre)

* Lire les éditions des 18 et 19 février 2006.

M. ABDELLAH ZEKRI (MEMBRE DU CONSEIL SUPERIEUR DES MOSQUEES DE FRANCE)

“Un panier à crabes...”

Connu pour son franc-parler, M. Abdellah Zekri ne choisit pas les mots pour s’exprimer ouvertement sur les thèmes brûlants d’actualité. A titre de membre du Conseil supérieur des mosquées de France, il a bien voulu nous accorder une interview (dont nous reproduisons une partie ci-dessous), au cours de laquelle il lui était difficile de se départir de ses différentes responsabilités. Par exemple, il ne s’empêche pas de souligner que “beaucoup de gens ouvrent des salles de prière. Pourquoi ? Parce que cela rapporte beaucoup d’argent pour certains...”. L’homme est très connu, notamment pour sa participation en Irak, à la libération des otages français. Cependant le thème de cette partie de l’entretien concerne le marché de la viande dite halal qu’il connaît bien.

Quel constat faites-vous en ce qui concerne le marché relatif aux viandes dites halal ?

La situation en France de ce marché me pousse à dire en toute honnêteté que c’est un panier à crabes. Le Conseil français du culte musulman, le CFCM, aurait dû prendre en charge le dossier des sacrificateurs... La mosquée de Paris délivre des cartes de sacrificateurs, comme celle de Lyon et comme la mosquée d’Ivry, et entre ces trois Mosquées, il n’existe pas de coordination. Donc, n’importe qui délivre des cartes de sacrificateur. J’affirme que c’est un panier à crabes pour plusieurs raisons, entre autres, il existe des sacrificateurs qui bénéficient de cartes de sacrificateurs délivrés par la Mosquée de Paris. Normalement pour obtenir cette carte de sacrificateur, l’intéressé devra se présenter devant deux imams et procéder, devant eux, à un abattage rituel selon la loi musulmane. S’il répond aux conditions, les deux imams lui signent un document prouvant son aptitude à sacrifier les bêtes ovines, bovines ou volailles. Partant de ce test, il obtient une carte de sacrificateur qui est payante, donc cela permet de renflouer les caisses des mosquées qui attribuent cette carte. Mais, des sacrificateurs confient leurs cachets aux abattoirs lesquels apposent le cachet sur les carcasses sans que les bêtes soient abattues selon le rite musulman. Ce sont des complicités. Il y a des

individus qui n'ont rien de musulman qui usent de l'Islam pour percevoir de l'argent de la part des abattoirs. Ces pseudo-sacrificateurs laissent l'abattoir faire ce qu'il veut.

Pouvez-vous être plus explicite ?

Je précise que le sacrificateur n'est pas rémunéré par la mosquée. C'est un employé payé par l'abattoir. Il est donc juge et partie. Evidemment, il se soumet à la volonté de son employeur. L'abattoir paie une taxe, dite taxe halal, à la mosquée avec laquelle il a signé une convention ou un contrat. Cette taxe varie selon le tonnage des viandes. Les mosquées de Paris, d'Ivry et de Lyon perçoivent, chacune pour ce qui la concerne, des taxes selon le poids des bêtes abattues. Ces trois mosquées ont des représentants dans les différentes régions qui sont chargées de contrôler les sacrificateurs. Mais, je l'affirme haut et fort, j'affirme que l'on trompe les musulmans, c'est clair, net et précis. Personnellement, j'ai observé des sacrificateurs dans des abattoirs qui, au lieu d'égorger les bêtes, vauquèrent à autre chose et abandonnaient le patron de l'abattoir à abattre autrement, illicitement, les bêtes. Le cachet halal est apposé en toute complicité. Ainsi, les musulmans sont trompés mais vis-à-vis d'Allah ils sont sincères et purs car ils sont convaincus que c'est de la viande halal ... C'est un panier à crabes où l'argent circule énormément.

A qui est destiné cet argent ?

Normalement dans les caisses des mosquées, des grandes fédérations. Je ne dis pas que ces mosquées gardent l'argent pour elles, cela leur permet de fonctionner, de payer les charges... Le problème du financement du culte en France n'est pas clair donc on va vers des dérives comme celle-ci. Hier encore, lorsque nous nous sommes rencontrés à la Mosquée de Paris, il s'est tenu une réunion du bureau du CFCM au cours de laquelle il a été soulevé le problème de l'abattage de la viande halal. C'est devenu une manne d'argent pour certaines personnes.

A combien est évaluée cette taxe ?

A des milliards de centimes en francs. C'est une importante affaire. Beaucoup de gens se rincent la bouche avec cet argent. Je précise bien qu'il existe des mosquées qui emploient des sacrificateurs des mosquées qui emploient des contrôleurs, et il existe des mosquées qui sont en contrat avec des personnes avec lesquelles elles partagent.

Comment se pratique le trafic, la fraude ?

C'est par rapport au tonnage. Par exemple, un abattoir déclare tant de tonnes alors que le tonnage est plus important. Celui qui est chargé du contrôle prend la différence pour lui et pour la mosquée qui l'emploie. Souvent pour lui seul.

Pourquoi les mosquées ne contrôlent pas directement ?

Il faut savoir que la Mosquée de Paris n'est pas la seule sur le marché, elle a opté pour quelqu'un, disons un sous-traitant qui est chargé de cela pour que la mosquée retire sa responsabilité. Le sous-traitant encaisse l'argent dont un pourcentage est versé à la Mosquée de Paris. Personnellement, j'aurais souhaité que la mosquée de Paris ait des employés liés par un cahier des charges et qui effectuent des contrôles dans les régions. **Il y a un amalgame, une contradiction sur la carte de sacrificateur délivrée par les trois mosquées. Au recto, il est indiqué que le sacrificateur est habilité par la mosquée à pratiquer l'abattage rituel. Mais, au verso, il est précisé que cette carte ne prouve pas que la viande est halal...**

C'est précisément ce que je viens d'affirmer. Si le sacrificateur est sincère et sérieux, il procède à l'abattage rituel conformément à l'Islam. Sinon, il se suffit à apposer le cachet sur la carcasse d'une bête qui n'a pas été abattue selon le rite et qui est par conséquent illicite à la consommation par des musulmans. S'il existe de telles mentions sur les cartes de sacrificateurs, c'est que les moquées ont constaté une dérive. Les mosquées de Paris, de Lyon ou d'Evry font confiance à des personnes qui remplissent les conditions de sacrificateurs mais au niveau des abattoirs l'abattage ne se pratique pas selon le rite puisque, il est plus économique d'abattre les bêtes à la chaîne. Le sacrificateur craignant des représailles de la part de son employeur, craignant que la carte ne lui soit retirée préfère se taire et ne pas dénoncer son employeur. Ainsi, ce dernier appose le cachet "halal" sur des carcasses qui ne le sont pas. De la sorte, les musulmans sont trahis.

Propos recueillis par A. M. B. (Quotidien Le Soir d'Algérie)

CONFESSION D'UN SACRIFICATEUR :

"C'est pourri"

Il est sacrificateur dans une entreprise française de la région de Lille. A condition de ne pas livrer son nom, il a accepté de livrer la réalité de son métier : au lieu d'égorger les bêtes selon le rite musulman, il leur coupe la tête une fois assommées ou déjà mortes. "Illicite, oui, mais je suis obligé de le faire pour pouvoir nourrir une famille", confie-t-il.

Depuis quand êtes-vous sacrificateur ?

Dix-sept ans, mais je travaille dans cette société depuis sept ans. J'ai appris ce métier au Maroc où j'étais boucher.

Comment avez-vous intégré cette entreprise ?

Grâce à l'imam de la mosquée qui a été sollicité par le directeur de la société. Il m'a fait venir du Maroc, il m'a établi une carte de sacrificateur et j'ai commencé dans cette société.

Par qui êtes-vous rémunéré ? Par la mosquée ou la société ?

Je suis payé par la société.

Dans quelles conditions travaillez-vous ?

Je fais ce que veut le directeur de l'abattoir. C'est vrai que je suis musulman. Le premier devoir du musulman est de penser à sa famille. De toutes les façons, ce sont eux les responsables.

Mais c'est vous qui signez le certificat halal ?

Je suis forcé de le faire, je n'ai aucun choix... C'est le pain de mes enfants... Il arrive que j'égorge les bêtes comme l'exige l'Islam, mais le plus souvent je me contente de couper leur tête une fois assommées et mortes. Ce n'est pas halal, mais que puis-je faire ?

En avez-vous parlé avec le directeur de l'abattoir ?

Oui. Il ne veut rien savoir. Pour lui, l'égorgement rituel musulman lui fait perdre du temps.

Comment procédez-vous ?

Une ou deux fois par semaine j'égorge rituellement cinq ou six bêtes. Cela lui permet d'avoir des certificats halal pour l'ensemble des bêtes.

N'y a-t-il pas de contrôle ?

Ils sont tous complices... L'imam signe tout ce que désire le directeur. Tout est possible avec l'argent. L'imam gagne de l'argent soi-disant pour la mosquée, le directeur de l'abattoir vend cinq fois plus de carcasses en prétendant qu'elle est halal. Quelquefois un contrôleur, désigné par la mosquée, vient assister lorsque je procède à l'abattage. C'est le cousin de l'imam. Mais ce contrôleur n'est jamais là au moment où les bêtes sont assommées. Je lui en ai parlé une fois, il n'a rien dit. C'est normal, il ne va pas cracher sur la main qui lui donne à manger ; il est payé lui aussi.

Comment est-il payé ?

Comment ? En argent liquide. Il vient chaque mois, il assiste à un abattage rituel auquel je procède à la demande du directeur de l'abattoir, puis il signe un paquet de certificats halal vierges, il accompagne le directeur dans son bureau où il est payé... Puis il s'en va en me donnant quelques billets.

A quel titre ?

Un pourboire, me dit-il.

Mais vous disiez que vous êtes rémunéré par l'abattoir ?

Oui. Le pourboire est un plus afin que je ne parle pas. Mais à qui vais-je parler ? Je ne veux pas perdre ma place. Qui va nourrir ma famille ? Je ne suis pas le seul sacrificateur dans cette situation. Il y a des Tunisiens, des Algériens, des Turcs, des Marocains, tous les sacrificateurs sont obligés de se taire. Chez qui iront-ils se plaindre ? Chez l'imam ? Il n'osera pas réagir parce qu'il est complice dans la fraude. Chez le contrôleur ? Même chose, chez les autorités ? Lesquelles ? J'ai discuté une fois avec l'inspecteur vétérinaire en visite à l'aéroport, il ne sait pas ce que signifie le halal... J'ai failli changer de société, c'était pire, car il fallait accepter de faire du haram en tuant des poulets déclarés halal... 15 000 poulets par heure alors que la normale halal est de 600 poulets par heure... La volaille n'est jamais halal, je sais ce que j'affirme. Elle est anesthésiée ensuite, grâce à un disque les têtes des poulets sont découpées... Partout c'est pourri, il n'y a que l'argent qui compte : je suis concerné mais je ne peux rien dire. A qui le dire, d'ailleurs c'est partout pourri.

Faux halal : l'Algérie concernée ?

Qu'est-ce qui prouve que les viandes d'importation mises en vente sur le marché algérien sont saines ? Ce sont les nombreux documents exigés par les services vétérinaires algériens aux importateurs publics et privés, mais surtout le fait et l'assurance que ces certificats (sanitaires, microbiologiques, analyses,...) sont délivrés sous le sceau de l'officiel par des institutions ou organismes officiels.

En d'autres termes, lorsque nous consommons une viande, au plan sanitaire c'est la responsabilité des services officiels du pays exportateur qui est engagée en même temps que celle du pays importateur. Qu'en est-il du halal ? Ou bien qu'est-ce qui prouve que les viandes d'importation mises en vente sur le marché algérien sont halal ou licites à la consommation ? Un seul document : le certificat de viande halal, objet de tant de convoitises.

Dans toute l'Europe, il n'existe pas un organisme, une institution officielle ou habilitée à fournir un tel certificat. Aucune réglementation, aucun décret, aucune loi n'autorise les pouvoirs publics à s'immiscer dans le domaine religieux. Cette restriction oblige l'importateur (société ou pays) à faire appel plutôt à acheter des services d'un certificateur. Celui-ci peut être une association culturelle, culturelle, une société, c'est-à-dire tout un chacun qui s'investit contrôleur de viande halal. Le créneau est porteur et rapporte des sommes considérables. Une mine d'or ; une manne céleste selon certains. Un statut, une estampille, des "certificats, de viande halal, et le tour est joué. Fraude, tromperie, escroquerie, qu'importe. C'est donc ce "certificat" qui pose problème. S'agit-il de vrais ? Ou de faux-vrais certificats halal comme il en existe à la pelle dans les abattoirs européens et particulièrement dans les pays exportateurs en direction de l'Algérie. La question reste posée d'autant plus que nul n'est à l'abri d'un abus de confiance.

Les propos de M. Rachid Bouguedour, directeur des services vétérinaires au ministère de l'Agriculture, ainsi que les investigations permettent d'affirmer que l'Algérie — en Algérie — s'est prémunie contre la fraude. Mais, à l'étranger — c'est-à-dire là où sont délivrés ces "certificats" — cela ne relève pas des compétences et des prérogatives de ces services vétérinaires lesquels jouissent d'une couverture en ce certificat dont la véracité ou l'authenticité est douteuse, rien ne prouve qu'effectivement l'émetteur de ce "certificat" était présent physiquement lors de l'abattage rituel.

Le sacrificateur ? Il n'est pas neutre, puisqu'il est employé de l'abattoir auquel il est obligé de se soumettre sous peine de licenciement, puisqu'il est juge et partie... "90% des viandes importées d'Europe ne sont pas halal", confie, sous le sceau de la confidentialité, un importateur qui poursuit ainsi : "C'est la seule fois que je vous permets d'assister à l'abattage, m'a déclaré mon fournisseur allemand..." Certains estiment que la responsabilité du contrôle incombe aux mosquées. Mais que pensent-elles sans moyens, lorsque elles-mêmes délèguent leur certification à des contrôleurs qui profitent de l'occasion inouïe d'user de la réputation, du logo de telle ou telle mosquée. Ne sont-elles pas abusées par ces "contrôleurs" ? L'un d'eux affirmait récemment à un entrepreneur en viandes : "Il faut vite bouger, l'Algérie a besoin de 40 000 tonnes de viandes. Il y a du business à faire là-bas." C'est déjà tout dire en ce qui concerne les motivations de ces individus... (A suivre)

* Lire éditions des 18, 19 et 21 février

M. RACHID BOUGUEDOUR, DIRECTEUR DES SERVICES VETERINAIRES "Nous sommes vigilants et rigoureux"

Clairs, nets et précis. Les propos de M. Bouguedour, directeur des services vétérinaires, permettent de constater que l'Algérie a pris toutes les dispositions nécessaires pour que les viandes d'importation soient de qualité et provenant de bêtes abattues selon le rite musulman dit halal.

Un certificat de viande halal accompagne la marchandise importée. Mais sachant que l'abattage rituel religieux n'est pas du ressort des autorités européennes et sachant également que des individus sans scrupules se sont autoproclamés contrôleurs de viande halal, usant de la fraude, de l'escroquerie et de la tromperie pour s'enrichir, l'on ne peut que se demander si nos importateurs publics et privés ne sont pas les premiers abusés. Le contrôle de l'abattage rituel au niveau des abattoirs européens n'étant du ressort ni des autorités locales ou algériennes, c'est précisément à ce niveau que les filières, les réseaux et les connexions du faux halal agissent. Volet sanitaire, les services vétérinaires algériens ont mis en œuvre un système de protection quasi impossible à violer : certificat de contrôle de dioxine, certificat sanitaire, certificat d'analyses microbiologiques, etc. Sans omettre de signaler l'existence de coordination avec les services officiels vétérinaires du pays exportateur. Toutes ces dispositions concernent l'aspect sanitaire pour lequel l'Algérie est "blindée".

Le Soir d'Algérie : Pouvez-vous nous préciser d'où l'Algérie importe les viandes ovine et bovine ainsi que les produits élaborés ?

Rachid Bouguedour : De tradition, l'Algérie importe les viandes dans l'écrasante majorité à partir des pays d'Amérique du Sud (Argentine, Brésil, Uruguay) et de Nouvelle-Zélande. Depuis plus d'un an, le marché européen a été rouvert après sa fermeture à la suite de la crise de la vache folle. Pour l'instant et dans l'ordre décroissant, l'Algérie, par le biais de ses importateurs publics et privés, importe des viandes d'Allemagne, d'Irlande et de France. Dans l'avenir, d'autres pays tels que l'Italie et l'Espagne seront concernés par des importations. En 2005, l'Algérie a importé 96 000 tonnes de viandes dont 3700 tonnes d'Europe, ce qui représente moins de 5% des importations.

L. S. : Ces importations font-elles l'objet d'un contrôle ?

R. B. : Toutes les importations de viandes, quel que soit le type de viandes, passent obligatoirement par notre contrôle. Il faut savoir que s'il s'agit d'une matière crue, fraîche ou vivante, elle est soumise à la dérogation sanitaire à l'importation. Cette dérogation est un préalable à l'importation. S'il s'agit d'un produit transformé, il fait l'objet d'un contrôle à l'arrivée avec un dossier sanitaire à fournir selon les termes de la loi.

L. S. : Quelles sont les dispositions prises pour vérifier si l'abattage est halal ?

R. B. : Pour ce qui concerne les viandes halal, le dossier est traité à l'arrivée de la marchandise. Il faut cependant savoir que les services officiels du pays d'importation nous informent de l'existence de l'abattage halal, des institutions qui le certifient. Des exemplaires de proforma de certificats halal sont adressés à nos services pour qu'ils puissent contrôler aux postes frontières.

L. S. : Mais les certificats de viande halal sont établis par des associations ou des groupuscules d'associations qui ne sont pas concernés par la réglementation. En Hollande, en Belgique, en Europe en général, des certificats sont établis par des associations qui n'ont aucun lien, aucun contact avec les autorités locales...

R. B. : Tout à fait. De toutes les manières, pour ce qui est du halal, je répète qu'il faut distinguer le sanitaire du halal. Les certificats sanitaires sont négociés par nos services. Pour

ce qui est du halal, il est fait obligation à ceux qui vendent des viandes à l'Algérie d'avoir une certification halal et un abattage rituel respecté.

L. S. : Par exemple, pour ce qui concerne les viandes en provenance de France ?

R. B. : En ce qui concerne la France, la Mosquée de Paris a été officiellement désignée pour certifier les viandes halal en direction de l'Algérie.

L. S. : Est-ce que vos services effectuent eux-mêmes des déplacements en direction des pays d'importation pour vérifier s'il s'agit effectivement d'abattage rituel halal ?

R. B. : Nous n'avons pas cette mission, ni cette vocation.

L. S. : A quelles conditions doit souscrire un importateur pour importer des viandes ?

R. B. : L'importateur doit avoir un registre de commerce, un lieu agréé par nos services en matière sanitaire et de stockage en froid.

L. S. : Selon le recteur de la mosquée de Lyon, des certificats dits de viande halal sont délivrés au port d'Alger au mépris de la réglementation...

R. B. : Cela est impossible du fait que le certificat de viande halal accompagne les documents sanitaires dans un pli-cartable lequel est classiquement transmis par les autorités qui l'expédient. Il est impossible d'avoir des certificats halal délivrés de manière occulte au niveau du port. Cela ne tient pas la route.

L. S. : Avez-vous déjà observé ou sanctionné des cas de viande dite halal alors qu'elle ne l'était pas ?

R. B. : Depuis la réouverture du marché européen et à l'heure actuelle, nous n'avons observé ou sanctionné aucun cas.

L. S. : Qu'en est-il des autres marchés ?

R. B. : Cela se passe très bien puisque les organismes certificateurs dans les pays d'Amérique du Sud sont très peu nombreux. Ils sont agréés par les services officiels.

L. S. : Pensez-vous que l'Algérie soit à l'abri d'un trafic en matière de viande dite halal, d'un abus de confiance ?

R. B. : Nul ne peut être à l'abri d'un trafic ou d'un abus de confiance et ce dans n'importe quel domaine. Dans cette perspective, nous sommes vigilants et rigoureux. Propos recueillis par A. M. B.

M. KAMEL KABTANE (RECTEUR DE LA MOSQUEE DE LYON)

“Tout et n'importe quoi”

L'homme est connu et par son franc-parler et par le méticuleux choix auquel il procède pour s'entourer de collaborateurs tant rigoureux qu'intègres. On n'entre pas à la mosquée de Lyon comme dans un moulin... Pour éviter d'être éclaboussé par des affaires scabreuses, lui et ses collaborateurs avaient décidé de créer une association de contrôle de la viande halal (c'est la seule mosquée à l'avoir fait et on peut se demander pourquoi les autres mosquées n'ont pas

agi de la sorte) qui attribue le label halal au sein même des abattoirs sans recourir aux sacrificateurs (dont la mission ne consiste pas à agréer la viande halal) ou à d'autres intermédiaires qui ont trouvé là le filon pour s'en mettre plein les poches. En contrepartie du contrôle, l'association bénéficie d'une taxe versée dans son compte bancaire. Tout est fait dans la transparence.

Le Soir d'Algérie : Quel constat établissez-vous en ce qui concerne le marché de la viande dite halal ?

Kamel Kabtane : Il est vrai que le marché de la viande halal représente un potentiel économique important, il est en constante évolution. Les industriels de l'agroalimentaire l'ont compris depuis fort longtemps. Nous assistons depuis une dizaine d'années à un développement important de ce marché. Il est vrai que le consommateur musulman consomme près de 147 kg de viande par an, alors que le consommateur autre, consomme trois fois moins. Cette situation a amené bon nombre d'industriels à se diversifier pour conquérir des parts de marché dans le halal. Pour conquérir ce marché, les professionnels de la viande ont dû recourir à de nombreux subterfuges pour attirer le consommateur musulman. Il est vrai aussi que si le musulman est un grand consommateur, il n'est pas si exigeant qu'il devrait l'être ; sa seule préoccupation, est le prix. A partir de ce postulat, les professionnels de la viande s'ingénient à fournir le produit le moins cher et généralement ils ne s'embarrassent pas de principes religieux. Cependant, il ne faut pas généraliser, il y a des professionnels qui essaient de faire leur métier le plus honnêtement, mais ils subissent une concurrence effrénée de la part des professionnels qui ne jouent pas le jeu.

L. S. A. : Comment la mosquée de Lyon gère-t-elle le dossier de la viande halal ?

K. K. : La mosquée de Lyon par l'intermédiaire de l'association rituelle de la Grande Mosquée de Lyon a été autorisée avec les mosquées de Paris et d'Evry, par un arrêté interministériel d'agréer les sacrificateurs qui exercent leurs activités dans les abattoirs. Parallèlement à ces agréments, la mosquée de Lyon a édicté une charte de la viande halal. Dans cette charte, elle a développé les conditions que doivent satisfaire les abattoirs pour la production de la viande halal. A partir de là avec les abattoirs qui lui ont fait appel, elle a signé des conventions de partenariat, dans lesquelles les abattoirs s'engagent à respecter cette charte sous le contrôle du personnel de la Grande Mosquée de Lyon. Chaque fois qu'une convention est signée, un contrôleur salarié de l'ARGML est nommé auprès de cette société, pour suivre l'application du rituel dans son intégralité. Ce qui veut dire que nous ne soustrayons pas cette responsabilité à d'autres, car nous estimons que c'est une responsabilité morale que nous avons vis-à-vis du Créateur et du consommateur musulman et que par conséquent nous ne pouvons déléguer.

L. S. A. : Combien de sacrificateurs sont agréés ?

K. K. : L'ARGML ne délivre des cartes de sacrificateur qu'aux abattoirs dont elle contrôle l'activité dans ce domaine. Car nous avons pu nous rendre compte que beaucoup d'abattoirs lorsqu'ils n'étaient pas contrôlés utilisaient ces cartes pour faire tout et n'importe quoi. Nous délivrons annuellement une trentaine de cartes de sacrificateur.

L. S. A. : Que voulez-vous dire par "tout et n'importe quoi" ?

K. K. : Il est exact que des abattoirs estiment que par le fait qu'ils ont des sacrificateurs agréés par une mosquée cela les dispensait de se confirmer aux règles de certification telles que nous les édictons. On a vu un abattoir avoir un sacrificateur turc, un autre un sacrificateur algérien, un autre encore un sacrificateur marocain, un quatrième un sacrificateur tunisien, il

vous suffisait de dire que vous êtes de telle ou telle nationalité pour que l'on vous exhibe la carte d'un sacrificateur ayant la même nationalité que l'acheteur. Les sacrificateurs étant des salariés de l'entreprise ne pouvaient que confirmer la licéité des viandes et en aucun cas ils ne pouvaient aller contre leurs employeurs. Les responsables des abattoirs omettaient toujours de dire que le rôle des sacrificateurs se limitait à l'abattage et qu'ils n'avaient aucun pouvoir ou autorité sur le reste et notamment sur les produits utilisés dans la fabrication des produits transformés.

L. S. A. : Quelles sont les conditions d'habilitation d'un sacrificateur ?

K. K. : Ces conditions sont énumérées sur notre site mosqueedelyon.org où nous donnons toutes les conditions requises d'habilitation d'un sacrificateur. Il faut dire aussi que tous nos sacrificateurs font l'objet d'un certain nombre de conditions, notamment celles d'être un bon musulman pratiquant, ayant des compétences en la matière. Tous nos contrôleurs sont soumis à des tests pour vérifier leurs aptitudes professionnelles.

L. S. A. : Avez-vous sanctionné des sacrificateurs pour manquement ?

K. K. : Effectivement, il nous est arrivé de retirer les cartes à des sacrificateurs qui n'avaient pas observé et respecté notre cahier des charges. Notamment en matière de manque d'application dans le geste sacrificiel, nous avons jugé alors que ces sacrificateurs n'étaient plus aptes à exercer cette fonction. Cela est arrivé aussi lorsque sciemment des sacrificateurs avaient introduit dans le lot de bêtes qu'ils savaient illicites à la consommation des musulmans des bêtes mortes avant leur égorgement, ou même les bêtes qu'ils savaient malades.

L. S. A. : Pourquoi la mosquée de Lyon a décidé de s'investir aussi dans la certification ?

K. K. : Dès son inauguration en 1994, la mosquée de Lyon a estimé qu'il était dans sa responsabilité de se consacrer à cette tâche qui naturellement était de sa compétence. D'autant qu'à l'époque un certain nombre d'opportunistes avaient compris l'intérêt que représentait ce secteur et avaient tenté de l'investir pour faire des affaires.

L. S. A. : Comment contrôlez-vous ?

K. K. : Comme je vous l'expliquais auparavant, le contrôle des viandes est une responsabilité que nous voulons assumer totalement et en aucun cas elle ne peut s'exercer à la légère. C'est pourquoi lorsque nous apposons notre tampon sur une viande, c'est que réellement nous sommes conscients de l'importance de la responsabilité qui pèse sur nos épaules et en aucun cas nous ne voulons transgresser ces règles. D'ailleurs les méthodes de contrôle et de certification de la mosquée de Lyon ont fait l'objet d'un audit très pointu de la part de certains Etats comme la Malaisie et les Emirats arabes unis. Ces audits ont reconnu le travail fait par la mosquée de Lyon qui de ce fait se trouve être un des principaux référents pour l'exportation des produits alimentaires dans ces pays.

L. S. A. : Quel est le nombre de contrôleurs ?

K. K. : L'ARGML emploie une dizaine de contrôleurs répartis dans les différents abattoirs qu'elle contrôle. Nous contrôlons en tout et pour tout quatre abattoirs et une usine de transformation et de découpe qui travaille essentiellement avec des hypermarchés.

L. S. A. : Au niveau de quels abattoirs intervenez-vous ?

K. K. : Nous intervenons essentiellement dans la région Rhône-Alpes, car nous estimons que si nous devons faire correctement notre travail, il faut rester dans notre région pour agir efficacement. Aujourd'hui nous gérons deux abattoirs de volailles et deux abattoirs de viandes rouges. L'un des deux, l'abattoir de Corbas est le plus grand abattoir de viande bovines de la grande région sud-est qui produit près de 40% de viande halal.

L. S. A. : A quel moment contrôlez-vous ? Avant, après, ou au moment de l'abattage ?

K. K. : Notre contrôle est permanent, il se situe avant l'abattage pour nous rendre compte que la bête est conforme à nos principes religieux, il se situe au niveau du sacrificateur pour savoir si la bête est bien positionnée en direction de La Mecque et si son couteau est bien aiguisé. Au moment de l'abattage notre contrôleur est toujours présent pour attester que le geste est conforme au rituel, c'est-à-dire qu'il faut que le couteau ne passe qu'une fois. D'ailleurs il nous arrive quelques fois de refuser d'apposer notre tampon si notre contrôleur a jugé que le geste n'a pas été conforme à notre cahier des charges. Dans ce domaine nos contrôleurs sont seuls responsables de déclarer licite ou pas une bête qui a été abattue devant eux.

L. S. A. : Des voix s'élèvent pour dénoncer les tromperies, les fraudes et l'abus de confiance ? Quel est votre commentaire ?

K. K. : Il est vrai comme je vous l'expliquais par ailleurs que le marché est très important et tous les professionnels voudraient l'investir. Il y a une concurrence folle, notamment lors de la transformation des viandes. Nous avons vu encore récemment comment certains professionnels peu respectueux des musulmans s'adonnaient à des trafics éhontés. On a vu encore récemment des producteurs de viandes destinées à la fabrication de kebabs, mélanger ces viandes avec de la graisse de porc, on a vu des bouchers peu scrupuleux fabriquer des merguez à partir de viande avariée composée essentiellement de détritiques de boucheries. On a vu telle société vendre du saucisson halal fabriqué à partir de viandes malaxées avec du sang de porc. Ce sont là des exemples que la justice a eu à connaître, mais combien d'autres cas sont passés inaperçus. Nous ne parlerons pas de ces bouchers qui achètent de la viande à bas prix généralement produite à l'étranger et jurent par leurs grands dieux à leur client que cette viande est halal, ou bien de ces bouchers qui pour se donner bonne conscience achètent deux ou trois bêtes estampillées par un organisme de contrôle qu'ils mettent à la vue de leur clientèle alors que le reste de leur stock est illicite à la consommation. Il est vrai également que nous avons depuis fort longtemps attiré l'attention des pouvoirs publics sur ces situations, il est vrai également que le mot halal est galvaudé et qu'en aucun cas il ne peut faire l'objet d'une protection des services des fraudes, qui sont placés devant un dilemme, à savoir faut-il défendre l'aspect religieux du produit, ou bien défendre l'aspect sanitaire réglementaire des choses ? Généralement, c'est ce dernier aspect que les services de contrôle privilégient. Il y a cependant quelques exceptions comme celles dont nous vous avons entretenues par ailleurs, là les services de répression des fraudes ont agi.

L. S. A. : D'autres voix parlent de vaste trafic en France, comment selon vous est organisé ce trafic ?

K. K. : C'est vrai qu'il y a des filières bien organisées qui agissent dans l'ombre et notamment pour l'importation de viandes de l'étranger, notamment de Belgique et d'Allemagne, où il y a une production importante de viande de volailles. Lorsque l'on constate les prix pratiqués pour leur revente en France, et notamment lorsqu'elles sont accompagnées du logo halal, on est en droit de se poser la question de savoir réellement comment ces bêtes ont été sacrifiées.

Certains soutiennent que les mosquées et les abattoirs pratiquent un racket. Quel est votre commentaire ?

Estimer que les mosquées pratiquent le racket, c'est donner raison à tous ces aventuriers qui agissent depuis des années et qui s'activent à écarter les mosquées de la certification des viandes halal afin d'avoir le champ libre pour fructifier leurs affaires. En ce qui concerne la mosquée de Lyon, l'argent que nous dégageons sert essentiellement au fonctionnement de la mosquée, près de 75% du chiffre d'affaires réalisé par l'ARGML est essentiellement destiné au paiement des salaires et des charges.

Ne pensez-vous pas que la communauté musulmane est prise en otage ?

Le consommateur musulman devrait surtout être plus exigeant et être à même d'être très regardant sur les viandes qu'il consomme et ne pas rechercher essentiellement le plus bas prix. Quand on veut respecter les principes d'une alimentation halal il faut savoir être exigeant et aussi payer le prix. Nombreux sont ceux qui font des fixations sur les redevances que paient les abattoirs aux mosquées pour permettre la certification des viandes, alors qu'en réalité la redevance est très minime comparée à celle que paie la communauté juive pour manger cascher.

Qu'avez-vous observé vous-même en matière de trafic et de tromperies ?

Il est vrai que certaines grandes entreprises qui exportent dans les pays musulmans dont l'Algérie ne se préoccupent pas de répondre aux exigences rituelles des musulmans. Pour baisser leur coût de revient, elles ne s'attachent pas les services des contrôleurs du rituel islamique et se contentent généralement d'une attestation délivrée par une association islamique généralement créée pour la circonstance. Il appartient également aux pays musulmans d'être soucieux du respect du rituel islamique et d'imposer aux sociétés avec lesquelles ils commercent de respecter ces règles.

Le Conseil français du culte musulman (CFCM) a-t-il réagi à cet état de faits ?

Non. Pour l'instant le CFCM est préoccupé par les problèmes internes et sa seule préoccupation à l'heure actuelle consiste à trouver des solutions à ces problèmes.

Le CFCM a-t-il réussi à instaurer une procédure de certification ?

Il est vrai que le CFCM ne s'est pas encore penché de façon laborieuse sur cette situation du fait qu'il est endeué dans des difficultés internes. Une commission halal avait été mise en place lors du précédent mandat mais malheureusement les personnes qui présidaient à son destin étaient plus préoccupées à faire des affaires qu'à régler ces problèmes. On a vu un de ses coprésidents se servir de son titre pour conforter ses propres affaires. **Selon des sources sérieuses, la viande ovine, bovine, ou de volaille provenant de Hollande et de Belgique est en majorité du faux halal, comment comptez-vous agir pour protéger la communauté musulmane contre la fraude et la tromperie ?**

Il est vrai que des doutes importants subsistent dans les viandes importées de ces pays avec la complicité d'intermédiaires, pour certains de notre communauté. Il est vrai qu'il faut savoir également que l'abattage rituel des bêtes est interdit en Hollande où toutes les bêtes sont assommées avant d'être sacrifiées, ce qui rend la bête illicite à la consommation des musulmans.

Des grandes surfaces proposent des “produits élaborés” (steak haché...) avec le label halal. Pensez-vous que cela est suffisant pour se préserver ?

Je pense que les grandes surfaces ont compris l'intérêt qu'elles pouvaient tirer de se conformer au respect des règles. Cependant, elles devront être elles aussi un peu plus exigeantes en matière de certification et ne plus accepter simplement la mention du produit halal qu'elles vendent.

Des faux certificats halal existent au niveau des abattoirs belges, des certificats vierges et cachetés sont remis à des abattoirs contre des sommes importantes. Ne pensez-vous pas que les organismes de contrôle sont à la source de la fraude ? Comment y remédier ?

Ce n'est pas seulement au niveau des abattoirs belges que cette méthode a cours, elle est également usitée au port d'Alger où des exportateurs dûment reconnus par les autorités agissent de la sorte et délivrent sur place les certificats exigés par les administrations algériennes. Pour y remédier, il faut que les musulmans arrêtent de faire la politique de l'autruche et qu'ils soient plus exigeants en matière de traçabilité des produits qu'ils consomment ou qu'ils importent. Ils contribueraient ainsi au respect des principes alimentaires musulmans. Certains pays le font déjà telle la Malaisie. Pourquoi ne pas leur emboîter le pas ?

Propos recueillis par A. B.

NDLR : Confrontés à la réalité du terrain, l'affirmation de M. Kabtane selon laquelle des faux certificats halal sont délivrés “sur place, au port d'Alger”, ne résiste pas à la vérité. L'enquête que nous avons poursuivie “sur place” permet de souligner que le certificat de viande halal (qu'il soit vrai ou faux) provient du port d'embarquement de la marchandise. Plus même, M. Bouguedour, directeur des services vétérinaires est catégorique : “Cela est impossible du fait que le certificat de viande halal accompagne les documents sanitaires dans un pli-cartable lequel est classiquement transmis par les autorités qui expédient. Il est impossible d'avoir des certificats halal délivrés de manière occulte au niveau du port. Cela ne tient pas la route.

Des importateurs témoignent

“90% des viandes importées d'Europe ne sont pas halal. Je vous le dis franchement mais c'est entre nous... Personnellement, durant le mois de Ramadhan, je veillais avec mon collègue à l'abattage halal en Europe, tandis que les gens rompaient le jeûne en famille... C'est une question de conscience, je veillais au halal pour ne rien avoir sur le dos demain face à Allah. Mon fournisseur allemand m'a prévenu qu'il n'accepterait pas ma présence à l'abattoir une nouvelle fois. Ce n'est pas comme cela que j'ai l'habitude de travailler, m'a-t-il dit...”
Confiance ou confession ? Elle appartient à un importateur algérien de viandes qui veut “éviter de tomber dans l'illicite”.

Elle est grave dans un pays où l'Islam est religion d'Etat. Mais alors il faut se demander comment cet Etat peut-il assurer aux millions d'Algériens la consommation halal comme indiqué par la religion musulmane. De prime abord l'institution première concernée — le ministère de l'Agriculture — a prévu des garde-fous, depuis des années déjà, du temps même du monopole, donc des garde-fous pour n'importer uniquement que des viandes ovine et bovine (quant aux volailles l'Algérie n'importe pas de poulets) issues de bêtes abattues selon le rite musulman, c'est-à-dire égorgées (et non abattues ou tuées, après étourdissement ou électronarcose). Au plan religieux ou de la licéité, qu'il soit public ou privé, l'importateur est

dans l'obligation de fournir un certificat de viande halal provenant du pays d'importation. Mais quelle est l'autorité religieuse, quel est l'organisme OFFICIEL musulman en Europe à même de délivrer un tel certificat ? AUCUN.

Quels soient associations, sociétés, ou organismes, aucun de tous ceux qui se sont autoproclamés ou s'autoproclament contrôleurs de viande halal n'est dépositaire ou titulaire d'une autorité ou compétence OFFICIELLE ou pouvoir attribué ou délégué pour déclarer un certificat OFFICIELLEMENT, que telle viande est halal. D'autre part, il y a les mosquées. Celle de Lyon a créé sa propre association de contrôle de viande halal qui lui rapporte des recettes "conséquentes". D'autres mosquées procèdent autrement à la certification en ayant recours à des "sous-traitants" avec lesquels elles se partagent la rétribution. Rien ne permet d'exclure que ces mosquées sont abusées par leurs sous-traitants dont les "certificats" vierges sont disponibles dans les abattoirs. A titre d'exemple, signalons que parmi ces sous-traitants certains ont confectionné plusieurs modèles de "certificats" selon qu'ils soient destinés à un pays musulman, ou une entreprise européenne. Comme si le halal variait selon les cieux. Au ministère français de l'Agriculture, plus précisément à la direction générale de l'alimentation,

Mlle Katia Giraudet, déléguée par sa hiérarchie pour nous recevoir, est catégorique après avoir été formelle : "Le caractère halal n'est pas de notre compétence. La loi et la réglementation ne nous accordent aucune prérogative dans ce cadre. Cela relève de la communauté musulmane..." Même son de cloche partout en Europe où il est utile de le rappeler et de le préciser que l'abattage par égorgement est interdit sauf après dérogation sollicitée par les juifs et les musulmans. En d'autres termes, les institutions étatiques ne sont pas concernées par la délivrance d'un certificat de viande halal destiné aux viandes exportées...

Alors, pour se soumettre à la réglementation, il ne reste plus à l'importateur (ou à l'exportateur, le plus souvent les deux) qu'à acheter les services d'une association, d'un centre islamique, "d'un individu qui a trouvé le filon en s'autoproclamant contrôleur de viande halal, qui signe à blanc, ou qui délivre des certificats vierges portant le logo d'une mosquée à des abattoirs dont le halal est le dernier souci... Et le tour est joué. D'elle-même, la question qui s'impose est celle-ci : les certificats de viande halal fournis par les importateurs algériens sont-ils d'authentiques certificats ? Ou bien de faux-vrais certificats. Même si les pouvoirs publics ont pris des dispositions pour éviter l'illicite, la fraude, la tromperie, l'escroquerie, le faux et l'usage de faux, il est légitime de douter de l'authenticité d'un tel document exigé avant l'attribution d'une dérogation d'importation de viande.

Doute et interrogation légitimes d'autant plus que, selon le directeur des services vétérinaires au ministère de l'Agriculture, il n'est ni dans les missions ni dans la vocation de ces services de contrôler à l'étranger s'il s'agit réellement d'abattage rituel halal ou même de vérifier l'authenticité ou la véracité de ces certificats de viande halal disponibles à souhait dans des abattoirs hollandais, belges, etc. Disponibles à satiété suite à la démarche mercantiliste de ces pseudo-contrôleurs mus par le gain rapide et facile, sans scrupules à l'égard de l'Islam et des musulmans, prêts à sacrifier tous les principes — religieux ou autres — pour s'enrichir en piétinant ce que le citoyen musulman — d'Algérie ou d'ailleurs — a de plus cher...

Avec l'affaire des voitures ZH importées frauduleusement, il y quelques années, il se trouve une certaine similitude. Pour la première, il s'agissait de fausses-vraies cartes grises, pour celle-là il est question de vrais-faux certificats de viande halal. Cependant, s'il n'est ni dans la mission ni dans la vocation des services vétérinaires de contrôler l'authenticité de ces certificats, qui devait, doit et devra le faire ? Mystère et boule de gomme. Comment DEVRAIT avoir lieu le contrôle de viande halal ? VISUELLEMENT. Avant de signer l'authentique certificat, le contrôleur DOIT assister à l'abattage rituel. Une présence physique

effective afin de certifier que l'animal a été soumis réellement à l'abattage rituel, c'est-à-dire l'égorgeage selon les conditions instaurées par la religion. Des conditions qui ne sont pas draconiennes puisque des abattoirs en Europe préfèrent opter carrément pour l'égorgeage pour une question d'intérêt économique puisqu'ils auront plus de frissures à proposer aux boucheries halal très demandeuses.

Or, les investigations que nous avons menées aboutissent à un autre constat : au lieu d'être présents dans les abattoirs, ces pseudo-contrôleurs demeurent dans leurs bureaux situés à des centaines de kilomètres du lieu d'abattage sans scrupules et en connaissance de cause, ils se suffisent à fournir les abattoirs en certificats vierges portant le logo de telle ou telle mosquée, arborant, pour mieux tromper un passage d'un verset coranique, un minaret ou une écriture en arabe. Il suffit de demander au fournisseur un certificat, illico-presto il le tirera de son tiroir et le remettra, le sourire aux lèvres après l'avoir dûment paraphé. Aucune présence de contrôleur, aucun contrôle, l'abattoir ne s'embarrasse d'aucun scrupule ou considération. Bête étourdie, puis mise à mort, bête anesthésiée puis tuée, bête abattue au pistolet pneumatique dit matador, aucun égorgeage licite. Rien.

Pour la vitrine, au cas où l'acheteur est exigeant, l'abattoir lui exhibera la carte de sacrificateur délivrée à un employé musulman qui n'osera jamais contredire son employeur. Si le client n'est pas convaincu, le fournisseur lui organisera une cérémonie d'abattage rituel comme s'il a lieu tous les jours. Du cinéma, selon que l'on soit en Hollande, en Belgique... les piètres acteurs sont turcs, marocains. En Belgique, en nous rendant à l'entreprise Van Hoey (entre 95 000 et 100 000 poulets abattus par jour, six jours sur sept, 24h sur 24h), au cours du chemin de campagne, deux jeunes Maliens employés nous ont révélé n'avoir jamais assisté à un abattage de poulets après quatre ans de travail dans cette entreprise (lire éditions précédentes). Dans ce même pays, un "contrôleur" a battu tous les records, doué d'un don d'ubiquité, il est quasiment présent dans tous les abattoirs spécialisés dans le poulet. Présent non pas physiquement en assistant oculairement à l'abattage, mais par la disponibilité à gogo des "certificats de viande halal" portant l'en-tête de SA société ; l'appétit venant en mangeant, il s'est même impliqué dans la charcuterie "halal". (Nous y reviendrons).

L'Algérie est-elle concernée ? Se demandent des lecteurs : de prime abord, l'Algérie s'est "blindée" en matière de réglementation sanitaire. Des observateurs étrangers estiment que notre pays est le plus contraignant. Tant mieux pour le consommateur algérien et tant pis pour les fraudeurs qui espèrent la moindre défaillance. Cette rigoureuse protection concerne l'aspect sanitaire. En ce qui concerne le caractère halal, que peuvent de plus les services concernés que d'exiger un certificat de viande halal ? C'est précisément le problème : s'agit-il de certificats avérés ou de vrais-faux certificats comme tout un chacun peut s'en procurer en Europe.

L'investigation permet de relever une grande rigueur au niveau des services vétérinaires très exigeants en matière de réglementation. Pour l'exemple, citons le cas d'une marchandise qui a été refusée d'accès parce que la date d'abattage portée sur le certificat sanitaire ne coïncidait pas avec celle du certificat halal. L'habit ne faisant pas le moine, ce n'est pas parce que Khaled Meroun est recteur de la mosquée d'Evry que c'est certain qu'il veille sur le caractère halal des viandes pour lesquelles il fait attribuer des "certificats". Connu pour ses positions antialgériennes (notamment à l'occasion d'une manifestation aux portes de l'ambassade d'Algérie à Paris au cours de laquelle avec quelques acolytes, il réclamait... de l'Algérie la libération de détenus militaires marocains !!! et contre lequel SEUL Abdallah Zekri, membre du Conseil supérieur des mosquées de France s'est élevé pour protester publiquement), l'homme n'est pas au-dessus de tout soupçon (nous y reviendrons) puisque selon des observateurs du marché halal, il procédait auprès de producteurs et de distributeurs à du pur racolage pour leur assurer une certaine forme de parrainage. D'ailleurs, lui-même nous a

confirmé (son interview sera prochainement publiée) avoir indiqué à l'entreprise Carrefour-Evry (qui avait vendu du mouton sur pieds lors de l'Aïd dernier) de ne procéder à l'abattage rituel qu'après 9h30 (après la prière). Combien cela a coûté?!!
A suivre

- Lire les éditions des 18, 19, 20 et 21 février 2006

CHEIKH ABOU ABDESLAM (MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES)

“Seul l'égorgeage au nom d'Allah est halal”

Le Soir d'Algérie : Qu'est-ce que le halal ?

Cheikh Abou Abdeslam : Bismi Allah. Le halal est tout ce qui est autorisé par Allah et indiqué par son Prophète. Tout animal non interdit par l'Islam, non illicite religieusement est halal. Tout ce qui n'est pas interdit par la religion est halal.

L. S. : Quelles sont les conditions du halal ?

C. A. A. : La condition première est que les viandes et des laits consommés ne proviennent que d'animaux cités par les textes religieux, c'est-à-dire les ovins, les bovins, les chameaux, etc. Est haram toute viande, tout lait issu d'animaux interdits par l'Islam. Le porc, même s'il est égorgé, est illicite à la consommation puisqu'il est interdit par la religion. Autre condition du halal : l'animal doit être égorgé conformément à la religion. Il doit s'accomplir au niveau du cou de l'animal en tranchant les deux artères et l'œsophage. Les trois conduits doivent être tranchés. Pourquoi ? Parce qu'Allah, dans Sa Grandeur, nous recommande la clémence, la bonté, la mansuétude, la pitié à l'égard de l'animal dont nous consommons la viande. Allah nous recommande de ne pas faire souffrir l'animal. Or, pour ne pas faire souffrir l'animal, il est nécessaire de couper les deux artères en moins de 3 secondes. Il faut savoir qu'en l'espace de ces 3 secondes, l'animal ne ressent plus la douleur. Ceci est scientifiquement démontré.

Les recommandations d'Allah visent à alléger la souffrance, la douleur de l'animal. Les hadiths du Prophète Mohamed, que le Salut et la Bénédiction d'Allah soient sur lui, vont dans le même sens de pitié et de clémence. L'animal doit être égorgé rapidement afin qu'il ne souffre pas, dès que les artères sont tranchées, 3 secondes après, l'animal ne souffre plus même s'il se débat, même s'il bouge encore. Nous devons laisser l'animal se débattre. Il nous est interdit, il est haram de l'empêcher de se débattre. Il y a un double intérêt à laisser l'animal se débattre : le premier intérêt est un soulagement pour l'animal qui se soulage en se débattant, le deuxième intérêt est que les gestes de l'animal qui se débat favorisent l'expulsion du sang lequel contient des microbes. Ce que je viens de dire concerne l'égorgeage licite, l'abattage halal par lequel la consommation de la viande devient halal. De plus, l'égorgeage doit être précédé par la prononciation du nom d'Allah, comme indiqué par Allah aux musulmans dans le Coran. Dans un verset, Allah nous demande de prononcer Son Nom au moment de l'égorgeage, dans un autre verset il nous interdit de consommer une viande provenant d'un animal sur lequel le nom d'Allah n'a pas été prononcé.

L. S. : Est-ce une obligation rituelle que d'orienter l'animal en direction de la Kaâba ?

C. A. A. : Ce n'est pas une obligation. C'est souhaitable et préférable. L'animal qui n'est pas égorgé en direction de la Kaâba n'est pas haram à la consommation.

L. S. : Quel commentaire faites-vous à propos de certaines sources qui soutiennent que la viande provenant d'un animal égorgé par un non-musulman est halal à la consommation par les musulmans ?

C. A. A. : Allah ordonne aux musulmans la consommation de viandes provenant d'animal égorgé par les gens du Livre, de même que les viandes provenant d'animaux égorgés par les musulmans sont licites pour les gens du Livre.

L. S. : **Qui sont les gens du Livre ?**

C. A. A. : Ce sont les juifs et les chrétiens qui croient en l'unicité de Dieu. Ce sont des croyants. A condition, bien entendu qu'ils prononcent le nom d'Allah au moment de l'égorgeage.

L. S. : **Mais ni les juifs ni les chrétiens ne prononcent le nom d'Allah...**

C. A. A. : Ils prononcent le nom d'Allah exactement comme le font les musulmans, mais dans leur langue. Dans leurs livres, la Thora et l'Evangile, le nom d'Allah est cité dans une autre langue qui énonce autrement "Allah Akbar". Lorsque les gens du Livre, au moment de l'égorgeage, prononcent le nom d'Allah dans leur propre langue, selon leurs propres formations, alors l'égorgeage devient licite. Le Coran nous indique que la consommation de viandes provenant d'animaux égorgés rituellement et selon les indications mentionnées précédemment est tout à fait licite.

L. S. : **En Europe, l'égorgeage est formellement interdit. Les animaux sont abattus par étourdissement sauf lorsqu'une dérogation est accordée...**

C. A. A. : Dans ce cas, la viande n'est pas halal. Donc si les chrétiens et les juifs ne pratiquent pas l'égorgeage rituel, la viande n'est pas halal. En conclusion, je précise que si l'animal est égorgé rituellement avec la prononciation du nom d'Allah, la consommation de sa viande est licite. Mais s'il est abattu d'une manière ou d'une autre, sans égorgeage et sans prononciation du nom d'Allah, Allah nous interdit de consommer sa viande.

L. S. : **Des abattoirs en Europe procèdent à l'abattage de volailles par l'électronarcose, c'est-à-dire que l'animal est étourdi avant d'être abattu à la chaîne à l'aide d'une scie. D'autres abattoirs étourdissent carrément l'animal à l'aide d'un pistolet pneumatique avant de lui couper la tête quelques instants après. Est-ce que la viande d'animaux ainsi abattus est halal ?**

C. A. A. : Le couteau est un outil d'égorgeage. Si l'outil d'égorgeage permet à l'homme d'égorger rapidement et si cet outil permet un égorgeage rituel en tranchant les deux artères, allégeant la souffrance de l'animal et lui permettant de se débattre, et que le nom d'Allah est prononcé, alors la viande de cet animal est halal. Je précise que l'animal doit être égorgé dans son état naturel. Il est possible d'égorger 100, 500 ou 1000 poulets, mais ils doivent être gardés dans leur état naturel. Les anesthésier d'une façon ou d'une autre, les étourdir n'est pas halal.

AHMED OUALAH (IMPORTATEUR BOVALG)

"100% halal"

"Courant Ramadhan 2004, avec mon associé, nous avons quitté nos familles afin de contrôler de visu l'abattage rituel des animaux près de la frontière suisse-allemande, vis-à-vis des Algériens, notre responsabilité morale était engagée, nous voulions être certains de la qualité halal des viandes que nous importions...", les propos de M. Ahmed Oualah riches en

significations et en interrogations. Est-ce que nos importateurs publics et privés de viandes veillent au caractère licite de ces viandes ? Comment procèdent-ils ? Se suffisent-ils — pour être couverts — de disposer de certificats dont l'authenticité laisse à douter puisque le contrôle halal doit avoir lieu, particulièrement au moment de l'égorgeage. Dans cet entretien, M. Oualah évoque son expérience personnelle. Le Soir d'Algérie : Quelles dispositions avez-vous prises pour assurer aux consommateurs algériens une viande d'importation halal ?

Ahmed Oualah : Nous sommes spécialisés dans l'importation de viandes fraîche et congelée. Nous importons la viande fraîche d'Europe, c'est-à-dire d'Allemagne, de France et d'Irlande. Quant à la viande congelée, nous l'importons d'Argentine, du Brésil et de l'Uruguay. Le thème que vous abordez est certainement important car il concerne ce que nous avons de plus cher. A mon avis, les pouvoirs publics de chaque pays importateur sont concernés... Il existe des situations inexplicables et préjudiciables.

Courant Ramadhan 2004, nous avons importé une quantité de viande d'Irlande, nous avons un certificat de viande halal signé par l'Institut islamique irlandais qui n'a pas été accepté par les autorités douanières algériennes lesquelles nous ont exigé un certificat de viande halal signé par la mosquée de Paris. C'est une faute de l'administration algérienne car il est impossible que la mosquée de Paris puisse contrôler la viande en Irlande. Même cas ces jours-ci, nous désirons importer d'Espagne, on nous exige un certificat de viande halal paraphé par la mosquée de Paris... Pour répondre à votre question, je dirai d'abord que nous avons pris des initiatives personnelles en nous déplaçant en Europe. Avec mon associé, nous nous sommes déplacés en Allemagne pour assister et veiller à l'abattage rituel halal. Nous estimons que si nous ne devons pas tromper les consommateurs, nous ne devons pas accepter d'être trompés ou abusés.

Le directeur commercial, Rabah Saâda s'est déplacé au Brésil où il a assisté à des abattages rituels, notamment chez la société Minerva, un grand producteur brésilien de viandes. Il s'est entretenu avec le sacrificateur avec lequel nous sommes en contact permanent, nous nous sommes assurés qu'il était musulman, qu'il pratiquait l'abattage rituel en respectant les règles. Je suis formel pour ce qui concerne Bovalg, nous effectuons des contrôles sur place pour constater visuellement l'abattage halal.

L. S. : Mais vous n'êtes pas constamment sur les lieux de l'abattage. Alors qu'est-ce qui permet d'être certain, qu'en votre absence, il s'agit d'abattage halal ?

A. O. : C'est exact. Rien ne prouve que l'abattage est halal. Cependant, nous avons discuté avec des personnes qui ont une conscience professionnelle, qui sont dignes de confiance. En Argentine, le Centre islamique de Buenos Aires est connu par notre ambassade qu'elle-même le recommande. Nous ne travaillons pas seuls, mais sous les conseils et les recommandations de notre ambassade qui connaît les gens sérieux. Nous avons confiance en notre administration. De toutes les façons, c'est sous leur responsabilité face à Allah.

L. S. : A vous écouter, on comprend que vous êtes confiant...

A. O. : 100% confiant et rassuré. Ici et là, il existe des rumeurs, mais en ce qui nous concerne, nous procédons à un rigoureux suivi des viandes que nous importons. Des entreprises nous ont proposé l'achat de viandes à des prix compétitifs, nous avons refusé parce que nous ne pouvons pas contrôler. Nous n'achetons des viandes qu'auprès de fournisseurs où nous pouvons contrôler l'origine, l'abattage rituel, le transport, etc. En Uruguay, c'est très sérieux. Notamment M. Khalil qui est un Uruguayen musulman très sérieux et qui possède une entreprise d'abattage. C'est lui qui délègue ses propres sacrificateurs et qui certifie la viande

halal. Personnellement je lui fais confiance au même titre que les autres importateurs algériens. Sincèrement, je rends hommage à notre ambassadeur qu'est très vigilant en ce qui concerne le halal.

Mme RABEA YACEF (DIRECTRICE COMMERCIALE DE MOHCEN)

“Nous avons nos sacrificateurs”

Le Soir d'Algérie : Quelles dispositions prenez-vous en ce qui concerne l'importation de viandes halal ?

Rabéa Yacef : Pour toute importation que nous effectuons, nous sommes soumis à une dérogation fournie par le ministère de l'Agriculture. Nous ne pouvons importer de viandes que des pays pour lesquels nous sommes autorisés. L'importation se fait en fonction de l'état sanitaire de leur cheptel afin d'éviter les maladies et leurs conséquences. Pour le moment, nous importons d'Argentine et d'Uruguay.

Récemment le Brésil a été rouvert après l'interruption due à la fièvre aphteuse qui s'y était manifestée. Durant les années 1975 j'étais employée dans une entreprise étatique qui importait des viandes et qui avait exigé la présence des sacrificateurs algériens dans les abattoirs étrangers. Nos sacrificateurs ont sillonné le monde afin d'assurer une viande halal. A la suite de la fermeture de cette entreprise, je me suis intégrée dans le secteur privé. En 1996, à l'ouverture de cette entreprise privée, j'ai été recrutée par son propriétaire, j'ai accepté parce qu'il s'agit d'un homme de bonne foi, un musulman sincère et un fils de chahid qui tient à préserver le sacrifice de son père. Il s'était déplacé en Argentine et en Uruguay afin d'observer le marché local pour éviter la tromperie et la fraude, il avait décidé de contrôler les abattages qui lui étaient destinés.

Pour ce faire, il a recruté sur place des sacrificateurs musulmans égyptiens et algériens pour assurer l'abattage rituel des bêtes dont les viandes devaient être exportées en Algérie. Il a pris ses dispositions en accord et en relation avec notre ambassade. Au niveau des abattoirs argentins et uruguayens, il a exigé que les abattages se fassent uniquement par ces sacrificateurs. Leurs salaires sont intégrés dans le coût des viandes. Cette formule se poursuit à ce jour. Je dois dire que cet aspect de la viande halal a fait l'objet d'une attention soutenue de la part de notre ambassade en Argentine. Certainement que l'ambassadeur a eu écho de la distribution de toute part de certificats halal et sans doute de l'absence ou de l'insuffisance d'un contrôle vigilant de la part de certains instituts islamiques chargés de contrôler les abattages, l'ambassadeur a été sensible à ce problème. Après ses observations, il a donné des orientations afin que pour l'ensemble des abattages à destination de l'Algérie, le contrôle halal se fasse par l'Institut islamique d'Argentine. Sa recommandation a été prise en considération puisque toutes les importations en provenance d'Argentine doivent être accompagnées d'un certificat de viande halal émis par cet institut uniquement qui est chargé de contrôler les abattages halal. Je ne peux parler que de ce qui concerne notre entreprise.

L. S. : Existe-t-il selon vous, une fraude en ce qui concerne la viande halal ?

R. Y. : Je n'ai pas de données pour confirmer. Cependant, je pense que ce problème ne se pose pas pour ce qui concerne l'Amérique latine. C'est bien contrôlé par les autorités locales et algériennes. S'il y a des magouilles, cela concerne l'Europe, surtout la Belgique où il y a eu tout le temps des gens qui utilisent des certificats de complaisance.

RABAH AMI SAADA (SECRETAIRE GENERAL ANIVEP)

“D’abord le contrôle visuel”

Fondateur de l’Association nationale des importateurs et distributeur, de viandes et poissons, M. Ami Saâda est d’abord directeur commercial de la Sarl Bovalc. A travers ses propos, il est aisé de comprendre que la délivrance d’un certificat de viande halal n’est pas suffisante pour prouver la licéité de cette dernière. Les fraudeurs et les trafiquants étant partout présents. Le Soir d’Algérie : Quel commentaire faites-vous en ce qui concerne l’importation de viandes vers l’Algérie ? Sont-elles halal ?

M. RABAH AMI SAADA - Je préfère répondre pour ce qui nous concerne. En tant qu’opérateur dans l’importation de viandes, notre entreprise, qui a débuté en 2002, a bien observé ce qui avait lieu en Algérie. Nous avons décidé de contrôler nous-mêmes notre canal d’importation en nous déplaçant sur les lieux-mêmes à l’étranger pour veiller sur la qualité halal. Avant toute chose, nous sommes des musulmans et nous ne désirons pas faire de commerce sur le dos des musulmans en important n’importe quoi dans le but du gain illicite. L’argent du haram ne profite jamais. Nous entreprenons nos démarches en ciblant les opérateurs qui ont le produit halal. Avant même de demander une autorisation d’importation, je me suis déplacé au Brésil où j’ai observé l’abattage et où je me suis entretenu avec les sacrificateurs qui sont des musulmans pratiquants habilités par l’Institut islamique du Brésil. J’y ai visité plusieurs unités d’abattage appartenant à l’opérateur. Nous certifions que les viandes que nous importons sont issues d’animaux abattus selon le rite musulman.

Comment a lieu une opération d’importation de viande halal ?

Avant toute chose, il faut demander une dérogation sanitaire auprès du ministère de l’Agriculture. Auparavant, il faudrait répondre positivement à des exigences telles celle de disposer d’un entrepôt frigorifique, celle de disposer d’un certificat d’hygiène et de salubrité signé par un vétérinaire dont cet entrepôt est soumis à la surveillance. Une fois la dérogation disponible, l’opération d’importation commence. L’exportateur de viandes ciblé, les négociations commencent pour finaliser le contrat sur lequel sont évoqués tous les documents accompagnant la marchandise entre autres le certificat de viande halal, l’âge des animaux, le pourcentage de gras, toutes les spécificités relatives à la viande. Une fois le contrat signé, le fournisseur procède à l’abattage rituel suivi par les sacrificateurs. La marchandise est ensuite envoyée par container et les documents parviennent via le circuit bancaire. Une fois la marchandise au port, l’importateur se présente à la banque pour la procédure documentaire moyennant paiement. Ensuite nous remettons le dossier au transitaire lequel prend tous les documents, entre autres le certificat halal, le certificat sanitaire, le certificat d’analyses microbiologiques, etc., pour effectuer le processus de dédouanement. Il dépose le dossier à l’inspection vétérinaire qui lui fixe un rendez-vous pour visiter le container. Il y a d’abord une analyse visuelle pour constater si la viande est en bon état. Une fois cette première visite faite, le vétérinaire remet un certificat de visa sanitaire qui est primordial pour le dédouanement. Ce certificat de visa sanitaire va être intégré au dossier de dédouanement. Alors il est exigé une analyse bactériologique et microbiologique de la marchandise qui s’effectue généralement auprès de l’Institut Pasteur. Je précise que le vétérinaire délivre un document interdisant la commercialisation des viandes qui sont alors gardées dans l’entrepôt. L’importateur prend donc un échantillon qui est analysé à l’Institut Pasteur. Entre-temps le transitaire procède au dédouanement. Le container est dans un entrepôt sous la responsabilité de l’importateur auquel il est interdit de commercialiser ces viandes sans l’autorisation finale. Une fois les analyses connues, les résultats sont remis au transitaire lequel les fournit aux services

vétérinaires portuaires. A ce moment, ces derniers fournissent une mainlevée pour la commercialisation des viandes. En matière de qualité sanitaire, il existe un contrôle très rigoureux.

Et en matière de viande halal ?

Il est fourni un certificat de viande halal.

Au vu des choses, des faux certificats de viande halal sont distribués dans les abattoirs.

Qu'est-ce qui prouve qu'ils sont authentiques ?

Pour ce qui me concerne, je suis catégorique et formel. J'ai effectué des contrôles visuels dans des abattoirs, j'ai constaté le sérieux et l'honnêteté du Centre islamique argentin et j'ai observé l'intérêt et le suivi de notre ambassade. C'est très sérieux. Le certificat de viande halal est doublement signé, avec deux cachets, deux numéros de référence différents. Il est loisible de vérifier l'authenticité de ce certificat par Internet. Je précise que je m'exprime uniquement pour ce dont je suis témoin et concerné. Pour ce qui concerne l'importation d'Europe, je n'ai rien à dire. Je témoigne aussi du sérieux des importateurs algériens d'Amérique du Sud, ils sont très sérieux en ce sens qu'en Uruguay ils ont dénoncé un individu, gérant d'un débit de boissons alcoolisées qui a tenté de nous tromper après l'avoir fait avec des importateurs tunisiens. Il ne connaît rien de l'abattage rituel... Il signait des certificats halal contre de l'argent.

Les importateurs algériens se sont aperçus de la supercherie et en ont informé notre représentation en Argentine laquelle a pris des mesures. Ses certificats n'ont aucune valeur en Algérie. En ce qui nous concerne, nous effectuons un contrôle auprès de notre fournisseur. Nous ne nous suffisons pas d'un document qui engage notre responsabilité vis-à-vis d'Allah, nous préférons effectuer nous-mêmes le contrôle préalable du début à la fin de la chaîne. Le contrôle visuel est primordial et indispensable. Il nous a coûté environ 60 millions de centimes au Brésil ... Il est une garantie.

BOUBAKEUR YAICI (PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DES IMPORTATEURS DE VIANDES)

“Prévenir les tromperies”

Président de l'Anivep (Association nationale des importateurs et distributeurs de viandes et poissons), nouvellement créée, M. Boubaker Yaïci a été directeur général de l'ex-Orevic après avoir été chargé des viandes au sein de l'Onab. Les responsabilités qu'il a assumées lui permettent d'évoquer la démarche empruntée par l'Algérie en ce qui concerne l'importation de viandes halal du temps du monopole exercé par l'Etat avant la libéralisation du commerce extérieur.

L e Soir d'Algérie: Comment assuriez-vous que les viandes d'importation durant la période du monopole étaient halal ?

Boubakeur Yaïci : Du temps du monopole, pour chaque marché en Argentine, Uruguay, Australie, Nouvelle-Zélande, et les pays d'Europe avec lesquels nous avons commercé particulièrement l'Irlande, la France, l'Allemagne, l'Italie, nous avons délégué à partir du propre personnel de l'Onab deux agents : l'un était agréateur, c'est-à-dire un technicien, et

l'autre un sacrificateur. A l'époque, tous les animaux, c'est-à-dire leurs viandes, étaient sacrifiés selon le rite musulman par un sacrificateur algérien employé de l'Onab, puis de l'Orevic.

L. S. A. : Qui établissait le certificat de viande halal ?

B. Y. : Le certificat de viande halal faisait partie des documents de paiement, c'est-à-dire que sans ce certificat qui attestait que les animaux étaient égorgés selon le rite musulman et que les viandes étaient issues d'animaux égorgés selon ce même rite, il était impossible de procéder au paiement. Ce certificat était signé par nos délégués. Si ce certificat signé par nos agents n'était pas joint au dossier, le paiement ne pouvait pas s'effectuer. Nous avons eu un problème qui a nécessité deux ans de négociations au niveau de la tutelle, problème selon lequel la présence de nos agents dans les abattoirs étrangers perturbait ou ralentissait les chaînes d'abattage. A l'époque, j'avais pris l'initiative de recueillir l'avis du regretté cheikh Hamani, président du Conseil supérieur islamique en ce qui concerne le rite musulman malékite. De plus, étant donné que nous étions juge et partie par le fait que c'était notre personnel qui procédait à l'égorgeage et qui signait les certificats, je lui avais demandé de nous contrôler en désignant un membre du Conseil supérieur islamique qui nous accompagnerait à l'étranger pour nous contrôler, pour constater si notre démarche était licite... Cheikh Hamani a désigné un membre du HCI... A un moment donné, ce qui posait problème à nos fournisseurs, c'était l'immobilisation de l'animal.

Nous n'acceptons pas le fait d'immobiliser l'animal par un coup de masse, par une balle dans son cervelet, ce qui est contraire à notre rite. Souvent même l'animal ne résiste pas à l'immobilisation par un courant électrique dont on dit que le faible ampérage permet juste d'immobiliser l'animal. Mais notre rite est clair, il ne faut pas que l'animal soit tué avant son égorgement. Au cours de ces déplacements, le représentant du HCI a constaté que le rite était observé. Je précise que l'égorgeage dans les abattoirs étrangers était fait par notre personnel. Le certificat de viande halal était signé par nos propres agents. Déjà, lors des premières négociations avec un partenaire, nous imposons d'abord que l'abattage soit exercé par nos agents. C'était une condition première indispensable avant d'aborder le prix de la viande ou sa qualité. Le certificat de viande halal devait être compris dans les documents d'accompagnement de la marchandise. Cette marchandise n'était inspectée, par les services vétérinaires, n'était dédouanée que si ce certificat était fourni.

L. S. A. : Dans quels buts avez-vous créé l'association des importateurs de viandes ?

B. Y. : Depuis quelque temps déjà, l'idée avait été évoquée par plusieurs importateurs. Sa mise en œuvre revient à nos collègues de Bouag qui avaient assisté à des situations inacceptables et qui ont donc sensibilisé les importateurs de viandes et de poissons. D'autre part, le discours des pouvoirs publics qui allait dans le sens de la professionnalisation de toutes les activités de commerce extérieur nous a encouragés à agir dans ce sens. Nous-mêmes ne désirons pas être considérés comme des opportunistes dont le souci est le gain facile et rapide, le métier des viandes est une véritable profession pour laquelle nous voulons nous organiser. La production algérienne de viandes ne couvre pas notre demande, aussi l'appoint par l'importation est nécessaire. Donc, c'est aussi pour protéger le consommateur contre toutes les formes de spéculation que nous avons créé cette association dont la démarche consiste à aider et soutenir les pouvoirs publics. Le vœu des fondateurs de cette association c'est de faire du commerce avec un grand C. Il ne s'agit pas de petit commerce d'opportunistes ou d'opportunités. Nous sommes mus par de bonnes intentions. Si les pouvoirs publics veillent à la qualité sanitaire des viandes, est-ce que la fourniture d'un certificat dit de viande halal est suffisante pour prouver qu'elle est halal ? Qui doit l'authentifier visuellement par un contrôle. Nous estimons de notre devoir de nous impliquer,

il est nécessaire de séparer le bon grain de l'ivraie, de professionnaliser et de moraliser ce métier d'importateur. Notre souci consiste à protéger le consommateur sans lequel nous n'existerons pas. Il n'est pas exclu que certains esprits nous imputent la responsabilité de mettre du faux halal sur le marché, cela ne peut pas se concevoir puisque nous fournissons des certificats de viande halal. A moins que nous-mêmes soyons trompés et abusés. Nous désirons prévenir la fraude et les tromperies.

Fraudes au nom de la Mosquée de Paris (4)

Malgré un rendez-vous fixé 23 jours auparavant, il aura fallu attendre... plus de 5 heures pour être reçu par le recteur de la Mosquée de Paris. "Je ne le savais pas", dira-t-il !" L'homme paraissait sincère. Tout au long de l'interview, sa bonne foi était évidente. Même s'il n'est pas responsable des entraves rencontrées, il présentera des excuses renouvelées. Attaqué par certaines parties pour l'Islam tolérant qu'il cultive — à préciser, qu'il était le seul à oser appeler au calme dans les banlieues au moment où des présidents d'organismes du culte se terraient chez eux — Dalil Boubekur a affirmé prendre toutes les dispositions pour préserver la notoriété et le prestige de la Mosquée de Paris. Il faut absolument ne pas se résigner et partir, il faut patienter, résister à ce qui est bel et bien des entraves, et surtout préserver pour savoir tout le maximum sur les fraudeurs et leurs acolytes. Une interview du recteur est plus que nécessaire. Partir ? Quitter les lieux ? Des dépenses engagées par le journal pour rien ? Non, plutôt boire la calice jusqu'à la lie.

Méfiez-vous, c'est très sensible. Avez-vous entendu parler de Bentebria, un ex-employé de la Mosquée de Paris qui a été agressé parce qu'il a touché aux affaires du halal. Faites très attention...". Les conseils de cet Algérien, qui se consacre depuis des années à sensibiliser les pouvoirs publics français à accorder plus de considération aux carrés musulmans dans les cimetières, ne sont jamais suffisants. C'est vrai qu'il faut beaucoup de prudence, une sacrée dose de vigilance pour ambitionner de toucher à un dossier aussi explosif. Le marché des viandes halal engrange de gros sous qui attirent toutes sortes de prédateurs, de parasites et de calomniateurs. Depuis des années, des sommes colossales sont raflées par ces fraudeurs qui ont constitué une maffia prête à assassiner pour préserver ses intérêts et privilèges "**A la Mosquée de Paris**"

Première à avoir été agréée en 1995 pour habilitier des sacrificateurs à exercer le rite musulman dans les abattoirs (ce qui ne signifie pas que ces sacrificateurs pratiqueraient le halal. Pour ce faire, la présence d'un contrôleur indépendant des abattoirs est indispensable. Le sacrificateur n'étant pas un contrôleur), première donc à recevoir un agrément, la Mosquée de Paris a joui, grâce à sa renommée et son prestige, d'un monopole de fait. Seule à délivrer des cartes de sacrificateurs. Mais pas pour longtemps. Les pressions menées par le lobbie marocain auront eu raison de ce "monopole". L'ambassadeur, les consuls et services spéciaux marocains ont entre autres, poussé à la rédaction de "lettres de protestation et pétitions" adressées aux ministères de l'Intérieur, et de l'Agriculture. Face à cette énième manipulation marocaine, les pouvoirs publics français ont dû céder, et accorder la même habilitation aux mosquées de Lyon et d'Evry. Cependant, la Mosquée de Paris reste incontournable, elle est la référence et le symbole, le modèle et l'exemple. Aussi, elle demeure la mosquée à abattre, à dénigrer, à fustiger afin de ternir sa réputation en vue de prendre sa place dans l'échelle de considération. Destabiliser cette mosquée, c'est permettre l'instauration d'un autre Islam — qui n'a rien à voir avec l'Islam — celui de l'intolérance, celui des monarchistes, celui des intégristes. Dans le marché du halal, étant donné l'expérience acquise, elle a son mot à dire d'autant plus qu'elle ne cesse de faire l'objet de ragots et de cancons. Rien n'exclut qu'elle ait

fait l'objet — et qu'elle le fasse encore — d'abus de confiance, de tromperie... au cours de cette enquête, menée souvent en "caméra cachée" (lire prochaine édition), il nous a été remis par des directeurs d'abattoirs pratiquant le faux halal et croyant à faire à des démarcheurs algériens, des "certificats" vierges signés à blanc et des "attestations de conformité" portant l'intitulé et le logo de la Mosquée de Paris. Impliquée dans le faux halal ? Plutôt que de prendre un tel raccourci, il était préférable de consulter le recteur. Aussitôt, le 30 janvier 2006, le rédacteur en chef du Soir d'Algérie a adressé, par télécopie, une demande d'interview au premier responsable de cette "institution religieuse", le lendemain, un de ses collaborateurs qui s'occupe de son agenda, répondit en nous fixant rendez-vous à plus de vingt jours après, soit le 23 février. Il prend soin de solliciter une confirmation. Chose faite, par email, tout en demandant quelques jours plus tard de préciser l'heure du rendez-vous, le même collaborateur envoya un deuxième email : "11 heures précises". Ordre de mission, billet d'avion, etc... Le 23 février, à 11h précises, Le Soir d'Algérie était présent au rendez-vous en vue d'interviewer le recteur. Surprise ! Nous nous adressons à la secrétaire de service qui est étonnée de notre présence. "Aucun rendez-vous n'est prévu", assène-t-elle. Nous demandons à voir le signataire des emails en l'occurrence Sid Cheikh, le collaborateur du recteur. Quelques instants d'attente dans le couloir (11 h 02 mn), celui-ci arrive. Une moue aux lèvres dès qu'il nous voit. Il semble se confondre en excuses en invoquant "des impondérables" avant d'aller apporter son agenda pour se justifier en ces termes : "Je suis désolé. Une réunion du bureau du CFCM a été programmée hier aussi...". Contrevérité et/ou mensonge ; cette réunion était programmée depuis plusieurs jours déjà, alors pourquoi le rendez-vous n'a pas été reporté. Un simple email aurait suffi. Le cœur du collaborateur bat la chamade, il s'empêtre dans des explications nauséabondes. Précisons que cette réunion était prévue au moins quatre jours auparavant tel que cela nous a été confirmé par des membres mêmes du CFCM. Alors pourquoi cet empêchement maquillé, cette entrave camouflée ? Ni hypothèse ni jugement de valeur ; le lecteur appréciera. Devant notre désapprobation, le personnage nous proposera d'attendre. Où attendre ? Dans un couloir faisant office de salle d'attente où se côtoient Marocains opposants à eux-mêmes, Marocains adversaires du CFCM, Renseignements généraux, etc. Nous expliquons que notre emploi du temps est chargé et que le recteur doit être informé que nous sommes présents à l'heure prévue et que nous nous sommes spécialement déplacés d'Algérie rien que pour l'interview, le même personnage nous demande de patienter 15 minutes. Mais où ? Au café d'acôté, à 200 mètres environ de la mosquée. "Dans 15 minutes je viendrai à vous", dira-t-il. Trente minutes après, il viendra accompagné d'une autre personne. Le temps, quelques secondes, et Sid Cheikh prend la poudre d'escampette en disant : "Je vous confie à lui. Il est attaché de communication à la Mosquée de Paris".

Puis il s'en est allé comme un coup de vent. Surpris, nous nous rendons compte plus tard qu'il s'agissait là d'une astuce pour se débarrasser du Soir d'Algérie. Pourquoi ? Est-ce la deuxième partie de notre enquête publiée durant toute la semaine et le jour-même de notre présence à la Mosquée de Paris qui gêne ? Et pourquoi gênerait-elle ? M. Slimane Nadour, le nouveau interlocuteur, est visiblement très gêné. A vrai dire, il n'a rien compris. Ce n'est qu'à 17 heures qu'il saisira les choses, comme il l'affirmera lui-même après l'interview et au moment où il procède à des photocopies des "certificats" que nous ne refuserons pas au recteur. Un double café, discussion et M. Nadour nous propose de patienter dans son bureau. Pourquoi Sid Cheikh ne l'a pas fait ? Pourquoi a-t-il tellement insisté sur l'"indisponibilité du recteur" contrairement à Nadour ? D'ailleurs, a-t-il lui-même transmis les emails au lieu et place du chargé de la communication ? Que le lecteur patiente...

En homme aimable, Slimane nous invite à déjeuner. Au restaurant universitaire d'à-côté, nous faisons ample connaissance... Il est presque complaisant et nous invite à l'attente avec doigté, en nous proposant son bureau, le téléphone, etc. En apparence, il se démène pour que l'attente ne s'étale pas, pour interviewer le recteur dans les meilleurs délais. Mais en réalité, nul ne sait

si lui-même ne subit pas les entraves qui nous sont destinées par Slimane interposé. “Ils sont en train de déjeuner”, “ils vont terminer dans trente minutes”, “Patientez-encore”, affirme-t-il. Deux heures d’attente.

Trois heures. Cigarette après cigarette. L’attente dure. Puis un employé, un “cadre”, entre dans le bureau de Slimane qui fait les présentations et évoque l’objet de notre visite. L’homme sourit puis il affirme avoir fait un travail concernant le halal. Jamais vu ou connu auparavant. Cette précision est de taille pour la suite du récit car cet autre personnage (dont nous préférons taire le nom pour le moment) s’est avéré très proche du clan des calomnieurs acolytes des fraudeurs... Une étude sur le halal ? Utile à lire. Plus intéressant d’interviewer son auteur. Nous lui proposons une interview, il accepte et remet sa carte de visite sur laquelle nous lisons “chevalier de l’Ordre national du Mérite”. Nous demandons à la photographe, en vue de l’interview, il accepte et s’assoit avec un sourire gros comme cela. Une question — la question fatidique — et le sourire se dissipe. “Chevalier ?” demandons-nous. Le visage se crispe, il est contrarié. Pourquoi ?... Il s’en va comme offusqué. Pourquoi ?... 16 heures : Situation d’otage ! De 11 h à 16 h, les limites sont dépassées. Se peut-il que le recteur, informé depuis le 30 janvier, nous fasse attendre 5 heures d’affilée ? Que se passe-t-il ? Slimane sort aux dernières nouvelles. Il revient avec un : “Ils vont bientôt terminer. A mon avis il serait préférable que vous attendiez”, à côté de son bureau, c’est-à-dire dans le couloir.

Le plus important c’est de servir le lecteur, l’important aussi c’est d’en savoir davantage sur les “certificats de viande halal”, portant l’intitulé et le logo de la Mosquée de Paris. A tout prix savoir. Quitte à attendre jusqu’à minuit. Dans le couloir, des Marocains de diverses organisations attendent. La réunion du bureau du CFCFCM était terminée. Mais le recteur réunit les uns pour rapprocher les points de vue, les différents adversaires de cette “guerre maroco-marocaine” qui bloque, que mène le CFCFCM. Une “guerre...”, il faudrait pas trop y croire sachant les subterfuges et astuces marocains pour renverser le CFCFCM dont la prise en main leur permettra d’instaurer un Islam monarchistes. Plusieurs personnes discutaient. Nous rencontrons le fameux Khelil Meroun, recteur de la mosquée d’Evry. Ouf, il sert un grand sourire. Il n’a pas eu écho du Soir d’Algérie de ce jour dans lequel ses agissements ont été mis à nu (lire nos précédentes éditions et celles des 18, 19, 21, 22, 23 février dernier). Il ramène une chaise et s’assoit à côté en lançant : “Ici il n’y a pas de thé. Ce n’est pas comme dans notre mosquée...” faisant référence à la rencontre de Ramadhan dernier relative à un sacrificateur impliqué dans le faux-halal. Autre présence : celle de Bernard Godard du ministère français de l’Intérieur qui nous avait reçus dans le cadre de cette enquête. Il vient à peine de sortir du bureau du recteur qu’il se dirige vers une personne qui faisait les cent pas. Murmures, et entre quelques mots, il remarque notre présence. Salutations et présentations de cette personne qui ne se cache pas d’être “le gars des renseignements généraux”. Bernard lui aussi. “Les R.G à la Mosquée de Paris ?”. Il répond ainsi : “Oui, mais pour le conseil français du culte musulman. C’est très sensible.” Bernard est très volubile : “Nous récoltons des informations que nous transmettons au ministre. D’autres services le font aussi. Le ministre recoupe puis décide...” De la bonne matière pour patienter. On ne ronge pas son frein ainsi tous les jours. Sid Cheikh est gêné par notre présence, par notre attente, il sait que nous sommes décidés à passer tous les obstacles. Une personne quitte le bureau du recteur. Des rires fusent...

La fin approche. Bernard parle de l’islam en France, des musulmans, de celui qui est bloqué à l’entrée, venu pour remettre une lettre au recteur, de ce qui s’est passé dans les banlieues, etc. “les R.G. présents aux réunions du CFCFCM. L’êtes vous pour les Juifs et les autres confessions ?”. “Oui. D’autres fonctionnaire des R.G. s’en occupent...”, répond-il. “Vous pouvez entrer...”, convie Sid Cheikh avec un simulacre de courbettes. Fini le calvaire ? Arrivé au but ? d’autres surprises. Ire surprise : au lieu de nous recevoir seul, en tête à tête, comme cela se fait dans ce cas, tout au plus avec l’attaché de communication. Non ; pas moins de 4

personnes : l'avocat de la Mosquée de Paris, Bechari, un Marocain disqualifié, paraît-il, par les consulats et services marocains qu'il fustige tous les jours, Slimane, l'attaché à la communication, ainsi qu'une autre personne inconnue pour nous. De telles dispositions étaient-elles préméditées dans la perspective d'empêcher des questions gênantes ? Tout le laisse à penser.

2ème surprise : Le recteur, avec un sourire accueillant, procède aux présentations comme si de rien n'était. Plus de cinq heures d'attente et aucune excuse. Nous n'hésitons pas à marquer notre réprobation et désapprobation". Ses yeux s'écarquillent, il se relève légèrement puis il assène : "Personne ne m'a dit que vous étiez là".

- Nous attendons depuis 11 heures. C'est vous-mêmes qui avez fixé rendez-vous pour ce jour. Le recteur sort son calepin, le consulta et dit.
- Non, je n'ai pas rendez-vous avec vous. Il est absurdi. Nous expliquons. Nous rappelons tout : la télécopie, les emails, ... "Il aurait fallu nous informer pour nous éviter des dépenses et la perte de temps...". Confus, ahuri, désemparé même, le recteur a ce geste joint à la parole :
- Tenez, consultez mon calepin vous-mêmes. Aucun rendez-vous avec vous... Béchari préfère sortir. Nul ne sait s'il est gêné d'être comme un cheveu dans la soupe, ou s'il se régale de cette situation, son sourire en dit long... Le recteur se confond en excuses qu'il renouvelle plusieurs fois. Nous le rassurons que nous sommes certains qu'il n'est pour rien dans cette vile entreprise. Aura-t-il compris ?

3ème, 4ème, enième surprise : lire l'interview du recteur. 17 h 30 : Fin de l'interview. En chemin, Slimane nous rejoint pour nous demander de laisser les "certificats" au recteur. Il en fait des photocopies en affirmant : "Maintenant je comprends mieux. C'est illégal, a affirmé le recteur ; vraiment c'est grave..."

Moi-même, je ne reconnais pas le cachet apposé sur l'un des certificats..." Les surprises ne s'arrêteront pas là puisque le ban et l'arrière-ban du clan acolyte des fraudeurs a concocté ce qu'il croit être une riposte efficace en s'associant au "chevalier" lequel a opté pour la calomnie, le dénigrement et le mensonge. Un autre, s'estime être "un officiel intouchable" ; se targue de jouir de protection... Il dessert plus la Mosquée de Paris. Son comportement et sa démarche font l'objet de questions. Pourquoi n'a-t-il pas informé le recteur du rendez-vous, de notre présence, et du thème de l'interview ? Pourquoi ces entraves ? Pourquoi a-t-il agi ainsi ? Pourquoi, selon un témoin, a-t-il agi pour tenter d'étouffer l'affaire du "porc halal" d'Auchan Noyelles (que nous aborderons dans notre prochaine édition) ? Des questions qui ne relèvent pas seulement de l'investigation journalistique.

(A suivre)

A.M. B.

Entraves !

Le 30 janvier 2006, Le Soir d'Algérie a transmis à la Mosquée de Paris un fax par lequel il sollicitait une interview du recteur. Le 31 janvier 2006, cheikh Sid-Al Sid Cheikh fixait, par email (document A), un rendez-vous au 23 février 2006. Toujours par email, et malgré le long délai, nous avons confirmé notre présence au rendez-vous et demandé l'heure exacte de ce dernier. Quelques jours plus tard, le 13 février, l'heure exacte



sera fixée à 11 heures précises (document B). Le jour convenu, soit le 23 février 2006, nous étions présents à la Mosquée de Paris, à 11 heures précises. Surprise : “cheikh Sid-Al Sid Cheikh soutiendra que le recteur ne pourra pas nous recevoir à cause “d’impondérables de dernière minute liés à une réunion non prévue, du bureau du CFCM”. Argument inacceptable puisque cette réunion était programmée plusieurs jours auparavant, contrairement à la justification alléguée. Même dans ce cas, pourquoi ne nous a-t-on pas informés, ce qui aurait évité des dépenses ? Il ne s’agit rien moins que de mensonges, d’interdiction déguisée et d’entraves à l’exercice de la profession. Le plus grave est que le recteur nous a déclaré qu’il n’était même pas informé du rendez- vous après avoir consulté, à deux reprises, son calepin. Sans avoir attendu durant près de 5 heures, jamais nous n’aurions pu rencontrer le recteur et accomplir notre mission. Pourquoi cet état de faits ? Pourquoi le recteur n’a pas été informé ? Pourquoi le recteur n’était pas au courant de l’objet de notre visite, en l’occurrence le marché halal, pourtant signalé dans la télécopie ? A qui profitent de telles entraves ?

M. DALIL BOUBEKEUR (RECTEUR DE LA MOSQUÉE DE PARIS)

“C’est scandaleux”



Tout a été employé pour nous éviter d’interviewer le recteur de la mosquée de Paris. Rendez-vous éloigné jusqu’au 23 février (alors que la demande a été faite par télécopie le 30 janvier), blocages de dernière minute soi-disant à cause de réunion de dernière minute et d’impondérables, attente de cinq heures, etc., des astuces et des subterfuges pour empêcher la manifestation de la vérité. Il a fallu un océan de patience. Au bout c’était la surprise.

Le recteur ne savait même pas que nous avions rendez-vous avec lui, il consultera son calepin avant de nous le tendre pour attester de sa bonne foi. Il se confondra en mille excuses. En présence de plusieurs personnes. Avec sa sincérité à fleur de peau, il convoquera son collaborateur principal qui se targue de bénéficier de protections claniques, régionalistes ou “benamistes”, un intouchable, en employant des propos scatologiques que la décence empêche de rapporter ici. Au cours de cette enquête (qui se poursuivra encore), la mosquée de Paris a été citée à plusieurs reprises. Son nom et son logo figurent sur de vrais faux certificats de viande halal. Quand ce n’est pas le cas, c’est son prestige et sa notoriété qui sont utilisés à des fins mercantiles. A le voir et à l’écouter, le recteur l’ignorait totalement. “Je prendrai des dispositions”, a-t-il souligné au cours de l’interview. Il paraissait ahuri, stupéfait, puis déterminé...

Comment le halal est organisé à la Mosquée de Paris ?

Le halal a été une vieille revendication de la mosquée de Paris. Depuis les années 30 ou 40, la ville de Paris avait délivré à la mosquée de Paris un lieu d’abattage à la Villette dans les abattoirs. A l’époque nous disposions de l’échevoir 48. En 1968, il a été démoli et remplacé par un grand ensemble appartenant à une société mixte. A ce moment, le problème du halal a commencé à être posé. Si les juifs avaient leurs structures, leurs moyens, le rabinat, les musulmans avaient beaucoup de difficultés à faire reconnaître leur droit à avoir un abattage halal.

La mosquée militait toujours pour obtenir depuis cette époque des structures dans lesquelles elle pourrait offrir aux musulmans de France la possibilité de consommer des viandes halal. Ce n’est que dans les années 80 que des sociétés se sont mises à la disposition des diverses communautés s’appuyant sur diverses mosquées qu’on a commencé à avoir un semblant de produits halal. Mais toutes les boucheries qui prétendaient avoir du halal l’étaient à titre

personnel sans un contrôle officiel. Pour l'officialité du contrôle, nous avons demandé en 1995 à M. Pasqua, ministre de l'Intérieur, de délivrer à la mosquée de Paris l'aptitude de certifier qu'une viande déclarée ou réputée halal était bien le fruit d'un abattage rigoureux islamique contrôlé par des religieux eux-mêmes contrôlés par la mosquée de Paris. C'est ce qui a été fait après la publication d'un arrêté ministériel...

Pardon est-ce que c'est un arrêté qui concerne l'habilitation de la mosquée de Paris pour avoir des sacrificateurs ou bien pour contrôler ?

Voilà exactement... l'arrêté de 1995 a simplement donné à la mosquée de Paris l'aptitude à délivrer des cartes de sacrificateurs. Libre à nous de les contrôler, ça c'est certain. Mais la seule possibilité qui nous était offerte était de délivrer des cartes. Cet agrément à donner des cartes de sacrificateurs, qui auparavant étaient données par les préfets, nous a permis de voir que la faiblesse du système était de contrôler si un sacrificateur faisait réellement son travail ou ne le faisait pas et donc qu'on allait utiliser son nom ou sa carte de sacrificateur. Le débat ayant commencé, le nouveau ministre de l'Intérieur a donné à deux autres mosquées celle d'Evry et celle de Lyon, la même aptitude. Donc, la mosquée de Paris n'a plus l'exclusivité de la délivrance de la carte de sacrificateur pour l'abattage musulman. Ces cartes continuent à être délivrées mais on s'est rendu compte qu'à l'arrivée pour les fidèles pour les musulmans, dans la boucherie il y a bien entre la source, l'origine qui est le sacrificateur, et l'arrivée qui ne peut pas prouver que la viande provient d'un sacrifice rituel normal, légal et garanti. D'où la deuxième phase qui a été la mise en place de sociétés de contrôle. Ces sociétés de contrôle se sont présentées sur le marché dans le désordre. Tout le monde a prétendu faire du contrôle, tout le monde a mis des affiches, des publicités... pour accréditer le fait que ces associations, ces organisations, ou ces sociétés de contrôle étaient bien les seules à certifier et à assurer la traçabilité de la viande du sacrifice jusqu'à l'étal du boucher.

Ne pensez-vous pas que ces sociétés se sont autoproclamées contrôleurs de viandes halal. Certaines n'ont ni diplômes, ni aucune compétence réglementaire pour pouvoir déclarer que cette viande est halal ou pas. Aujourd'hui, en France tout un chacun peut se constituer en association et devenir un contrôleur de viande halal et par conséquent s'enrichir.

C'est ce que font beaucoup. D'où actuellement la baisse de confiance des musulmans en les boucheries qui écrivent en vert sur fond rouge "halal" en français, en arabe. Surtout en arabe pour mieux accréditer leur aptitude.

Combien de sacrificateurs sont habilités par la Mosquée de Paris ?

Autour de 300 à 350 sur un total de 700 pour toute la France. Nous avons donc une bonne vision sur les sacrificateurs que nous accréditons annuellement après contrôle devant les imams.

Vous habilitez les sacrificateurs, et ceux qui se prénomment sociétés, ou organisations ou associations de contrôle de viandes halal ; est-ce que vous en avez qui dépendent de vous ou que vous auriez habilités ?

Oui. Il y en a eu. Nous avons été assez souvent déçus, soit par leur manque de tenue, c'est des sociétés qui disparaissent facilement, c'est des gens qui croient pouvoir faire des tas de choses alors qu'ils n'ont pas les moyens, nous voulions confier à un certain nombre d'organisations en France et puis on a vu qu'elles s'occupaient aussi d'abattage à l'étranger, etc. Il y avait tout un désordre dans la viande halal. Certaines sont apparues de deux types, celles qui financièrement tenaient, c'est-à-dire avec un personnel et une publicité. Surtout la publicité dans les ondes des radios arabes, communautaires. Dès que vous ouvrez, vous avez telle

société bien connue qui garantit tout... Ensuite, il y avait aussi le fait que des boucheries musulmanes en France, qui comprennent bien que la communauté musulmane est animée par un esprit familial, fraternel et donc elles fonctionnent correctement. Mais il y a une frange de boucheries qui est soumise à autre chose, qui est celle d'un islam militant, celle d'un islam qui cherche dans le halal à se constituer de l'argent. Donc là, c'est un vrai problème d'orientation de la religion et de la prise en main d'un certain nombre de producteurs, de bouchers au profit d'organisations qui sont militantes parfois même venues de chez nous.

Revenons aux contrôleurs si vous le permettez. Est-ce qu'actuellement, il existe des associations, des sociétés qui sont habilitées en matière de contrôle de viandes halal par la mosquée de Paris ?

Oui. Mais j'ai ouvert ici un bureau. Ce bureau a deux fonctions. Premièrement, il délivre, il vérifie la tenue du registre des cartes pour rappeler à ceux qui ne sont pas en règle de se mettre en règle, pour enregistrer les nouvelles demandes, etc. Donc, il y a un bordereau, une classification absolument nette dans ce bureau. Deuxième fonction du bureau, de contrôler le contrôle. Nous avons des personnels de la mosquée qui fonctionnent la main dans la main, avec un organisme, celui de notre ami et compatriote Kriouche. Son organisme est une organisation de contrôle qui va contrôler elle-même, par contrat avec la mosquée de Paris, vérifier si les lieux d'abattage, où il y a des sacrificateurs habilités par la mosquée de Paris font bien ce travail. Et qu'à l'issue de ce travail dans quelles conditions ils opèrent parce qu'il y a les conditions sanitaires, les conditions de halal, les conditions d'hygiène du local pour constater s'il n'y a pas eu d'autres viandes, ou d'autres éléments illicites introduits ou les risques de mélange des couteaux, des ustensiles, le sang, etc. Cette vérification extrêmement stricte s'opère par les soins de cet organisme de contrôle habilité par la Mosquée de Paris et qui fonctionne. (1)

M. le recteur, si vous le permettez, la contradiction. Dans le cadre des investigations, nous nous sommes déplacés en Hollande, en Belgique et en France. Dans des abattoirs qui vendent ce qu'ils appellent de la viande halal tant pour l'Algérie que pour les autres pays, notamment en Allemagne et en Belgique, nous avons demandé s'il s'agissait de viande halal. La réponse a été positive. Nous leur avons demandé comment ces abattoirs pouvaient le prouver. Alors, nos interlocuteurs nous ont exhibé des certificats halal à blanc, vierges. Ils nous ont remis quelques-uns cachetés. Nous allons vous les montrer (nous lui présentons pour la lecture plusieurs "certificats de viande halal" vierges, cachetés, certains signés à blanc, c'est-à-dire de vrais faux certificats)

[Le recteur observe, et parcourt les documents, il est étonné, abasourdi et réagit ainsi :

- C'est scandaleux... A mon avis, c'est non seulement scandaleux mais c'est illégal. [Nous montrons au recteur un "certificat de viande halal" destiné à être utilisé en Algérie (voir document 1) et sur lequel figure – contrairement aux autres "certificats" – le cachet de la mosquée de Paris avec une signature illisible. Le recteur observe attentivement le document avant d'affirmer :]
- Ce n'est pas notre cachet. Je ne crois pas que cela soit le nôtre.

C'est encore plus grave. Autre chose, M. le recteur, comment...

[Le recteur, stupéfait, demande à un des présents, sans doute un collaborateur, d'"appeler Kriouche". Nous le prions d'attendre la fin de l'interview avant d'appeler qui il désire. Notre demande est formulée avec des excuses. Le recteur répond :] C'est n'est pas moi qui m'occupe directement du halal.

Nous le savons bien. D'ailleurs c'est à cause de cela que nous avons demandé à vous interviewer.

[Parmi les présents à l'interview que nous ne connaissons pas, certains se permettent de prendre les documents exposés au recteur. Nous ne les autorisons pas, car ils n'ont ni qualité ni prérogatives pour le faire. Ils se plient au refus. De son côté, le recteur apparaît surpris par les "certificats..." Nous lui exposons une autre "attestation" portant le logo de la SFCUV, c'est-à-dire la société de contrôle agréée par la mosquée de Paris, qui a été attribuée à la société belge Hoca Meat (voir document 2). Cette "attestation" nous a été remise par le propre directeur de Hoca Meat, lequel, croyant affaire à des démarcheurs algériens venus s'approvisionner chez lui, nous a fait visiter son usine à 8h. (Lire prochaines éditions). Au cours de cette visite, il n'a été constaté aucune présence de contrôleur. Deux employés. Le Hora Meat – voir photo – étiquetaient halal les boudins de cachir sans aucun contrôle contrairement à ce qui est soutenu dans l'attestation".

"L'Algérie est le royaume du bakchish", soutiendra mordicus le directeur de cette société. "Les services de contrôle d'Oran nous ont refoulé un container de pâtés parce que nous n'avons pas donné de dessous de table. Mon ami El Kurti de Marseille, un Algérien, a souffert le martyre avec eux..."

Archifaux : les informations recueillies au niveau des services vétérinaires ont permis de savoir que le Hora Meat et El Kurti avaient fait de fausses déclarations tentant de tromper les services algériens de contrôle. Cette "attestation" délivrée par la SFCUV à Hora Meat n'est pas conforme au contrôle halal qui doit être physique, oculaire et visuel avant l'abattage (pour constater que l'animal qui va être égorgé n'est pas déjà mort), au moment et après l'abattage. Alléguer que "la société Hora Meat fabrique de la charcuterie halal sous notre contrôle strict halal" est non seulement une contrevérité mais aussi un mensonge. Cela a été constaté sur place même.]

Ne pensez-vous pas que la mosquée de Paris peut être abusée ?
Comment ?

Abusée ? abusée par ses contrôleurs ?

Ah, les miens non. Je ne crois pas. Les miens, je ne le crois pas. J'ai Kriouche...

Vous venez de dire scandaleux. Ces documents sont de qui ? (Nous lui avons bien montré des "certificats" portant le logo de la SFCUV, société agréée par la mosquée de Paris.)

Ce ne sont pas les miens...

Ils portent le logo, les intitulés de la société que vous avez agréée pour le contrôle halal

C'est Kriouche ces documents ?

Oui. Oui. Nous vous les avons montrés pour que vous constatiez vous-même. (Le recteur lit attentivement les documents)... Société française de contrôle de viande halal.

Voici une autre attestation valable du 25 septembre 2005 au 25 septembre 2006 destinée à l'établissement Marquet. Il s'agit d'un certificat de viande halal valable une année portant le nom de la mosquée de Paris et celui de la SFCUV. Un certificat

valable une année sans présence effective de contrôleurs non rémunérés par cette entreprise. Plus grave, les investigations ont permis de relever que cette entreprise n'a même pas un abattoir... (lire document 3).

- Pour répondre, il faut que je vois mes services pour savoir ce qui s'est passé.

Pardon, c'est un constat établi.

[Le recteur s'adresse à un présent en lui demandant d'appeler Sid Cheikh et affirme :] Vous faites bien de me signaler cela pour que je prenne toutes les dispositions...

Voici une autre attestation dans laquelle l'entreprise DUC utilise le nom de la mosquée de Paris pour faire accréditer à la thèse du halal... (lire document n° 4).

[A ce moment, Sid Cheikh entre, une pile de documents dans ses mains. Le recteur s'adresse à lui :] Qu'est-ce que ces certificats qui se baladent. Kriouche, SFCUH ? [Sid Cheikh entame des explications qui ne concernent pas les questions abordées. Le recteur lui précise :] Ce n'est pas au niveau des cartes mais au niveau du contrôle [Mais Sid Cheikh tente de se dérober en exposant la conduite à tenir en matière de contrôle. Le recteur l'interrompt :] Kriouche. Règle le cas de Kriouche. Il est affirmé que des abattoirs disposent d'accords de six mois. Lequel des abattoirs ? demande Sid Cheikh en s'adressant directement à nous.

Plusieurs, répondons-nous

Montrez-moi les documents, nous demande-t-il.

Absolument pas. Nous sommes venus interviewer M. le recteur. Nous n'avons rien à vous montrer, précisons-nous à Sid Cheikh.

J'ai confié à mon service le soin du halal, intervient le recteur.

Voulez-vous qu'on cite les noms de ces abattoirs ? demandons- nous à ce dernier.

Bien sûr.

D'abord une attestation valable une année délivrée à...

C'est du faux. Ce n'est pas ma signature en tout cas.

Non. Vous n'êtes pas du tout concerné M. le recteur.

C'est le service de contrôle.

Une fois de plus, vous n'êtes pas concerné directement. Comment on peut arranger cette affaire ? !!! (A notre tour d'être surpris)

[De sa place, Sid Cheikh insiste pour qu'on lui remette les documents). Non. Absolument pas.

Nous n'avons pas à vous montrer ou remettre les documents. Nous les remettrons au seul recteur. A lui de vous les donner s'il l'estime nécessaire.

[Visiblement, très gêné et surpris, le recteur affirme :] Kriouche, est-ce qu'il délivre des certificats à blanc. Voilà le problème. [Sid Cheikh répond sans que l'appareil enregistre avec exactitude ses propos, il était assis à environ cinq mètres. En gros, il prend la défense de Kriouche. Mais le recteur rétorque :] Il y a là des certificats vierges... [Une fois de plus Sid Cheikh s'adresse à nous en nous demandant de lui montrer les documents. Une fois de plus, nous refusons en précisant qu'ils seront montrés au seul recteur qui est le seul à n'être pas mis en cause au cours des investigations.] Est-ce que ces documents étaient disponibles en Belgique ou... ? demande le recteur.

En Belgique et même en France. En voici un sur lequel le nom de la mosquée de Paris figure en gras.

[Le recteur lit à haute voix : Institut musulman de la mosquée de Paris... Marquet SA. [Sans que nous lui demandions quoique ce soit, Sid Cheikh intervient :] Montrez-moi les documents, je vous ferai une réponse. Il y a des sacrificateurs dans cette entreprise... [Cette entreprise n'a même pas d'abattoir]

Comment ? Pourquoi un sacrificateur est-il contrôleur ? Allons, Allons...

[Il est évident que Sid Cheikh, principal collaborateur du recteur auquel est confié le dossier du halal, veut absolument noyer le poisson dans l'eau. A quelles fins ? Qui tente-t-il de protéger ? Et d'autres questions encore qui ne relèvent plus du journalisme.] [L'interview se transformant en débat, nous prenons congé du recteur tout en lui précisant une fois de plus que ni son nom ni sa fonction ne sont apparus au cours de cette enquête. Il sera aussi informé que cette interview sera reproduite in extenso.

Propos recueillis par A. M. B.

N. B. : Au cours des investigations, il est clairement établi que des fraudeurs usent et abusent du prestige de la mosquée de Paris. Dernière affaire dont nous avons eu écho quelques instants après l'interview : la commercialisation à la grande surface Auchan Noyelles (Pas-de-Calais) de barquettes de "rôti de dinde. Dinde de porc" portant le logo SFCUV-Mosquée de Paris. (1) Sur le terrain, la situation est tout autre. Les affirmations du recteur ne sont pas avérées. En Belgique (chez Mora Meat, chez Van-O-Bel, chez d'autres entreprises encore dont nous révélerons les noms en d'autres circonstances), en France (chez Celvia, chez Secoue, etc.), il n'existe aucun contrôleur de la SFCUV. Cette dernière a signé des conventions avec des entreprises, autant cupides, pour leur certifier le halal. Or, cette certification n'existe que sur le papier. Aucun contrôleur n'est présent sur le site. C'est une situation à laquelle s'accommodent tant les entreprises que les pseudo-contrôleurs. Une vaste fraude et une large tromperie dont sont victimes les consommateurs musulmans. (Nous y reviendrons). De prime abord, le recteur semble abusé d'autant plus, qu'il ne s'"occupe pas directement du halal", précisera-t-il. Le recteur appréciera.

Faux halal et vrai haram (6)

[Mais dites que vous êtes journaliste, présentez votre carte de presse et c'en est fini de vous. Toutes les portes vous seront fermées. Ceux qui se croient plus malins, vous dérouleront le tapis d'une mise en scène à vous couper le souffle. Une façon de vous ensorceler à ne plus savoir comment faire. Mais dites que vous êtes démarcheur délégué par des entreprises

algériennes du Sud pour négocier l'achat de grandes quantités de viandes ovine, bovine ou de volailles, alors toutes les portes vous seront ouvertes.

Aussitôt, vous serez de plain-pied dans le royaume du faux halal où les fraudeurs vous feront prendre les vessies pour des lanternes, les pies pour des poules, l'illicite pour du licite. Pour en savoir plus sur leurs agissements, leurs filières et réseaux, nous avons été obligés d'emprunter cette méthode de "caméra cachée" : cela a permis d'observer la fraude dans son état naturel. Aussi bien en Hollande, en France qu'en Belgique. C'était fort révélateur.

* Chez Hoca Meat

Un coup de téléphone à l'entreprise Hoca Meat, productrice de toutes sortes de pâtés, cachirs, etc. faits à base de viande séparée mécaniquement — c'est-à-dire tout ce qui reste d'un poulet, d'une dinde après lui avoir enlevé sa chair — et son gérant, Christophe accepte de nous recevoir croyant avoir affaire à un démarcheur. Auparavant, la communication téléphonique renseignait bien sur le personnage :

* ... C'est pour signer un contrat avec vous pour l'achat de pâtés de volailles...

- Cela ne m'intéresse pas de vendre pour l'Algérie. Il y a trop de bakchich...



Christophe, patron de Hoca Meat, admirant sa "production halal". Du pur faux halal grâce à la complicité de contrôleurs cupides.

Pourquoi dites-vous cela ?

- Chaque semaine, j'ai des commandes pour l'Algérie. Je refuse. Une fois j'ai fait le test avec un client algérien qui travaille bien en France avec mes produits. Il voulait exporter mes produits en Algérie, j'ai accepté. Nous avons commencé par faire un test. Déjà, pour faire rentrer de la marchandise en Algérie, il faut un paquet de documents.

N'est-ce pas la même chose en Belgique ou ailleurs ?

- Oui. Mais en plus il faut d'autres documents comme les certificats halal.

Avez-vous des certificats halal ?

- Oui, bien sûr

De quel organisme ?

- Chez nous, l'entreprise qui me contrôle est la SFCVH de Paris. *

Mais alors il n'y a pas de problème

- Elle me donne un certificat comme quoi la marchandise fabriquée chez moi est halal. Elle travaille en partenariat avec l'institut musulman de Paris. Elle contrôle tous mes

achats. Les abattoirs qui me livrent sont d'abord contrôlés par la SFCVH [**Faux : Hoca Meat est livrée par les abattoirs CELVIA et VOLAVEL où il n'existe aucun contrôleur permanent sauf ceux de l'organisme AVS qui procèdent au contrôle uniquement pour ses propres clients. Nous y reviendrons.**] Je n'ai pas grande confiance dans le marché algérien [**De tels propos s'expliquent par le fait que les services vétérinaires du port d'Oran ont découvert la fraude opérée par Christophe et son client algérien, El Kurti de Marseille, et ont refusé l'introduction d'un container dont la marchandise ne correspondait pas aux documents présentés**]
* **Monsieur, ceci ne m'intéresse pas. L'essentiel est que vous soyez payé. L'important pour moi est que vous délivriez les documents nécessaires. Voulez-vous commercer ou non ?**

- Connaissez-vous quelqu'un pour faire entrer la marchandise en Algérie ?

Pourquoi faudrait-il connaître quelqu'un ? L'essentiel est d'avoir les documents exigés.

- Mon client El Kurti a porté ma marchandise mais à Oran, les vétérinaires ont fait disparaître tous les documents

[**Faux : les investigations se sont poursuivies jusqu'au ministère de l'Agriculture où le directeur des services vétérinaires, M. Bouguedour, a procédé à des recherches. Quelques jours après, il était aisé de constater, documents mêmes à l'appui, que les produits importés de chez Hoca Meat ne correspondaient pas aux documents fournis.**]

* **Ce que vous affirmez est grave. Etiez-vous présent ?**

- C'est comme cela. Je vous dis ce qui se passe là-bas. Non je n'étais pas sur place. Mais mon client...

* **Soyons brefs, s'il vous plaît**

-Etes-vous informé sur les documents nécessaires pour exporter de la charcuterie en Algérie.

Evidemment. L'essentiel est que vous les fournissez

- Quand pouvez-vous venir.

Demain

- Mon usine est à 30 km de Lille. Prenez le train pour Courtrai où je viendrai vous chercher. Voici mon numéro de portable 0032477465 [...]

Pardon. Avez-vous des certificats de contrôle de viande halal ?

- Oui, oui. Ma matière première, le VSM, m'est livrée par l'entreprise CELVIA contrôlée par la SFCVH, et l'entreprise VOLAVEL contrôlée par l'association finistérienne arabo-islamique

[En vérité, le constat sur le terrain permet de relever qu'il n'existe aucun contrôleur de viande halal. Par contre, les deux entreprises citées ont pris le soin de signer des conventions de contrôle mais sans contrôle véritable.]

Le lendemain, à 7h30 précises, Christophe vient nous accompagner pour visiter son entreprise. D'abord, il précise que le personnel est en congé à cause des fêtes de fin d'année. Ensuite, il se consacre à fustiger Daniel Herzog — Concurrent ou rival ? – patron d'Isdelice qui exporte ses produits en Algérie. (Tout a été fait par le lobby marocain pour pousser Herzog à investir au Maroc au lieu de l'Algérie où, depuis, son projet de partenariat est concrétisé avec un Algérien. Nous y reviendrons). Enfin, Christophe ne se départira jamais de sa conduite qui consiste à convaincre son interlocuteur qu'il produit du halal. C'est tout le contraire qui est mis en exergue par l'observation. Contrairement à son affirmation, il y avait bien deux employés dans les locaux débordant de boudins de pâtés, de cachirs... Que faisaient les deux employés ? Rien d'autre que de coller des étiquettes halal sur la marchandise prête à l'exportation. Pas de signe de contrôleurs de la SFCVH ou d'autres. Dans quelques instants, sorti fumer une cigarette, l'un d'eux confirmera : **“Il n'y a pas de contrôleur, pourquoi faire ?”** Cela veut tout dire. Avant qu'il ne soit surpris de les voir discuter avec nous, Christophe nous aura offert le café et remis des prospectus et évidemment un “certificat de contrôle de viande halal” vierge, prêt à l'emploi portant l'intitulé de la SFCVH.

Accablant !

(Sacrificateur à l'entreprise Gallais Viandes SAS (groupe Bigard) à Pontivy, cet employé dont nous tairons le nom, à sa demande (par crainte de représailles) apporte un témoignage accablant en ce qui concerne la “Société de contrôle de viandes halal”. Courant Ramadhan 2004, un importateur algérien d'Oran avait signé un contrat d'achat de viandes auprès de cette entreprise. Parmi les documents exigés par la réglementation algérienne en matière d'importation de viandes, la présentation d'un certificat d'abattage halal. Un tel certificat doit être établi et signé par un contrôleur qui assiste physiquement et oculairement à toutes les phases d'abattage (avant l'égorgeage de l'animal pour contrôler que celui-ci est vivant et sain, au moment de l'abattage pour constater qu'il est conforme au rite, et après l'abattage pour éviter le mélange de carcasses et signer le certificat...). Or, d'après ce sacrificateur, cela ne s'est pas passé ainsi. Verbalement et par écrit, celui-ci souligne : “Gallais Viandes fut obligé de prendre contact avec M. Kriouche (SFCVH). Ce dernier faxa un certificat de traçabilité qui fut rempli par Gallais Viandes sur lequel j'ai apposé ma signature en tant que sacrificateur.

Par la suite, M. Kriouche fit parvenir un bloc multicopie de certificats halal, un tampon d'abattage et un autre de contrôleur halal contre un arrangement financier pour prestation de service dont j'ignore la teneur. La SFCVH recevait le double des certificats halal qu'on établissait. M. Kriouche à ma connaissance ne s'est jamais déplacé sur le site d'abattage, ni n'a désigné un contrôleur sur la chaîne d'abattage, ni jamais pris contact avec moi pour s'inquiéter du déroulement du sacrifice et de sa traçabilité”. Ce sont de telles pratiques qui ont été relevées au cours des investigations. Heureusement pour le consommateur algérien que ce sacrificateur a bel et bien sacrifié rituellement les animaux destinés au marché algérien. Sinon, il aurait consommé du haram justifié par de vrais faux certificats de contrôle de viande halal.

Fraudes



La société belge Hoca Meat est fournie en matière première (c'est-à-dire en ce qui est pompeusement appelé viande séparée mécaniquement mais qui est en réalité constituée de peau de volaille de fressures et d'abats) par deux entreprises : par CELVIA qui pratique systématiquement et quotidiennement le faux halal (nous nous y sommes déplacées et donc nous y reviendrons) et qui dispose de faux certificats halal délivrés par la SFCVH, et par l'entreprise VOLAVEN qui bénéficie de faux certificats de contrôle de viande établis par l'Association finistérienne pour la culture arabo-islamique (!!!) qui est arrivée à faire certifier la signature de son président par la Chambre de commerce de Brest. Pour faire plus vrai, Hoca Meat jouit d'une "attestation" délivrée par la même SFCVH selon laquelle "Hoca Meat fabrique de la charcuterie halal sous notre contrôle strict halal". Aucune présence permanente, oculaire et physique d'un contrôleur rémunéré par SFCVH sur le site de fabrication. Les déclarations de son directeur confirment le constat. Nous publions en fax-similé un faux certificat vierge, cacheté à blanc par Hoca Meat. Un vrai certificat devrait être strictement entre les mains d'un contrôleur.

“Caméra cachée” : magouilles et combines

“CAMERA CACHEE” : MAGOUILLES ET COMBINES

Avant de nous déplacer vers deux d'entre eux, près de cinquante abattoirs belges de volailles ont été sollicités par téléphone, soi-disant pour la négociation d'achat de volailles, mais en vérité pour en savoir davantage sur la pratique du halal. Ahurissant, stupéfiant, renversant. Ahurissant qu'une seule "société de contrôle", la SFCVH, puisse jouir quasiment d'un monopole de contrôle dans plusieurs abattoirs belges sans avoir un contrôleur (dans chaque abattoir), employé par elle-même, présent physiquement à toutes les phases d'abattage qu'il doit contrôler visuellement. Stupéfiant que tous ces abattoirs soient complices de pratiques frauduleuses dont sont victimes les consommateurs musulmans. Renversant, parce que les services vétérinaires belges, n'ont procédé et ne procèdent à aucun contrôle dans ces abattoirs où la présence de sacrificateurs (tous Marocains) ne signifie nullement que le halal est pratiqué. Les communications téléphoniques (dont nous rapportons le condensé ci-dessous) sont fort révélatrices des tromperies et fraudes :

Appel 1 : Flandrex

Flandrex est un abattoir belge implanté à Mouscron. Pour éviter de mauvaises surprises, ses dirigeants ont confié la tâche des relations publiques à Myriam CEPH et une certaine Sandrine qui travaillent dans un bureau de courtage français. L'une et l'autre connaissent parfaitement le milieu du faux halal. C'est Sandrine qui répond au "démarcheur".

* ... C'est pour l'achat de viandes et volailles pour des sociétés algériennes implantées dans le Sud.

— Sans problème. Pouvez-vous nous rendre visite ?

* Bien sûr. Mais auparavant, je vous précise que nous désirons des viandes halal

— Aucun problème monsieur. Nous vous proposons de visiter nos sites d'abattage.

* Mais est-ce que vous fournissez avec la marchandise achetée des certificats de contrôle halal ?

— Non. Ce n'est pas ainsi que nous fonctionnons

* Le certificat halal est indispensable, sinon nous ne pouvons pas importer les viandes

— A vrai dire, le certificat halal ne signifie rien. Nous pouvons vous délivrer une attestation si vous le désirez. Mais il n'y a pas mieux que de contrôler vous-même

* Cela se fait pourtant partout. Les responsables belges de Flandrex m'ont orienté vers vous. En Belgique, le certificat halal est délivré automatiquement

— Beaucoup d'abattoirs en Belgique, la majorité, reversent des commissions à un certain monsieur, dont je tairai le nom pour leur donner des certificats. Nous, on ne procède pas comme cela. Flandrex, salarié en fait des musulmans qui sont à la chaîne. L'idéal pour nous serait que vous venez assister à un abattage pour voir comment on procède. Les certificats, monsieur, cela ne veut rien dire.

* Comment cela ?

— Si vous voulez, je peux vous envoyer un certificat de la SFCVH via M. Kriouche qui nous demande tant de centimes par kilogramme pour nous délivrer un certificat. Je trouve que ce n'est pas halal. Si nous vous disons que c'est halal, c'est que c'est halal, mais il faut venir à l'abattoir.

* Mais en tant que démarcheur, je dois rassurer les sociétés en matière de halal.

— Vous désirez impérativement des produits belges ?

* Oui, mais avez-vous d'autres propositions ?

— Evidemment parce que je suis directrice de clientèle du groupe DUC. Nous avons un abattoir du côté de Paris et un autre près de Nîmes. [Sandrine fait la promotion de DUC en soutenant que "pour l'importation, c'est plus intéressant"]. Nous venons récemment de nous réunir avec M. Boubakeur de la Mosquée de Paris... Du halal, je peux vous en proposer d'Espagne, de Belgique, de France... Je fais du courtage, je représente différents groupes de volailles et entre autres Flandrex.

* Excellent. Pourriez-vous envisager des rendez-vous pour visiter DUC et Flandrex dans les prochains jours ? Pourriez-vous transmettre par fax, les tarifs et vos assurances halal ?

— Oui. Sans indiscretion, comment avez-vous eu les coordonnées de Flandrex ?

* Grâce à Internet ?

— Pour ce qui est du halal, nos produits sont estampillés avec le logo porté sur l'attestation. Ensuite, ceux qui veulent plus de renseignements, nous leur envoyons un courrier. Ils peuvent aussi visiter l'abattoir ou alors ils appellent le responsable de l'abattage sur le site. On ne remet pas de certificat d'abattage, mais on remet une attestation halal. M. Haddi s'occupe de cela, de la certification halal. Il travaille pour DUC. [Ainsi donc DUC est juge et partie. Or, la certification halal doit être effectuée par un organisme indépendant dont les employés ne doivent en aucun cas être rémunérés par l'abattoir].

* Ce monsieur représente qui ? (la question est reposée pour éviter tout malentendu)

— Il représente la société DUC. Il travaille chez DUC pour le groupe DUC. Je vais vous envoyer des documents [Nous avons publié hier le fac-similé d'une attestation dans laquelle le nom de la Mosquée de Paris qui est citée dans le but de tromper et de rassurer le consommateur... En réalité, cette dernière habilite les sacrificateurs à pratiquer l'abattage rituel. D'autre part, et comme le lecteur peut le constater, l'interlocutrice cite la Mosquée de Paris considérée comme paravent. Nous n'avons pas eu écho de cette "réunion" mais plutôt d'une manifestation (à laquelle nous étions présents) organisée par DUC au sein de la Mosquée de Paris pour faire "rien moins que la promotion de ses produits) gâteaux et boissons offerts.]

Appel 2 : Nollens S. A.

* Bonjour monsieur. C'est pour un rendez-vous avec vous afin de négocier un contrat pour l'achat de poulets

— Bonjour, c'est pour quel pays ?

* L'Algérie. Pour des sociétés du Sud

— Poulet ou cuisses de poulet ?

* Cuisses de poulet

— Du congelé ?

* Oui

— Combien voulez-vous ?

* D'abord, je vous demande les prix, ensuite, on décidera

— Hum (il réfléchit). On discutera lorsqu'on se verra.

* Non, non d'abord je veux savoir les prix, parce que si cela ne me convient pas, ce n'est pas la peine de venir

— D'accord. Mais il s'agit de quelles quantités ?

* Je ne sais pas encore. Quels sont d'abord vos prix ?

— (...) Qui prend en charge le transport ?

* Nos sociétés, bien sûr

— Hum.. hum... (...) aux alentours de... je suis obligé de compter les certificats de Kriouche. Autour de 90 centimes plus 5 centimes pour la mosquée de Kriouche

* C'est qui Kriouche ?

— C'est le contrôle de la viande halal

* Pourquoi ? Il a une mosquée ?

— Oui. Il s'occupe de la Mosquée de Paris. C'est cela, hein

* Vous parlez de halal, justement je voudrais que vous m'expliquiez comment faites-vous le halal

— Nous sommes contrôlés par Kriouche. Si vous avez des questions, c'est à lui qu'il faut les poser.

* C'est à vous, le vendeur, que je dois poser les questions, c'est vous qui signez le contrat... Avez-vous des certificats de viande halal ?

— Oui. J'ai des certificats halal

* Donc, si je viens acheter maintenant chez vous, vous me délivrerez un certificat halal ?

— Oui. Exactement. J'ai des certificats halal de Kriouche, c'est lui qui fait le contrôle.

* Des certificats à blanc ?

— Oui, oui. Des certificats sur lesquels je mettrai le cachet. Je remplis les certificats selon les quantités.

* L'abattage des poulets se fait-il avec le disque ?

— Oui, oui.

* C'est certain que c'est halal ?

— On n'en discutera que lorsque vous viendrez.

* Non. Je dois savoir avant de venir

— C'est Kriouche qui fait le contrôle. Il vient de temps en temps pour nous contrôler.

* Pardon. Mais le contrôle doit être permanent et non de temps en temps. Je veux être certain, monsieur

— Il ne vient pas tous les jours, bien sûr. (...), mais pourquoi demandez-vous tout cela ?

* Parce que c'est très important, monsieur

— Pourquoi très important ?

* Parce que nous voulons du vrai halal. M. je suis journaliste, je fais une enquête sur les viandes halal..

— Pourquoi demandez-vous les prix alors ?

* Pour tout savoir

— Oui oui oui

* Merci bien monsieur [Il est à préciser que ce n'est ni à l'abattoir, ni à un producteur de signer le certificat de contrôle. Mais uniquement au contrôleur. Mais comme les pseudo-sociétés de contrôle ne disposent pas de contrôleurs elles "s'arrangent" avec l'abattoir pour lui laisser des "certificats" à blanc qu'il fera signer par le sacrificateur (qui n'a aucun droit de contrôle) avant d'y apposer son cachet]. M. Marc Nollens, directeur de Nollens, affirme que la "taxe" destinée au contrôle s'élève à 0,05 centimes d'euros. A titre indicatif, lorsqu'un SEUL client achète 46 tonnes de cuisses de poulet par semaine, il revient au contrôleur quelque 2 300 euros par SEMAINE. Ceci pour un SEUL client et par SEMAINE seulement...

Appel 3 : Herelixka S. A.

Herelixka est un abattoir de volailles spécialisé dans le poulet. Il se trouve à Liège (Belgique). Son abattage moyen est de 8 000 poulets par... heure. Son directeur, Marc Debaillié insiste sur "le contrôle sanitaire par des vétérinaires agréés", mais aucun mot sur le contrôle halal. Cependant il n'a pas manqué d'envoyer un "certificat de contrôle de viande halal" vierge et cacheté. Un vrai faux certificat évidemment. Une pratique frauduleuse systématique et généralisée.



Appel 4, 5, 6,... mêmes pratiques frauduleuses

Tous les appels téléphoniques en direction d'abattoirs de volailles aboutissent au même constat : absence de contrôle effectif et réel, fourniture de vrais faux certificats de contrôle de viande halal.

A. M. B.

Fac-similé

Société "européenne" !!! Lintor est un abattoir industriel de poulets appartenant à un groupe familial. Chaque jour, 200 000 poulets y sont abattus et découpés. Il commercialise du poulet, des cuisses de poulet par cartons de 10 kg, des ailes de poulet. M. Marc Van Grembergen, son directeur, n'a pas résisté à notre alléchante demande. Croyant avoir affaire à un démarcheur venu négocier l'achat de poulets, il s'est plié en quatre pour nous convaincre que sa production est "purement halal". Prospectus, offre financière, carte de sacrificateur (1 sacrificateur pour 200 000 poulets par jour !!!) et un "certificat d'abattage selon les rites islamiques" établi par la même "société de contrôle" devenue cette fois "Société européenne de viandes halal". Un "certificat" vierge, portant le cachet de Lintor qui est à l'aise pour attester halal tout ce que bon vent lui semble et à tout ce que bon vent lui semble. C'est exact qu'on n'est jamais mieux servi que par soi-même surtout lorsqu'on rétribue nos acolytes serviteurs.

A CELVIA, dans les coulisses de la fraude (7)

"Je préfère ne rien dire, je vous propose de venir sur le site de production où vous constaterez tout de vous-même. Avec un ami algérien, nous partirons demain à 4 heures ...", ainsi répond Daniel Hertzog, le président de la société Zaphir à laquelle, appartient la marque Isladelice malmenée par un média, mais réhabilité par la justice. Sans hésitation aucune, à la première question, Hertzog a opté pour la transparence.



L'abattage rituel véritablement halal. La photo montre le couteau du sacrificateur qui égorge les dindes. A côté de lui, en permanence, un contrôleur — non employé par l'abattoir — qui veille si la dinde à égorger est saine et vivante. C'est ce contrôleur qui signe le certificat halal et non le sacrificateur.



Un deuxième contrôleur, après l'égorgeage, pour constater si les dindes ont été abattues conformément au rite.



Même le frigo est "scotché" halal

Plus de quatre heures d'autoroute, nous arrivons à l'abattoir CELVIA – très réputé – dans la banlieue de Saint- Jean Brévelay, à 70 km de Rennes. L'abattoir est plutôt une usine qui abat quelque "110 000 dindes par semaine" en employant 4 "sacrificateurs" (selon des informations recueillies sur place, ils ne disposent pas de cartes de sacrificateurs malgré les affirmations de André Quérié, le directeur d'abattoir, qui se sont révélées être des contrevérités).

Soit à raison de 8 heures effectives de travail pendant 5 jours, une moyenne d'abattage d'une dinde chaque 1,3 ... secondes. Que le lecteur apprécie !!! Il est utile de préciser que l'abattoir Celvia a pour principal client la société Zaphir qui achète 35% de la production. La production restante est destinée à des entreprises transformatrices (telle Hoca Meat de Belgique, lire notre précédente édition), à des grandes surfaces. Afin de s'assurer une production halal, Zaphir ne compte pas sur les "sacrificateurs" de Celvia, mais plutôt a préféré acheter les services d'un organisme de contrôle, AVS, qui dispose sur place de 20 contrôleurs, des deux sexes, ainsi que de bureaux affectés par Celvia. Les contrôleurs sont présents dans l'abattoir uniquement pour les besoins de la société Zaphir. C'est-à-dire qu'ils quittent l'abattoir, une fois l'abattage des dindes destinées à Zaphir, terminé. A savoir aussi que Celvia est obligé d'attribuer des espaces à ces contrôleurs exigés par son principal client. Sinon celui-ci peut trouver un autre abattoir fournisseur.

Donc, ces contrôleurs sur le site sont indépendants de l'abattoir Celvia soumis aux désirs et choix de son plus grand client. Mais, Celvia profite de cette présence de contrôleurs pour alléguer que toute sa production est halal. Or ce n'est pas le cas puisque après le départ des contrôleurs, toutes les dindes mortes au cours du transport sont déclarées halal, puisqu'aucun contrôle n'est réellement effectué. Les contrôleurs le déclarent, à voix haute, sur le site même. Mais les clients – abusés ou complices – n'ont aucun doute puisque de sa propre initiative Celvia colle de vraies fausses étiquettes halal sur les barquettes. Confirmé par Quérié

lui-même qui est allé plus loin que la contrevérité en soutenant que “Celvia est contrôlé par AVS”.

Sur place, yeux dans les yeux, Khaled Ziari, le délégué de l’organisme de contrôle le démentira. Mais Quérié persiste et présente une convention le liant à un autre “organisme de contrôle”, la SFCVH, (lire nos éditions précédentes) en impliquant le nom de la Mosquée de Paris. Une triple contrevérité. Il ne sera pas le seul dans cet abattoir du faux halal où tout est employé pour tromper le consommateur musulman.




Khaled Ziari, le responsable du contrôle, chargé de certifier halal uniquement les produits de l’entreprise ISLADELICE. “Nous ne certifions pas les produits de CELVIA. Ils ne sont pas halal”, précise-t-il

Des preuves irréfutables sont disponibles et seront exposées au moment voulu. “Nous effectuons une prestation pour le compte de Zaphir dans les locaux de l’abattoir Celvia”, tient à préciser Khaled Ziari, qui nous accompagne lors de la visite. Deux semi-remorques sont stationnées au début de la chaîne d’abattage. Visiblement, on ne s’attendait pas à notre visite puisque une vingtaine de dindes mortes sont à même le sol (sans compter celles qui ont succombé au cours transport encore dans les caisses). “Après notre départ, elles seront abattues autrement. Pour éviter le mélange, nous mettons les dindes sacrifiées rituellement dans des frigos, des chariots à part. Scotch, chaînes, cadenas à l’appui”, confie subrepticement le premier contrôleur qui veille à ce que les dindes que le sacrificateur est sur le point d’égorger sont bel et bien saines et vivantes. Tous les spécialistes du halal soulignent que c’est le premier constat à faire par le contrôleur. D’où la nécessité impérieuse qu’il soit indépendant, c’est-à-dire non rémunéré par l’abattoir. Plus loin, après l’abattage, un deuxième contrôleur chargé de vérifier si la dinde a été égorgée selon le rite. Il en refuse une, c’est “Djamel originaire de Batna” dit-il en souriant et en faisant remarquer que la tenue du contrôleur est différente de celles des autres employés de Celvia. Ils sont nombreux, chacun chargé d’une tâche précise : éviscération, déplumage, découpage, dépouillage, etc., des caisses débordent de cœurs de dindes, d’intestins, de peaux ... “c’est ce qu’on appelle de la VSM, “viande séparée mécaniquement”, ironise Khaled, avec un sourire malicieux accroché aux lèvres. Puis dès qu’on lui rend un sourire condescendant, il susurre : “de la m...” Grand monde dans la salle de découpe où Houari, un Oranais, contrôle si les carcasses de dindes portent bien le label “halal” apposé auparavant dans la même chaîne... Hertzog est toujours présent, discutant avec le directeur d’abattoir. Deux fois seulement, il s’exprimera : “Attention au sang” et ces contrôleurs sont là uniquement pour contrôler halal et certifier la production que j’achète ...”. Et celle qui reste, environ 65% de la production totale ? Un geste comme pour dire que cela ne le regarde pas. Mais Quérié intervient pour rassurer : “Toute notre production est halal. Nous sommes contrôlés par AVS...” Sans attendre, excédé Khaled le contredit : “Non, c’est faux. AVS ne contrôle pas Celvia. Nous travaillons certes dans votre site mais pour la société Zaphir pas pour vous”. “Tout ce qui ne porte pas ici notre label est du faux halal”, poursuit-il. Quérié est dans ses petits souliers. Un sacré personnage, comme tous les trompeurs. D’autres contrôleurs dans la salle de découpe. Ici rien que les carcasses halal destinées à Zaphir, sur lesquelles l’estampille halal d’AVS est très visible. Prétextant un besoin naturel, nous contournerons la salle ... A côté une autre ... Des employés de Celvia (Centre d’élaboration de viandes) sont occupés à découper d’autres carcasses. Pas un seul contrôleur AVS ou autre. C’est la production restante destinée à d’autres clients. “Elle n’a rien de halal”, prévient Khaled qui nous propose de demander au directeur s’il a des certificats de contrôle. “Nous avons signé une convention avec la SFCVH”, répond-t-il tout en l’exhibant. Il s’est même confectionné des étiquettes “halal” prêtes à être collées sur les barquettes. Le lendemain, croyant affaire à un démarcheur, un responsable à Celvia soutiendra : “Ne vous en faites pas. Vous aurez les bons documents pour importer nos viandes...” comme ce certificat (n°63510), portant l’intitulé SFCVH, destiné à Divial (à Villiers-sur-

Marne) et établi le 2 décembre dernier portant le cachet de Ceprovia (centre de production de viandes) qui n'est rien d'autre que Celvia même. Au royaume des fraudeurs, tout est possible. Même pratiquer le faux halal là où le véritable est si proche ... A onze heures, sur le chemin du retour, une question triture l'esprit : pourquoi tous les industriels de la viande intervenant dans le marché du halal ne font pas comme Hertzog ? C'est si simple. * Lire précédentes éditions.

A. M. B.



Contradictions et doutes

Dans la télécopie (document 1) transmise par M. Belatoui, président de l'organisme de contrôle AVS, celui-ci soutient que AVS ne participe "en aucune façon à la certification halal d'autres productions de l'abattoir... [qui] recouvre à la fois des productions halal et non halal". Mais dans un prospectus (document 2), d'AVS, il est précisé que AVS a pour partenaire l'abattoir CELVIA qui est un de ses partenaires. Contradictions. Où est le vrai ? Où est le faux ? Après l'envoi d'une télécopie, M. Belatoui nous a téléphoné. Mis face à la contradiction, après avoir employé un ton arrogant croyant s'adresser à son boy, il a pris la poudre d'escampette en nous raccrochant au nez. Pourtant, aucune question n'a été posée sur ceux qui sont derrière AVS. Il ne s'agit pas d'une affaire de journalisme.



Dans les bacs, dans les cartons, dans les frigos, dans les cageots, tous les produits certifiés halal sont mis à part, et même enveloppés et scotchés avec un ruban adhésif propre à l'organisme de contrôle.

A l'abattoir même, sur site, le contrôleur colle les étiquettes halal contrairement à des "organismes de contrôle" fraudeurs.

M. André Quérié, directeur d'abattoir : "Notre production est halal 100 %". "Faux", rétorque le contrôleur

M. DANIEL HERTZOG (GERANT DE ISLADELICE) "Nous allons produire en Algérie"

Des Marocains, jaloux par sa notoriété et réussite, ont tout fait pour l'empêcher de venir investir en Algérie. D'abord en employant les médias, et notamment un hebdomadaire manipulé à travers une enquête relative au marché halal dans laquelle Hertzog a été accusé de

pratiquer le faux halal (la justice le réhabilitera et obligera l'hebdomadaire à publier le jugement pour avoir diffusé "des informations inexactes et diffamatoires"). En fait, la condamnation était "liée à la teneur en amidon des produits de charcuterie...". Telle la pauvreté qui s'abat sur le monde, ses rivaux et adversaires se sont ligués à un quarteron de Marocains pour monter une campagne de calomnies et de dénigrement. Mais cette dernière a pris effet lorsque Hertzog a opté pour l'Algérie et non le Maroc. Calculateurs jusqu'à l'os, ces individus lui ont déroulé le grand tapis pour qu'il investisse à... Oujda "parce que le grand marché algérien est tout proche", confie-t-on. Ces informations ne proviennent pas de Hertzog, mais d'un de ses proches, un Algérien qui le connaît bien pour avoir travaillé longtemps avec lui. Président de la société Zaphir qui produit la marque Isladelice (pâtés, cachirs,...) il a bien voulu nous accorder cette interview.



*** Comment vous-êtes vous organisé pour assurer à votre clientèle musulmane des produits halal ?**

— Nous sommes liés par contrat avec la société AVS à laquelle nous avons confié le contrôle de tous les produits que nous commercialisons. L'ensemble de notre marchandise est authentifiée halal par l'association AVS

*** Comment procédez-vous ?**

— Lorsqu'on a un fournisseur, nous faisons visiter les abattoirs, les établissements de transformation par les contrôleurs d'AVS afin qu'ils fassent un diagnostic à propos du nombre de contrôleurs nécessaire, des postes où ils doivent contrôler... suite à cela, lorsque nous entamons le travail avec un abattoir ou avec un outil de transformation ou lorsque les fournisseurs travaillent pour nous, les contrôleurs d'AVS sont présents en permanence, du début jusqu'à la fin du travail

*** En quoi consiste votre production ?**

— Nous commercialisons principalement de la charcuterie cuite, également des produits surgelés à base de volaille, et aussi des produits surgelés à base de bœuf

*** D'où provient la matière première ?**

— La matière première volaille provient exclusivement de Bretagne (France) et la matière première bœuf provient pour 70% de France, et 30% d'Irlande

*** Quel commentaire faites-vous en ce qui concerne le marché de la viande dite halal ?**

— C'est un marché important. Comme c'est un marché qui n'est pas réglementé, chacun agit comme il l'entend et comme bon lui semble.

*** Vous ne dites rien en ce qui concerne les fraudes, le trafic...**

— Nous concernant, nous travaillons exclusivement avec l'association AVS, ceci nous met à l'abri de tout trafic

*** Pourtant, vous avez été condamné par la justice pour tromperie.**

— Nous avons été condamné en 2000 suite à une enquête de la répression des fraudes. Les services de la répression nous reprochaient l'utilisation de dénomination trompeuse sur nos produits. C'est-à-dire que nous utilisons dans la fabrication de nos saucissons plus de volaille que de viande de bœuf ou de veau, dans la description des ingrédients, c'était bien mentionné mais dans la dénomination du produit, il n'était pas mentionné "saucisson volaille-bœuf" ou "saucisson volaille-veau". Lors du premier contrôle, les services des fraudes nous ont reproché cela. Immédiatement après, nous avons changé la dénomination. Nous avons été condamnés à une amende. C'était la première et unique condamnation qui n'a rien à voir avec le halal. L'hebdomadaire L'Express a repris de manière partielle notre condamnation et nous a accusés de faits inexacts ; nous l'avions assigné en justice qui nous a donné gain de cause pour diffamation et mensonges.

*** Avez-vous songé à investir en Algérie ?**

— Oui. En 1999, j'ai été en Algérie. Hélas, je ne suis pas tombé sur des interlocuteurs de

confiance. Mais en 2002, nous avons noué des relations commerciales avec la société Frigo-Oasis. Au fil des ans, c'est devenu une relation de confiance et ainsi nous avons décidé d'un partenariat. Sur cette année 2006, nous allons investir dans un outil de transformation de viande de bœuf, en Algérie, quelques années après, nous envisageons toujours en Algérie d'autres transformations de viandes.

*** Pourquoi avez-vous choisi l'Algérie ?**

— Notre entreprise Isladelice a, en France, une grosse clientèle algérienne, donc de nombreux contacts avec les Algériens. C'est par le biais de cette clientèle que nous avons connu M. Kahlouche, le patron de Frigo-Oasis avec lequel nous avons noué une relation de confiance. Grâce à lui, nous connaissons ce pays. Il nous a sensibilisé sur les possibilités offertes en matière d'investissement.

*** Que vous inspirent les attaques dont vous avez fait l'objet dans la presse française ?**

— Elles ne sont pas anodines. Lorsqu'on acquiert une importance dans le marché, cela fait l'objet de convoitises et de jalousies. [Les investigations entreprises nous ont permis de savoir que les pressions médiatiques contenues dans un hebdomadaire ont été menées par le lobby marocain dans le but d'obliger Hertzog à venir investir au Maroc, précisément à Oujda].

Propos recueillis par A. M. B.



Tromperie, faux et usage de faux

Au lendemain de la visite effectuée à l'abattoir CELVIA où la pratique frauduleuse du faux halal est clairement constatée, nous voulions en savoir plus sur le procédé employé pour tromper les consommateurs une fois de plus par le biais des vrais faux certificats halal. Employant la méthode de "la caméra cachée", nous avons joint Stephane Sallé, directeur général, en prétextant désireux signer une convention pour l'achat de dindes pour des sociétés algériennes, mais à condition qu'elles proviennent d'animaux abattus selon le rite musulman. Celui-ci a préféré déléguer le "spécialiste", Antoine Henry. Evidemment que ni l'un, ni l'autre ne savaient que nous avions visité l'abattoir la veille même. Sûr de lui, avec un ton convaincant, Antoine Henry arguera que "nous faisons 100 % du halal. Nous avons sur place des sacrificateurs et aussi des contrôleurs".

Il l'écrira même (lire fac-similé de la photocopie ci-dessus). Interpellé sur la nécessité de fournir des certificats halal indispensables pour l'importation, il affirmera : "Vous aurez tous les bons documents nécessaires. Ne vous en faites pas..." Mais de qui proviennent-ils ? "Vous le saurez lorsque vous viendrez. Nous avons tout"; confirmera-t-il ce que nous avons su la veille grâce à André Querie, le directeur de l'abattoir, qui a révélé l'existence d'une convention avec la SFCVH mais sans la présence permanente et effective, visuelle de contrôleurs. Selon des juristes avertis, cela n'est rien moins que de la tromperie, du faux et usage de faux. Que font les services de la répression des fraudes qui, dans ce cas, sont habilités à sanctionner, et qui se trouvent à 20 km de l'abattoir CELVIA ?

BRADA, CHARAL, CARREFOUR

La filière du faux halal (8)

Plus de trois mois pour débusquer, à peine, les rêts de cette mafia du faux halal si bien structurée dans des pays européens, de cette filière des fraudes et tromperies constituée de trois entreprises hollandaise et françaises si bien organisées qu'elles ont réussi à imposer leurs produits "dont ne voudraient pas les chiens .." aux consommateurs musulmans d'Europe et d'ailleurs.



Trois mois d'investigations, pour les recouper, les confirmer, les conforter par des preuves et documents irréfutables, de persévérance et de patience, de communications (fax, téléphone, email), de sollicitations de ces patrons qui ont préféré se terrer que de s'étendre sur leurs pratiques frauduleuses – certains mêmes ont appelé à leur rescousse leurs agents de sécurité pour nous renvoyer –, de menaces et d'intimidations, quelquefois des calomnies et tantôt des offres indirectes.

A la croque au sel, ils dévorent les fouineurs, à la scie ils les dénigrent. Mais, quels que soient les embûches, les blocages et les entraves, les faits demeurent flagrants. Le lecteur appréciera. Il n'est pas le seul puisque, selon des sources bien informées, les services de fraudes et autres ont réagi. Déstabilisés, certains fraudeurs se tiennent le ventre tandis que d'autres pratiquent la technique du leurre...

La première partie de notre enquête, publiée le 12 décembre dernier sous le titre "Fraudes et escroqueries au nom de l'Islam", n'a pas laissé indifférents les services de répression et autres de Hollande et de France. Elle a surtout eu l'effet d'une bombe dans le milieu des fraudeurs et particulièrement dans cette filière de produits élaborés faux halal (steaks hachés, ...) composée de l'entreprise hollandaise (producteur très grand abattoir de bovins), de la société française Charal (appartenant au groupe ABC) de transformation de viandes et de l'entreprise française de distribution Carrefour. Brada : Cet immense abattoir sis dans la banlieue a failli fermer ses portes. Son directeur a trouvé l'astuce, pour éviter le dépôt de bilan, en s'investissant dans le marché des viandes halal mais en usant de fraudes et de tromperies.

En ce 8 décembre 2005, les services vétérinaires hollandais sont formels : "L'abattoir ne bénéficie d'aucune autorisation ou dérogation pour pratiquer l'abattage rituel halal". Précisons qu'en Europe, l'égorgeage des bêtes ou ce qui est appelé "l'abattage par saignée" n'est autorisé que par dérogation pour les juifs et les musulmans, pour ce faire, les abattoirs autorisés doivent être équipés pour cela, notamment d'un "piège" appelé communément "tonneau" dans lequel le bovin est introduit afin que son débattement se fasse à l'intérieur du



Le fameux "guide" de Brada qui assure le "100 % halal".
Balivernes

“piège” pour éviter des accidents. C’est à titre de client que les portes de Brada s’ouvrent. Nous pouvons tout visiter, tout voir sauf le lieu d’abattage d’autant plus que le “guide” affecté, sachant notre intérêt pour les viandes halal, se suffit à déclarer “nous égorgons selon le rite islamique” en étant vigilants pour que nul ne dépasse les limites de ce qu’on lui permet de voir. Sur la chaîne d’abattage, dans les frigos, des dizaines de carcasses de bovins sont accrochées.

Viande de piètre qualité, donc vieilles bêtes. Là n’est pas l’intérêt mais plutôt dans le halal. “Nous vous délivrerons des certificats de contrôle halal”, indique le “guide” en joignant à ces propos le geste : “En voici un modèle”. De prime abord, le certificat est tout à fait réglementaire car il est signé et cacheté par Abd El Moneïm Mustapha Al Chaman, le directeur du bureau de contrôle halal. (Ce n’est pas le cas en France et en Belgique où les “certificats” portant l’intitulé d’organismes de contrôle sont signés par le sacrificateur avec cachet de l’abattoir, ce qui n’est pas conforme à ce qu’ils devraient l’être puisque le sacrificateur n’est pas un contrôleur”.



Réglementaire ce certificat ostensiblement arboré par le “guide” ? Rien n’empêche de confirmer auprès du bureau de contrôle d’autant plus qu’il s’implique dans le faux halal, car Brada, c’est visible et certain ne pratique pas l’abattage halal rituel. Même pas autorisé officiellement. Se peut-il que ce bureau fasse dans la fraude à l’instar d’autres pseudosociétés, associations de contrôle. Un déplacement à ce bureau et les choses deviennent plus claires. Il est situé au sein même du consulat de Syrie à La Haye (!?). Présentation de la carte professionnelle et sourires jusqu’aux oreilles de Al Chaman. Objet de la visite expliqué, il devient blême, on dirait même inquiet. Il fait appel à un jeune collaborateur lorsque le certificat de Brada lui est montré : – Non. Nous n’avons aucune relation avec cet abattoir, affirme-t-il. Surprise ... – Mais comment expliquez- vous ce certificat remis par Brada ? Al Chaman tremble, il est sur des charbons ardents ... et lance : – C’est un faux. Il craint d’être éclaboussé et se montre tout à fait disposé à établir une attestation dans ce sens dès qu’on le lui demande (lire le fac-similé ci-contre). Mais il prend de le faire signer par Iyed son collaborateur (et non moins complice), car il redoute que sa signature soit confondue à celle sur le certificat. Il le sera quand même puisque c’est le même cachet. Davantage : il sera “trahi” par Iyed en personne lequel redoutant d’être “impliqué dans une affaire qui ne (le) concerne pas” veut bien remettre d’autres faux certificats disponibles dans son bureau à condition de ne pas être cité. Mais parole donnée ne vaut pas avec des fraudeurs ... Charal : un déplacement jusqu’à Fleurs, siège de son site, où on n’accepte pas de nous recevoir mais seulement de nous entretenir dans la rue, des dizaines de communications téléphoniques sans que le fameux Jean Chanel, directeur général daigne nous répondre préférant user de justificatifs et prétextes aussi fallacieux que vieux comme le monde, rien ne fera décider Charal a donner sa version des faits. Tout aura été tenté. Rien. Un silence de mort. Plutôt le silence de ceux qui ne peuvent plus rien justifier face à leur démarche accablante, le silence de ceux qui ont besoin de répit pour ajuster, adapter leur tactique à des faits nouveaux. C’est ainsi qu’ont réagi les dirigeants de Charal jusqu’à ce qu’ils soient poussés dans leurs derniers retranchements. Caché derrière sa collaboratrice ou le standiste, jamais Jean Chavel n’acceptera de nous parler. Ce n’était pas inutile de le faire plutôt révélateur. Comment faire pour le toucher ?

Grâce à l’un de ses ex-collaborateurs proches, confident et comparse du directeur commercial de Charal. Un individu empêtré dans le faux halal jusqu’au cou. Croyant nous gagner à lui, il livrera les coordonnées téléphoniques de ce que nous croyons être le grand patron de Charal. Avant de poursuivre le récit de cette “aventure”, il serait utile de s’attarder sur Charal pour bien saisir son mode de fonctionnement. Charal est une goutte dans cet océan de sociétés

qu'est le "holding" Cobeval constitué de plusieurs sociétés financières, commerciales, industrielles, immobilières ou prestataires de services spécifiques. En gros, cet holding, très influent et très introduit, est structuré selon trois groupes dirigés par un directoire avec à sa tête Jean Pierre Henzel ou Euzel. Ce directoire aux initiales ABC, sous sa coupe le groupe Alliance (dirigé par Jean Pierre et son frère ou cousin Léon Gérard), le groupe Bigard (Jean-Paul Bigard), et le groupe Charal (présidé conjointement par Jean Pierre et Léon Gérard Euzel). Informations rassemblées de l'organigramme ABC au 30 juin 2005. Les viandes constituent la principale activité de ABC et notamment de Charal qui a créé sa propre marque Orient Halal et qui précise dans ses prospectus que "l'abattage est certifié conforme au rite halal". Or Charal importe sa matière première, c'est-à-dire les viandes, de chez Brada lequel ne procède à aucun abattage halal. Charal qui "n'a pas fini de vous faire aimer la viande" (selon son prospectus) refusant de nous recevoir, nous avons cru d'abord à une entrave de la part de quelque fraudeur parmi les proches de ses dirigeants. Qu'elle ne fut la surprise ! Grâce donc à cet acolyte du directeur commercial, il était aisé de prendre attache avec l'un des Euzel (quelle autre aventure qu'il sera fastidieux d'étaler ici)... Finalement, Jean Chavel consent à répondre au téléphone ... long. Très long à rapporter. En résumé, il accepte un rendez-vous pour le 18 janvier 2006 non sans préciser qu'en matière de halal, il est "couvert" puisqu'il se fait à Charal "sous le contrôle et l'autorité de la SFCVH". Et voilà le naturel revenir au galop ... (lire nos précédentes éditions)... Mais en quoi est concerné, dans ce cas précis, la SFCVH ? Il ne s'agit pas d'exportation de viandes à destination de l'Algérie, mais d'importation de viande d'Hollande vers la France ... On tâchera d'en savoir plus lors du prochain rendez-vous.

Non, surprise. Chavel, par email et télécopie, suite "à une convocation urgente" annule le rendez-vous ... Le lecteur appréciera, le consommateur aussi, le constat étant clair. Carrefour : Par le biais de sa filiale Promocash qui commercialise des viandes étiquetées halal provenant de Charal est directement concernée par la fraude. Tant de fois nous avons tenté de recueillir l'avis de ses dirigeants. Rien n'y fit. Opacité totale. La dernière tentative consistait à se rendre à ce que nous croyons être le siège social de Carrefour. Aucune plaque n'indique cette entreprise. Pourtant, c'est bien là qu'une préposée à l'accueil annonce notre présence dans cet immeuble parisien où, précise-t-on, des bureaux sont loués à des sociétés à la recherche de discrétion (!?). Quelle surprise de se voir accoster par des agents de sécurité gonflés jusqu'au pet pour signifier qu'il faudra quitter les lieux ... C'est ainsi que réagit Carrefour lorsqu'elle ne supporte plus d'être sollicitée à propos des viandes faux halal qu'elle commercialise dans ses filiales. Mais oui, c'est simple : Brada exporte des carcasses bovines, faussement certifiées halal, à Charal qui s'occupe de leur découpe et de leur transformation en produits élaborés" avant de les vendre à des filiales de Carrefour lesquels les font ingurgiter par les consommateurs musulmans et autres. Pas plus facile que cela. Surtout lorsque les services de contrôle n'osent pas trop fouiner dans ces affaires-là sur lesquelles nous reviendrons encore, n'en déplaise aux fraudeurs et à leurs acolytes.

A. M. B.

* Lire nos précédentes éditions.

A nos lecteurs

Nous tenons à préciser à nos lecteurs que l'entreprise Carrefour dont la grande surface est implantée aux Annasser n'est nullement concernée par le constat établi lors de cette enquête. Les viandes qu'elle commercialise sont de production nationale. D'autre part, inquiets, des lecteurs désirent savoir si les viandes importées et commercialisées en Algérie sont concernées par le faux halal. Rien n'indique cela. Il est à relever que les services vétérinaires dépendant du ministère de l'Agriculture ont pris toutes les dispositions utiles et réglementaires pour assurer au consommateur des viandes saines et halal. Au plan sanitaire,

les services vétérinaires sont considérés comme “très contraignants et fort rigoureux”. C’est tant mieux. Quant au plan du halal, ils exigent la présentation d’un certificat de contrôle de viande halal qui est obligatoirement fourni. Quoi qu’il en soit, seule l’intention “(Niya) compte.

Fraudes et tromperies



En matière de “certificats d’abattage halal”, l’abattoir hollandais Brada jouit de la complicité rémunérée du bureau de contrôle halal (implanté au sein du consulat de Syrie à La Haye). Plusieurs de ces vrais faux certificats sont en notre possession. Nous publions le fac-similé (document 1) d’un de ces “certificats”

signés et cachetés selon lesquels l’abattoir Brada pratique l’abattage rituel halal. Or, les services vétérinaires hollandais sont formels et catégoriques : “L’abattoir Brada ne figure pas parmi les abattoirs hollandais autorisés à pratiquer l’abattage rituel halal.” Précisons que tous ces “certificats” sont destinés à l’entreprise française Charal. Pour en savoir plus, nous nous sommes déplacés au bureau de contrôle halal où son directeur, un consul dont la signature figure sur tous les “certificats”, surpris et pris de panique a vite fait de se rétracter accusant Brada de faux et usage de faux. Ce qui est absolument... faux puisque une convention a été bel et bien signée par les deux... complices. Craignant des poursuites judiciaires et dans le but de se prémunir, il a fait établir par l’un de ses collaborateurs (pour éviter de s’accabler par sa signature) une attestation selon laquelle il n’a “jamais remis ou délivré... des certificats...”. Hum... Hum ! Mais c’est exact et vrai, il n’a délivré que des vrais faux certificats. Aux dernières nouvelles, il est poursuivi par les autorités hollandaises. Quant à l’abattoir Brada, il subit l’effet boomerang de ses pratiques frauduleuses puisque les services vétérinaires hollandais l’ont interpellé au niveau de la justice.